

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Nombre de présents : 39
absents : 4
excusés : 6

Point 2 Approbation du procès verbal de la séance du 22 septembre 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS, M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN et M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER.

Absents non excusés :

Mme Marie LATHOUD, Mme Corinne DOLLE, M. Frédéric HILBERT et M. Pierre OUADI.

**Le procès verbal a été expédié à tous les membres du conseil municipal
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

Nombre de présents : 40
absents : 3
excusés : 6

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 3 Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} au 30 septembre 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS, M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN et M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER.

Absents non excusés :

Mme Corinne DOLLE, M. Frédéric HILBERT et M. Pierre OUADI.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

POINT N° 3 : COMPTE RENDU

des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1^{er} au 30 septembre 2014.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par une décision du 1^{er} septembre 2014, la représentation de la Ville a été confiée au Cabinet VENTURELLI-HAGER, dans le cadre d'une action en responsabilité introduite par la SAS Vins d'Alsace G. LORENTZ contre la Ville devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, dans l'affaire du Domaine Viticole.

- Par une décision du 1^{er} septembre 2014, la représentation de la Ville a été confiée au Cabinet VENTURELLI-HAGER, dans le cadre d'une assignation déposée par la société SOGEC devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, dans un litige relatif à la taxation d'une enseigne du cinéma Méga CGR.

- Par une décision du 24 septembre 2014, la représentation de la Ville a été confiée au Service Juridique, dans le cadre d'un recours en annulation introduit par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, contre le marché public de prestations intellectuelles relatives à la restructuration de l'Espace Malraux.

- Par une décision du 30 septembre 2014, la représentation de la Ville a été confiée au Service Juridique, dans le cadre d'un recours en annulation introduit par un agent retraité devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, contre un arrêté municipal portant refus de reconnaissance de maladie professionnelle.

2° des arrêtés pris par délégation durant la période du 1^{er} au 30 septembre 2014.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

KB

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2014

Numéro	Date de l'acte	Nature de l'acte	N° Ref. art.L2122-22	Taux d'augmentation
4933	05/09/2014	Acte de concession, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Specht Fabienne, concession n° 37208	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4934	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme Edel Marie-Louise, concession n° 37201	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4935	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 30 ans, M.Franck Stéphane, concession n° 36984	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4936	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme Brunner Yvonne, concession n° 37204	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4937	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme Hugel Marguerite, concession n° 37218	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4938	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Diallo Catherine, concession n° 37217	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4939	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. Frechard François Georges, concession n° 37195	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4940	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 30 ans, M. Kuntz Bernard, concession n° 37225	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4941	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme Deck Laurence, concession n° 37216	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4942	05/09/2014	acte de concession cimetièrre, nouvelle acquisition 15 ans, M. Le Clech Yves, concession n° 37224	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4943	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. Muller Eric, concession n° 37175	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4944	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. Friehe Joseph, concession n° 37205	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4945	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. Wacker Charles Edouard, concession n° 37190	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4946	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. Ritzenthaler Alain, concession n° 37237	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4947	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. Boruta Stanislas, concession n° 37229	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4949	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Furstenberger Franca, concession n° 37223	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4950	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, nouvelle acquisition 15 ans, M. Idrissou Abdou Nasser, concession n° 37235	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4951	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme Kempf Simone, concession n° 37226	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4952	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme Geffa Josiane, concession n° 37222	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4954	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, nouvelle acquisition 30 ans, M. Nunes Teixeira Jaime, concession n° 37241	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4955	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 30 ans, Mme Lefevre Lucette, concession n° 37221	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4956	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme Kaestle Marie-Louise, concession n° 37210,	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4957	05/09/2014	Acte de concession cimetièrre, nouvelle acquisition 15 ans, M. Ivosevic Sava, concession n° 37236	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2014

4958	05/09/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme Gassmann Christiane, concession n° 37240	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4959	05/09/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Vonthron Jean-Marie, concession n° 37242	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4961	05/09/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Sargsyan Gayane, concession n° 37209	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4962	05/09/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. Chouchane Yassine, concession n° 37206	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4963	05/09/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Zimmermann Georgette, concession n° 37231	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4964	05/09/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme Gully Maria, concession n° 37248	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4965	05/09/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Guise Pierre, concession n° 37239	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4968	05/09/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. lamundo Salvatore, concession n° 37130	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4969	05/09/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Devillard Maria, concession n° 37203	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4970	05/09/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Buch Marlène, concession n° 37194	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4988	09/09/2014	Convention de mise à disposition de l'espace de skate couvert au bénéfice de l'association colmarienne "colmar skating crew"	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4989	09/09/2014	Réactualisation de la convention relative aux conditions d'utilisation du complexe sportif du château d'eau par l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de strasbourg	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4990	09/09/2014	Convention de partenariat entre la ville et la société euro 2016 sas dans le cadre de l'organisaion d'un centre d'entraînement au colmar stadium	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
5029	09/09/2014	Tarification de la garderie du mercredi après le temps scolaire pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques de Colmar à partir de l'année scolaire 2014/2015	2 - TARIFS	Nouvelle mesure
5048	10/09/2014	Modification de l'arrêté portant sur la tarification relative aux spectacles et à la location de la salle de spectacles et des studios de répétition du Centre Europe, à partir du 15 septembre 2014	2 - TARIFS	Baisse tarifs spectacles, maintien tarifs location salle+studios répétition
5066	11/09/2014	Tarifs applicables au Musée Bartholdi à compter du 15 septembre 2014	2 - TARIFS	Pas d'augmentation
5364	29/09/2014	Portant modification de l'arrêté du 3 janvier 2007 modifié portant création d'une régie de recettes instituée au Théâtre	7 - REGIES COMPTABLES	
5372	29/09/2014	Portant modification de l'arrêté du 6 mars 2008 portant création d'une régie de recettes instituée au Musée Bartholdi	7 - REGIES COMPTABLES	
5393	30/09/2014	Droit de préemption sur les lots de copropriétés n°1 et n° 2 sis au 33, rue des Jardins, cadastrés sous section MV n° 77	20 - DROIT DE PREEMPTION ART L214-1	
5394	30/09/2014	Droit de préemption sur le lot de copropriété n° 3 sis au 33, rue des Jardins à Colmar, cadastrée sous section MV n° 77	20 - DROIT DE PREEMPTION ART L214-1	

Nombre de présents : 40
absents : 3
excusés : 6

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 4 Compte rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} au 30 septembre 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS, M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN et M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. HEMEDINGER.

Absents non excusés :

Mme Corinne DOLLE, M. Frédéric HILBERT et M. Pierre OUADI.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

POINT N° 4 : COMPTE RENDU

des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période du 1^{er} au 30 septembre 2014.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 30 SEPTEMBRE 2014

Libellé du marché ou du lot	Date de notification	Titulaire	Forme du marché	Type du marché	Somme HT
IMPRES.OFFSE 2012119 COND.SAISON SPECTACLES EUROPE	01/09/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	377
REJET.PONTS RUES ECOLES+TANNEU	02/09/2014	ASPO SA	PAS DE FORME DE MARCHÉ	1) MARCHE DE TRAVAUX	39 580,00
NETTOYAGE DE LOCAUX DE LA VC NETTOYAGE ETABLIS SCOLAIRES	02/09/2014	LIMA SERVICES	MARCHE A BONS DE COMMANDE	3) MARCHE DE SERVICES	0,00 à 150 000,00
AMELIORATION ENERGETIQUE ISOLATION EXTERIEURE DU TENNIS	09/09/2014	DEGANIS	Unique	1) MARCHE DE TRAVAUX	114 463,40
IMPRES.OFFSE 2012119 INVIT.MITSUO SHIRAIISHI MALRAUX	09/09/2014	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	1 400,00
ACC-CAD IMPRES OFFSET M2012120 MUPPI MITSUO SHIRAIISHI MALRAUX	09/09/2014	IMPRIMERIE VISIANCE	MARCHE A BONS DE COMMANDE	3) MARCHE DE SERVICES	275
IMPRES.OFFSE 2012119 COLMAR MAG CULTURE INFO COM	10/09/2014	GRAI ETIQUETTE	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	2 094,00
IMPRES.OFFSE 2012119 BILLETERIE CINE PAS INFO COM	10/09/2014	GRAI ETIQUETTE	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	6 294,00
IMPRES.OFFSE 2012119 POINT COL.237+SUP.CAC+CEC -COM	10/09/2014	GRAI ETIQUETTE	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	15 811,20
PREST. SURVEILLANCE BAT MAIRIE-UNTERLINDEN-PARKING	10/09/2014	POLYGARD	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	468 227,42
ACC-CAD IMPRES OFFSET M2012120 MUPI FESTIVAL FILM 2014 COMM.	12/09/2014	IMPRIMERIE VISIANCE	MARCHE A BONS DE COMMANDE	3) MARCHE DE SERVICES	397
PARC EXPOS - AMEL. SITE 2 SERRURERIE-MENUISERIE ALUMINIUM	12/09/2014	LAEMMEL PASCAL SERRURERIE FERONNERIE CLÔTURES	MARCHE A TRANCHES CONDITIONNELLES	1) MARCHE DE TRAVAUX	136 638,00
PREST. SURVEILLANCE DIVERSES MANIFESTATIONS	12/09/2014	POLYGARD	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	3 010,08
PREST. SURVEILLANCE TELESURVEILLANCE DE DIVERS BAT	12/09/2014	SECURITAS ALERT SERVICES	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	4 180,60
GYMNASE WALTZ RUE SCHUMAN PLATEAU SPORTIF GYMNASSE WALTZ	12/09/2014	SPORT FRANCE	MARCHE A TRANCHES CONDITIONNELLES	1) MARCHE DE TRAVAUX	48 287,55
DEFENSE ECARTS INCENDIE PROTECTION INCENDIE	15/09/2014	FORALEST MAURUTTO	Tranches conditionnelles	1) MARCHE DE TRAVAUX	52 824,27
IMPRES.OFFSE 2012119 DIVERS OUTILS COM.FILM 2014	15/09/2014	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	2 637,00
IMPRES.OFFSE 2012119 DEPLIANTS MUSEE BARTHOLDI	16/09/2014	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	2 156,40
VOIRIE RUE HENNER VOIRIE	16/09/2014	PONTIGGIA	MARCHE A TRANCHES CONDITIONNELLES	1) MARCHE DE TRAVAUX	632 308,05
IMPRES.OFFSE 2012119 PROGRAMME GRILLEN OCTOBRE	17/09/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	390
IMPRES.OFFSE 2012119 CATALOGUE MITSUO ESP. MALRAUX	17/09/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	4 700,00
SQUARE PFEFFEL, GRAND RUE SQUARE PFEFFEL MURET À REFAIRE	17/09/2014	SCHERBERICH	MARCHE A TRANCHES CONDITIONNELLES	1) MARCHE DE TRAVAUX	77 867,20
TRAVX RENOVAT. PISCINE AQUALIA LOT 16 : SAUNAS-HAMMAM	17/09/2014	SOREDI SAUNA KLAFS	PAS DE FORME DE MARCHÉ	1) MARCHE DE TRAVAUX	82 509,00
THEATRE MUNICIPAL REMPLACEMENT DU S.S.I.	17/09/2014	SOVEC ENTREPRISES	Unique	1) MARCHE DE TRAVAUX	66 981,47
MATERIELS ET MATERIAUX BATIM. SERRURES	19/09/2014	HEINTZ HENRI SERRURERIE	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	6 000,00 à 48 000,00
IMPRES.OFFSE 2012119 LIVRET RAM TAM TAM PET.ENFANCE	19/09/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	387
UNTERLINDEN LOT 2BIS	19/09/2014	LINGENHELD	Unique	1) MARCHE DE TRAVAUX	505 875,00
TRAVX RENOVAT. PISCINE AQUALIA LOT 17 : PROTECTION CATHODIQUE	19/09/2014	PROCATH	PAS DE FORME DE MARCHÉ	1) MARCHE DE TRAVAUX	56 900,00
IMPRES.OFFSE 2012119 BROCH.SAISON 2014/2015 EUROPE	22/09/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	3 250,00
ACQUISITION MATERIEL ESPVERTS AC.ASPI FLE SUR ESSIEU ROUTIE	23/09/2014	ACOM 27	Unique	2) MARCHE DE FOURNITURES	5 600,00
ACQUISITION MATERIEL ESPVERTS AC.2TOND AUT ROT+2LAME NEIGE	23/09/2014	HAAG S.A.S	Unique	2) MARCHE DE FOURNITURES	65 820,00
ACQUISITION MATERIEL ESPVERTS AC.3TOND TRACTE+2TOND A POUSSE	23/09/2014	SCHAECHTELIN E ET CIE	Unique	2) MARCHE DE FOURNITURES	5 478,00
ACQUISITION MATERIEL ESPVERTS AC.DEB.TAILLE HAIES SOUF.TRONC	23/09/2014	SCHAECHTELIN E ET CIE	Unique	2) MARCHE DE FOURNITURES	8 794,00
ACQUISITION MATERIEL ESPVERTS AC TRAI NE TER SPORT ENGAGONNES	23/09/2014	WALLISER DISTRIBUTION	Unique	2) MARCHE DE FOURNITURES	840
DECORS DE NOEL 2011 SAPINS FLOQUÉS	24/09/2014	ABIES DECOR	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	8 361,20 à 41 806,02
DECORS DE NOEL 2011 VÉGÉTAUX COUPÉS POUR DECORS	24/09/2014	MARCHAND ALAIN	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	836,12 à 6 688,96
DECORS DE NOEL 2011 SAPINS ENDUITS	24/09/2014	MARCHAND ALAIN	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	8 361,20 à 41 806,02
DECORS DE NOEL 2011 SUSPENSIONS DECORATIVES	24/09/2014	STRUCTURAL 3 D	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	4 180,60 à 20 903,01
DECORS DE NOEL 2011 SAPINS DE NOEL	24/09/2014	TSCHIRHART PEPINIERES & PAYSAGES	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	8 361,20 à 50 167,22
TRAVAUX DE VOIRIE RÉAMÉNAGEMENT RUE ATTHALIN	26/09/2014	ALTER	Unique	1) MARCHE DE TRAVAUX	99 418,15
TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES GRAVIERES	30/09/2014	EUROVIA ALSACE FRANCHE COMTE	Unique	1) MARCHE DE TRAVAUX	239 283,80

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 5 Rapport d'activités 2013 de COLMAR EXPO SA.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

LE RAPPORT NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

POINT N° 5 Rapport d'activités 2013 de COLMAR EXPO SA

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités
Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2013 de COLMAR EXPO SA
ci-joint

Le Maire

53



Notre métier : l'événementiel

BILAN 2013

RAPPORT D'ACTIVITES

Compte de résultat

	BILAN COLMAR EXPO 2012	BILAN COLMAR EXPO 2013	BILAN COLMAR EVENTS 2013	BILAN CONSOLIDE COLMAR EXPO 2013	ECART N-1
TOTAL PRODUITS	9 097 K€	8 457 K€	611 K€	9 068 K€	-0,3 %
TOTAL CHARGES	9 024 K€	8 276 K€	452 K€	8 728 K€	-3,3 %
RESULTAT EXPLOITATION	73 K€	181 K€	159 K€	340 K€	365,8 %
RESULTAT FINANCIER	-9 K€	-7 K€	0 K€	-7 K€	-22,2 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 K€	-2 K€	0 K€	-2 K€	-200,0 %
IMPOTS SUR LES SOCIETES	20 K€	35 K€	0 K€	0 K€	75,0 %
RESULTAT NET	46 K€	137 K€	159 K€	296 K€	543,5 %

Soit un résultat net multiplié par 6,4

3

Bilan Colmar Expo

ACTIF	2012	2013	PASSIF	2012	2013
ACTIF IMMOBILISE	1 905 K€	1 907 K€	CAPITAL SOCIAL	275 K€	275 K€
STOCK	26 K€	21 K€	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	1 551 K€	1 581 K€
CLIENTS	382 K€	902 K€	RESULTAT EXERCICE	46 K€	137 K€
DISPONIBILITES	933 K€	1 137 K€	DETTES	1 738 K€	1 567 K€
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	120 K€	43 K€	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	56 K€	450 K€
TOTAL BILAN	3 366 K€	4 010 K€	TOTAL BILAN	3 666 K€	4 010 K€

67

Activités annuelles

	Total visiteurs	Nb. de manifestations	Nb. jours ouverture
Manifestations propres régie Colmar Expo	360 182	4	21
Salons grand publics	105 318	19	55
Manifestations Ville de Colmar cadre DSP	29 500	6	12
AG conventions entreprises associations	28 400	33	35
Spectacle et concert hors FAV	19 400	14	14
Salons professionnels	18 600	10	25
Concours et préparation élections	4 500	6	6
Congrès	2 000	5	9
TOTAL	567 900	97	177

**Soit un taux
d'occupation
de 80 %**
(jours de montage et de
démontage inclus)

3

Engagements DSP contribution aux gros travaux d'entretien 2013

Report à nouveau 2012	65 568 €
Remplacement de 4 cellules haute tension	57 000 €
Total	122 568 €
Engagement annuel	80 000 €
Report à nouveau	42 568 €

ENGAGEMENT : 80 000 €
Soit + 42 568 €
en report à nouveau
fin 2013



Engagements DSP 2013

7 manifestations gratuites accordées à la ville au lieu de 3 prévues au contrat

- ★ 3 janvier : Vœux du Maire
- ★ 6 et 7 mai : Assises des Villes Moyennes
- ★ 17 mai : cirque Arlette Gruss
- ★ 14 juillet : concert de clôture Festival Spivakov
- ★ 5 octobre : Rallye de France
- ★ 24 et 25 novembre : salon du Livre
- ★ 15 décembre : fête de Noël des personnes âgées

Loyer

- ★ Loyer 2013 reversé à la ville **184 140 €**
- ★ Pour mémoire Loyer 2012 **177 552€**

Participation supplémentaire au résultat d'exploitation

- ★ Montant variable 3% de l'E.B.E. (calculé sur le bilan 2012)
- ★ Versée en 2013 **6 907€**

Distribution de dividendes

- ★ Versés en 2013 à la STUCE **1 500 €**
(calculés sur le résultat 2012)



Les faits marquants de 2013 - les salons grand public

Manifestation	Nombre d'exposants			Fréquentation			
	2012	2013	Ev. N-1		2012	2013	Ev. N-1
				Foire	194 409	188 541	-3 %
Foire aux Vins d'Alsace	345	350	1 %	Festival	102 637	73 611	-28 %
				Total	297 046	262 152	-12 %*
Salon International du Tourisme et des Voyages	359	421	17 %		25 812	31 435	22 %
Energie Habitat	285	259	-9 %		18 689	19 473	4 %
Maison Déco	186	223	20 %		18 635	22 681	22 %
TOTAL	1 175	1 253	7 %		360 182	335 741	-7 %

* Rapporter à 10 jours contre 12 en 2012, les entrées Foire enregistrent une progression de +13%

Les faits marquants 2013 - les spectacles dans la Halle aux Vins et au Théâtre de plein air

HALLE AUX VINS / THÉÂTRE DE PLEIN AIR

Date	Spectacle	Spectateurs
27 janvier	Lac du Cygne (HAV)	900
1 ^{er} février	Olivier de Benoist (HAV)	1 000
2 février	Les hommes viennent de mars, les femmes de Vénus (HAV)	1 100
23 février	Frank Michael (HAV)	1 000
22 mars	Chœur de l'Armée Française (HAV)	800
13 avril	Voca People (HAV)	1 300
18 mai	Festival reggae (HAV)	1 500
21 juin	Election Miss Alsace (HAV)	1 338
29 juin	Volksmusik (HAV)	1 000
10 juillet	30 Seconds to Mars (Théâtre)	5 500
14 juillet	Concert de clôture du Festival de Colmar (Théâtre)	3 500
2 octobre	Anne Roumanoff (HAV)	700
10 octobre	Festival du Rire – Patrick Sébastien (HAV)	1 338
11 octobre	Festival du Rire – Roland Magdane (HAV)	800
12 octobre	Festival du Rire – Michael Grégorio (HAV)	1 338

FESTIVAL FOIRE AUX VINS D'ALSACE

Date	Spectacle	Spectateurs
9 août	Stars 80	6 243
10 août	Michel Sardou	5 305
11 août	Asaf Avidan / Mika	7 901
12 août	Patrick Bruel	7 531
12 août	Nuit Blanche – Afrojack / Redfoo / Bingo Players / Far East Movement	6 152
13 août	Blue Öyster Cult / Deep Purple	10 000
14 août	1995 / Snoop Dogg	5 520
15 août	Hard Rock Session – Sonata Arctica / Helloween / Anthrax / Gamma Ray	3 770
16 août	Yousoupha / Sexion d'Assaut	10 000
17 août	Australian Pink Floyd	5 782
18 août	Skip The Use / Justice	5 407

Soit un total de
96 725 spectateurs
pour 26 spectacles

Les faits marquants 2013 – les travaux de réhabilitation des façades Est et de l'entrée

- **Permis déposé le 5/11/2012**
- **Estimation des travaux : 534 000,- € HT**
- **Travaux réalisés du 1/4/2013 au 31/7/2013**
- **Honoraires architecte pour les études, plans et DCE pris en charge par Colmar Expo en 2013 pour une valeur de 41 000,- €ht**

Les faits marquants 2013 – les travaux de réhabilitation des façades Est et de l'entrée



3

Les premiers résultats 2014

Événement	Nb exposants	Nb. visiteurs
35 ^{ème} Energie Habitat	350	18 531
2 ^{ème} Millésimes Alsace	92	1 539
67 ^{ème} Foire aux Vins d'Alsace	350	285 206 (dont 82 349 festivaliers)

3^{ème} de Foire France / Record absolu de fréquentation
45 millions de retombées économiques



Les événements « Colmar Expo » à venir...



31

Les événements « Colmar Expo » à venir...

Japon
pays invité
d'honneur

30^e SALON
INTERNATIONAL
DU TOURISME ET DES VOYAGES

SOLIDARISSIMO 6^e SALON
DU TOURISME ET DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

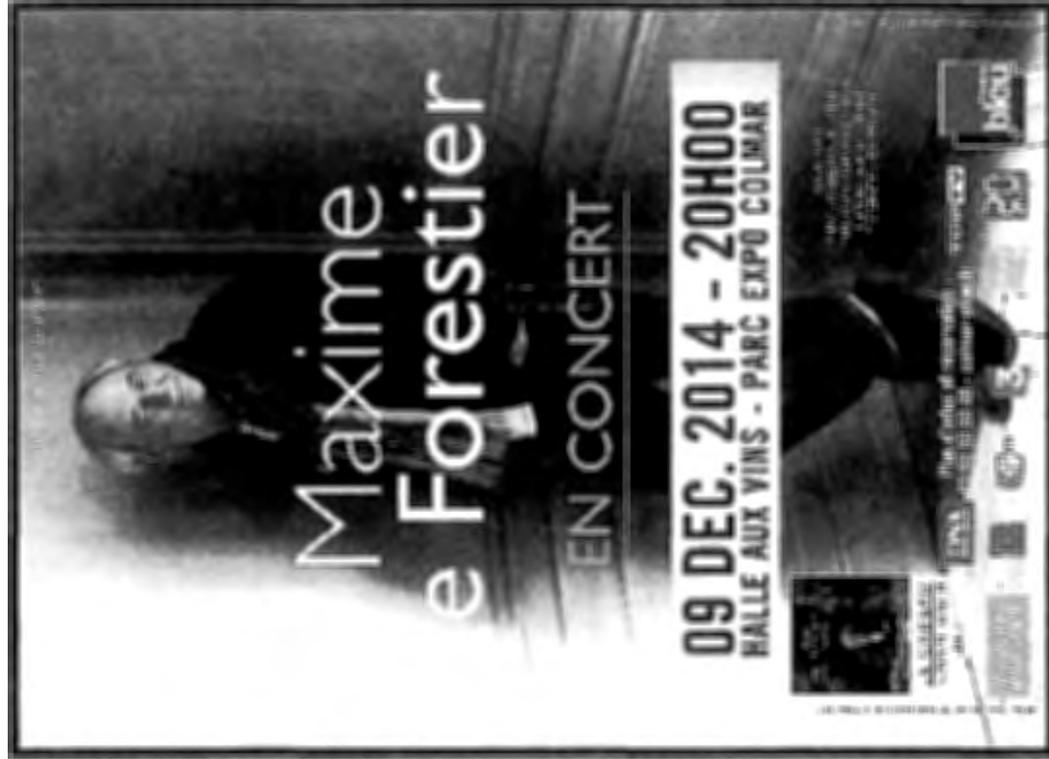
日本 *votre voyage
commence ici ...*

7-9 NOV. 2014 PARC EXPO COLMAR

400 exposants • Artisanat • Conférences • Expositions • Espaces thématiques • Cuisine du Monde
sitvcolmar.com - Salon International du Tourisme et des Voyages - @SITV_Colmar #sitvcolmar

Conception graphique - www.de-arsae.fr / www.sitvcolmar.com

Les événements « Colmar Expo » à venir...

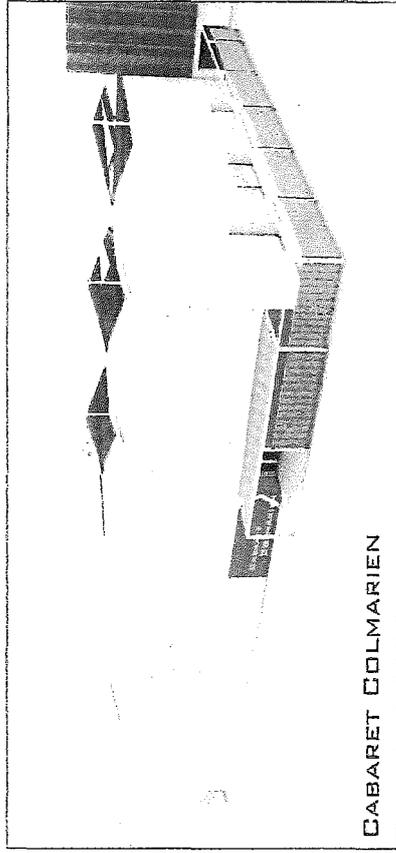


Les prochains travaux / Réhabilitation des façades Ouest et du cabaret colmarien

- Permis déposé le 5/11/2012
- Estimation des travaux : 1 077 000,- € HT financé par la Ville de Colmar
- Décision du Conseil Municipal du 18/11/2013
- Travaux prévus entre le 1/11/2014 et le 31/3/2015
- Honoraires architecte pour les études, plans et DCE pris en charge par Colmar Expo en 2013 pour une valeur de 82 000,- €HT

Les prochains travaux

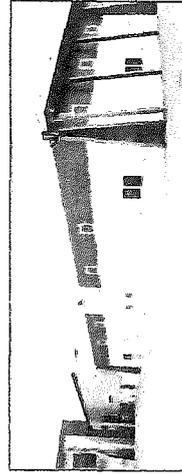
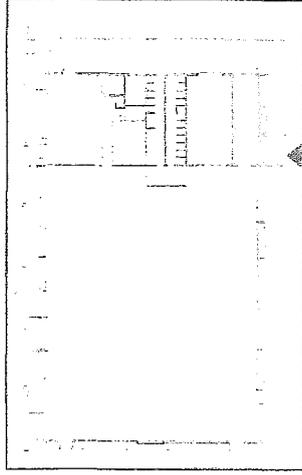
PARC DES EXPOSITIONS DE COLMAR



PHASE 1

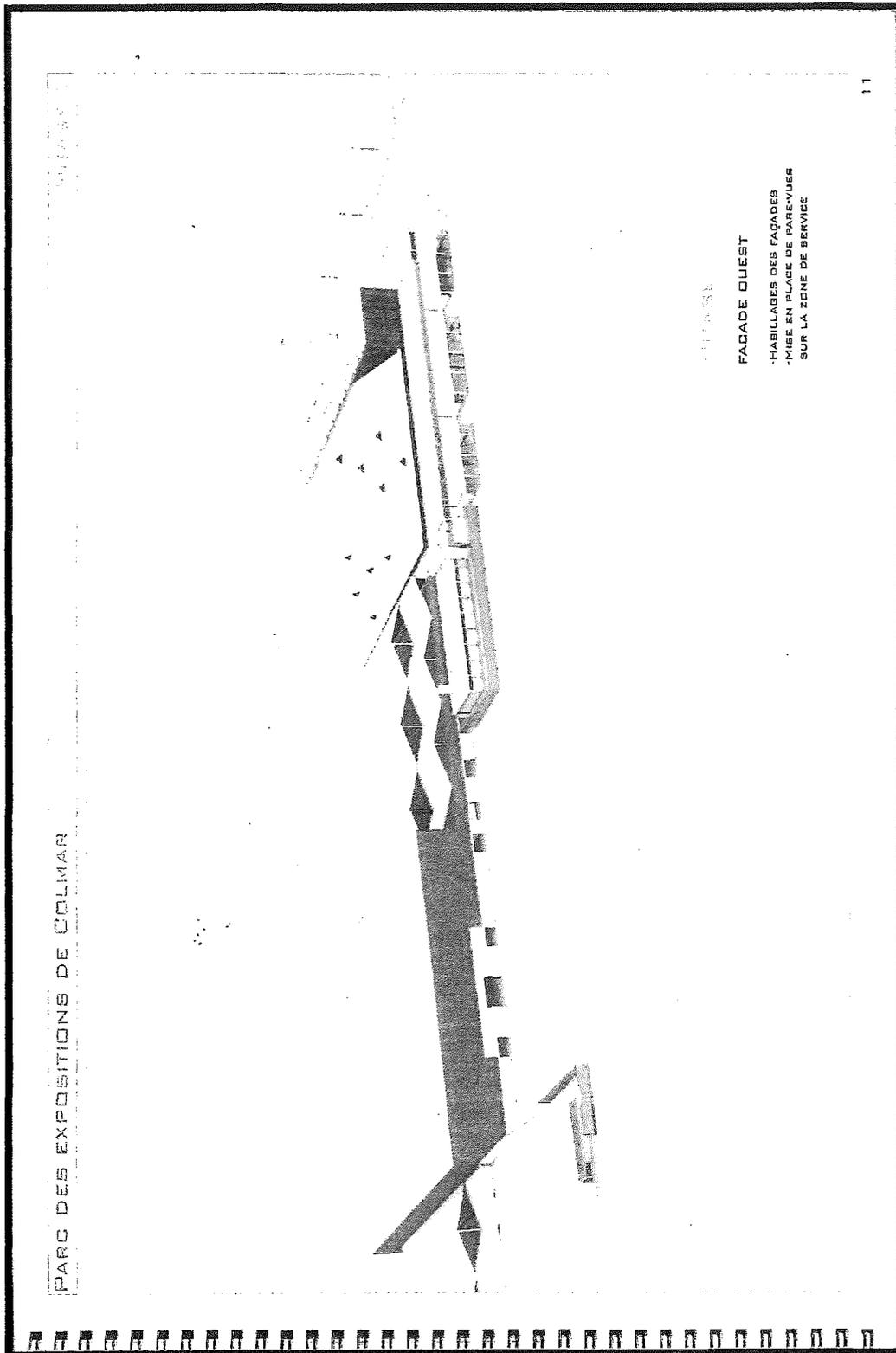
CABARET

- REQUALIFICATION DE L'ESPACE D'ENTRÉE
- REFECTION INTERIEURE
- HABILITAGE DES FAPADES



7

Les prochains travaux



REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

**Point 6 Rapport d'activités 2013/2014 de l'Association pour la Promotion
des Sports de Glace.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

LE RAPPORT NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

**POINT N° 6 Rapport d'activités 2013/ 2014
de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2013/2014 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace ci-joint.

Le Maire

Association pour la Promotion des Sports de Glace

BILAN AU 30/06/2014



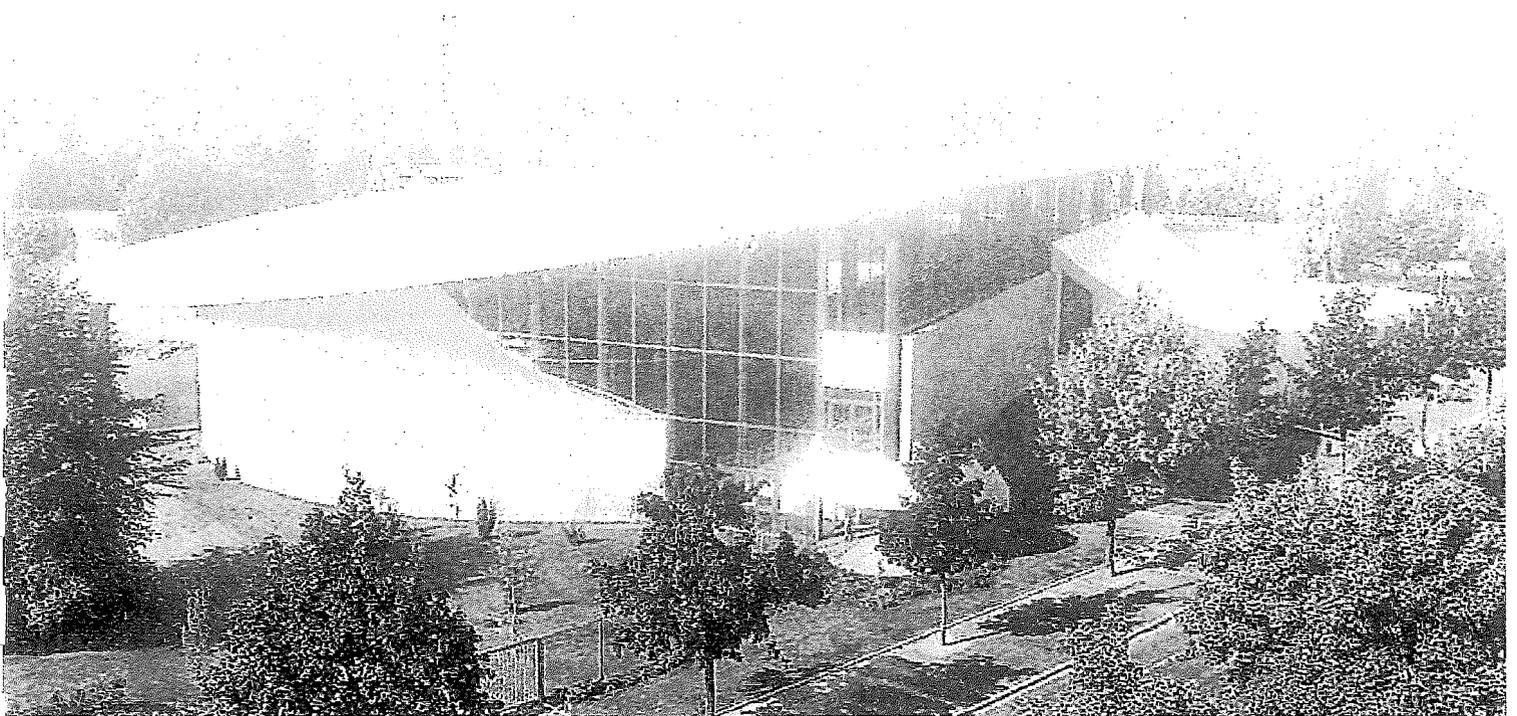
La Patinoire de Colmar
plus on y tourne, plus on y retourne !

Conseil Municipal du 20/10/2014





ETATS FINANCIERS



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2014 12			Exercice N-1 30/06/2013 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	21 136.86	16 745.17	4 391.69	2 777.20	1 614.49	58.13
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	120 234.92	85 801.67	34 433.25	41 543.60	7 110.35	17.12
	Autres immobilisations corporelles	46 618.97	35 756.17	10 862.80	10 990.95	128.15	1.17
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	4 734.00		4 734.00	4 734.00			
Autres immobilisations financières	76.22		76.22	76.22			
TOTAL II	192 800.97	138 303.01	54 497.96	60 121.97	5 624.01	9.35	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	9 278.65		9 278.65	8 684.90	593.75	6.84
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	75 051.41		75 051.41	62 401.70	12 649.71	20.27
	Autres créances	5 429.00		5 429.00	1 564.00	3 865.00	247.12
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	30 936.50		30 936.50	3 012.84	27 923.66	926.82	
Charges constatées d'avance (3)	9 099.06		9 099.06	13 433.52	4 334.46	32.27	
TOTAL III	129 794.62		129 794.62	89 096.96	40 697.66	45.68	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	322 595.59	138 303.01	184 292.58	149 218.93	35 073.65	23.50	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2014	12	30/06/2013	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	17 829.65		14 053.85		3 775.80	26.87
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	10 671.74		3 775.80		6 895.94	182.64
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	28 501.39		17 829.65		10 671.74	59.85
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	TOTAL II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	17 273.00		4 972.00		12 301.00	247.41
	TOTAL III	17 273.00		4 972.00		12 301.00	247.41
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	6 704.24		9 851.46		3 147.22	31.95
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	40 440.96 56 728.40		37 496.38 54 271.90		2 944.58 2 456.50	7.85 4.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 598.75				2 598.75	
	Comptes de Régularisation Produits constatés d'avance (1)	32 045.84		24 797.54		7 248.30	29.23
	TOTAL IV	138 518.19		126 417.28		12 100.91	9.57
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	184 292.58		149 218.93		35 073.65	23.50

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

138 518.19 126 417.28

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2014	12	30/06/2013	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	561 915.72	100.00	586 196.37	100.00	24 280.65	4.14
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue	561 915.72	100.00	586 196.37	100.00	24 280.65	4.14
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	561 915.72	100.00	586 196.37	100.00	24 280.65	4.14
- Matières premières, approvisionnements consommés	36 035.99	6.41	43 616.33	7.44	7 580.34	17.38
- Sous traitance directe	10 938.46	1.95	29 725.68	5.07	18 787.22	63.20
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	514 941.27	91.64	512 854.36	87.49	2 086.91	0.41
MARGE BRUTE GLOBALE	514 941.27	91.64	512 854.36	87.49	2 086.91	0.41
- Autres achats + charges externes	302 602.35	53.85	303 588.89	51.79	986.54	0.32
VALEUR AJOUTEE	212 338.92	37.79	209 265.47	35.70	3 073.45	1.47
+ Subventions d'exploitation	243 900.00	43.41	237 000.00	40.43	6 900.00	2.91
- Impôts, taxes et versements assimilés	48 674.68	8.66	51 547.06	8.79	2 872.38	5.57
- Salaires du personnel	268 940.25	47.86	266 011.16	45.38	2 929.09	1.10
- Charges sociales du personnel	94 667.72	16.85	94 582.55	16.13	85.17	0.09
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	43 956.27	7.82	34 124.70	5.82	9 831.57	28.81
+ Autres produits de gestion courante	6.85		11.58		4.73	40.85
- Autres charges de gestion courante	22 959.03	4.09	24 689.34	4.21	1 730.31	7.01
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	22 458.43	4.00	20 439.52	3.49	2 018.91	9.88
Dotations aux amortissements	19 539.73	3.48	20 686.94	3.53	1 147.21	5.55
- Dotations aux provisions	12 301.00	2.19	4 972.00	0.85	7 329.00	147.41
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 621.79	2.07	4 227.52	0.72	7 394.27	174.91
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	20.71		0.35		20.36	NS
- Charges financières	707.76	0.13	452.07	0.08	255.69	56.56
RESULTAT COURANT	10 934.74	1.95	3 775.80	0.64	7 158.94	189.60
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	263.00	0.05			263.00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	263.00	0.05			263.00	
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	10 671.74	1.90	3 775.80	0.64	6 895.94	182.64

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2014 12			Exercice N-1 30/06/2013 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services	561 915.72		561 915.72	586 196.37		24 280.65	4.14
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	561 915.72		561 915.72	586 196.37		24 280.65	4.14
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			243 900.00	237 000.00		6 900.00	2.91
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 458.43	20 439.52		2 018.91	9.88
Autres produits			6.85	11.58		4.73	40.85
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			828 281.00	843 647.47		15 366.47	1.82
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			36 629.74	43 919.62		7 289.88	16.60
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			593.75	303.29		290.46	95.77
Autres achats et charges externes *			313 540.81	333 314.57		19 773.76	5.93
Impôts, taxes et versements assimilés			48 674.68	51 547.06		2 872.38	5.57
Salaires et traitements			268 940.25	266 011.16		2 929.09	1.10
Charges sociales			94 667.72	94 582.55		85.17	0.09
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 539.73	20 686.94		1 147.21	5.55
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			12 301.00	4 972.00		7 329.00	147.41
Autres charges			22 959.03	24 689.34		1 730.31	7.01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			816 659.21	839 419.95		22 760.74	2.71
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 621.79	4 227.52		7 394.27	174.91
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014	30/06/2013	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	20.71	0.35	20.36	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	20.71	0.35	20.36	NS
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	707.76	452.07	255.69	56.56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	707.76	452.07	255.69	56.56
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	687.05	451.72	235.33	52.10
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	10 934.74	3 775.80	7 158.94	189.60
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	263.00		263.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	263.00		263.00	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	263.00		263.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	828 301.71	843 647.82	15 346.11	1.82
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	817 629.97	839 872.02	22 242.05	2.65
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	10 671.74	3 775.80	6 895.94	182.64

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2014 12	Exercice N-1 30/06/2013 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	4 391.69	2 777.20	1 614.49	58.13
20510000 Logiciels	21 136.86	17 314.86	3 822.00	22.07
28051000 Amort.logiciels	16 745.17	14 537.66	2 207.51	15.18
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	34 433.25	41 543.60	7 110.35	17.12
21530000 Matériel d'animation	16 285.68	14 416.65	1 869.03	12.96
21530100 Matériel-mobilier Resto	3 497.00	2 842.00	655.00	23.05
21540000 Matériel et outillage	67 043.61	65 123.52	1 920.09	2.95
21540100 Equipement pédagogique	33 408.63	31 482.13	1 926.50	6.12
28153000 Amort.matériel d'animation	12 488.20	10 745.80	1 742.40	16.21
28153100 Amort.mat.et mobilier Resto	2 253.36	1 854.16	399.20	21.53
28154000 Amort.matériel et outillage	54 514.73	48 839.75	5 674.98	11.62
28154100 Amort.équipement pédagogique	16 545.38	10 880.99	5 664.39	52.06
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 862.80	10 990.95	128.15	1.17
21810000 Installat.-agencements divers	24 302.91	21 673.31	2 629.60	12.13
21830000 Matériel de bureau et info.	21 721.56	21 222.56	499.00	2.35
21840000 Mobilier	594.50		594.50	
28181000 Amort.install.-agencemt.divers	14 821.35	11 785.07	3 036.28	25.76
28183000 Amort.matériel de bureau	20 875.53	20 119.85	755.68	3.76
28184000 Amort.mobilier	59.29		59.29	
PRETS	4 734.00	4 734.00		
27480000 Prêts Domial	4 734.00	4 734.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	76.22	76.22		
27550000 Dépôts et cautionnements	76.22	76.22		
TOTAL II	54 497.96	60 121.97	5 624.01	9.35
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	9 278.65	8 684.90	593.75	6.84
31100000 Stocks denrées Resto	7 429.80	6 399.38	1 030.42	16.10
32100000 Stocks consommables Resto	1 848.85	2 285.52	436.67	19.11
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	75 051.41	62 401.70	12 649.71	20.27
41100000 Clients	74 295.63	61 262.05	13 033.58	21.28
41810000 Clients-fact. à établir	755.78	1 139.65	383.87	33.68
AUTRES CREANCES	5 429.00	1 564.00	3 865.00	247.12
42500000 Personnel-avances et acomptes		100.00	100.00	100.00
44567000 Crédit de TVA à reporter	698.00	104.00	594.00	571.15
44870000 Etat produits à recevoir	2 734.00		2 734.00	
46870000 Divers-prod. à recevoir	1 997.00	1 360.00	637.00	46.84
DISPONIBILITES	30 936.50	3 012.84	27 923.66	926.82
51204200 CCM Commercial	824.17	760.69	63.48	8.35
51204300 CCM Restaurant	754.60	943.62	189.02	20.03
51206000 CCM Patinoire Epargne	27 000.00	15.91	26 984.09	NS
53100000 Caisse Administration	925.12	694.82	230.30	33.15
53200000 Caisse Restaurant	635.61	277.80	357.81	128.80
53300000 Caisse Accueil	797.00	320.00	477.00	149.06

km

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2014	12	30/06/2013	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
REPORT A NOUVEAU	17 829.65	14 053.85	3 775.80	26.87
11000000 Report à nouveau créditeur	694 965.03	660 905.15	34 059.88	5.15
11900000 Report à nouveau débiteur	677 135.38	646 851.30	30 284.08	4.68
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	10 671.74	3 775.80	6 895.94	182.64
TOTAL I	28 501.39	17 829.65	10 671.74	59.85
PROVISIONS POUR CHARGES	17 273.00	4 972.00	12 301.00	247.41
15300000 Provisions pour pensions	10 414.00	4 972.00	5 442.00	109.45
15720000 Provision pour renouvellement	6 859.00		6 859.00	
TOTAL III	17 273.00	4 972.00	12 301.00	247.41
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	6 704.24	9 851.46	3 147.22	31.95
51204100 CCM Patinoire	5 892.03	9 118.26	3 226.23	35.38
51214100 Chèques émis Patinoire	694.21	428.22	265.99	62.12
51214200 Chèques émis Commercial		304.98	304.98	100.00
58004100 Virts internes PA	118.00		118.00	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	40 440.96	37 496.38	2 944.58	7.85
40100000 Fournisseurs	17 642.74	18 977.13	1 334.39	7.03
40810000 Fourn. fact. non parvenues	22 798.22	18 519.25	4 278.97	23.11
DETTES FISCALES ET SOCIALES	56 728.40	54 271.90	2 456.50	4.53
42500000 Personnel-avances et acomptes	50.00		50.00	
42700000 Personnel - oppositions	161.21	161.21		
42820000 Prov.s/congés à payer	20 249.00	21 203.00	954.00	4.50
42860000 Provision pour primes	2 500.00		2 500.00	
43100000 Urssaf	7 513.00	7 840.00	327.00	4.17
43720000 Icirs prévoyance	249.00	293.00	44.00	15.02
43730000 Groupe Mornay	8 136.00	7 077.00	1 059.00	14.96
43750000 April assurances	1 081.44	1 601.52	520.08	32.47
43820000 Chges sociales s/CP à payer	9 043.00	9 508.00	465.00	4.89
43860000 Autres charg.social. à payer	4 041.58	2 885.61	1 155.97	40.06
44571100 Tva collectée 5.5 %	8.08		8.08	
44571500 Tva collectée 19.60%	1 640.79	2 149.47	508.68	23.67
44571600 Tva collectée 20%	1 629.52		1 629.52	
44587000 Tva / fact. à établir	5.78	19.09	13.31	69.72
44710000 Taxe sur les salaires		1 117.00	1 117.00	100.00
44860000 Etat-charges à payer	420.00	417.00	3.00	0.72
AUTRES DETTES	2 598.75		2 598.75	
41980000 Clients-avoirs à établir	2 598.75		2 598.75	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	32 045.84	24 797.54	7 248.30	29.23
48700000 Produits constat d'avance	32 045.84	24 797.54	7 248.30	29.23
TOTAL IV	138 518.19	126 417.28	12 100.91	9.57
TOTAL GENERAL	184 292.58	149 218.93	35 073.65	23.50

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	561 915.72	586 196.37	24 280.65	4.14
70610000 Entrée diverses	155 392.56	144 287.56	11 105.00	7.70
70611000 Heures de glace Club	168 505.60	158 499.51	10 006.09	6.31
70613000 Location patins Club	3 826.50	4 136.20	309.70	7.49
70614000 Heures de glace Ville	585.00		585.00	
70615000 Heures de glace Privé	24 394.41	25 883.31	1 488.90	5.75
70616000 Heures de glace Scolaires	43 228.00	53 849.00	10 621.00	19.72
70617000 Heures de glace Spectacles	1 500.00		1 500.00	
70620000 Recettes " Place Rapp "	34 922.00	30 922.00	4 000.00	12.94
70630000 Prestations de services Resto	78 461.15	84 475.55	6 014.40	7.12
70632000 Prestations resto traiteur		6 518.71	6 518.71	100.00
70650000 Spectacles-manifestations	2 000.04	25 296.14	23 296.10	92.09
70651000 Publicité manifestation		3 500.00	3 500.00	100.00
70660000 Panneaux publicitaires	31 580.14	28 925.58	2 654.56	9.18
70661000 Echanges-produits	9 658.94	11 484.84	1 825.90	15.90
70670000 Jeux automatiques		41.40	41.40	100.00
70671000 Distributeurs automatique	2 832.21	2 786.57	45.64	1.64
70830000 Produits activités annexes	664.17		664.17	
70840000 Mise à disposition personnel	750.00	880.00	130.00	14.77
70880000 Echanges de calories	3 615.00	4 710.00	1 095.00	23.25
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	561 915.72	586 196.37	24 280.65	4.14
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	243 900.00	237 000.00	6 900.00	2.91
74000000 Subventions d'exploitation	243 900.00	237 000.00	6 900.00	2.91
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	22 458.43	20 439.52	2 018.91	9.88
78120000 Rep prov / ch renouv immo		6 000.00	6 000.00	100.00
79100000 Tferts charges d'exploitation	22 458.43	14 439.52	8 018.91	55.53
AUTRES PRODUITS	6.85	11.58	4.73	40.85
75800000 Prdts divers gestion courante	6.85	11.58	4.73	40.85
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	828 281.00	843 647.47	15 366.47	1.82
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	36 629.74	43 919.62	7 289.88	16.60
60110000 Achats denrées Resto	32 960.75	36 039.61	3 078.86	8.54
60120000 Achats resto traiteur	887.20	6 084.20	5 197.00	85.42
60210000 Achats consommables Resto	2 947.63	1 973.74	973.89	49.34
60900000 RRR obtenus sur achats	165.84	177.93	12.09	6.79
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	593.75	303.29	290.46	95.77
60310000 Variat.stocks denrées	1 030.42	362.52	1 392.94	384.24
60320000 Variat.stocks consommables	436.67	665.81	1 102.48	165.58
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	313 540.81	333 314.57	19 773.76	5.93
60400000 Achats d'études et prestations	10 938.46	17 725.68	6 787.22	38.29
60405000 Achats spectacles		12 000.00	12 000.00	100.00
60611000 Eau	3 142.30	4 712.17	1 569.87	33.32
60612000 Electricite-gaz	99 761.93	94 766.92	4 995.01	5.27
60613000 Chauffage urbain	13 748.22	21 120.29	7 372.07	34.91
60630000 Produits d'entretien	4 408.03	4 180.50	227.53	5.44
60632000 Cartes Magnétiques	178.00		178.00	
60633000 Petit outillage	994.53	1 345.70	351.17	26.10
60634000 Vêtements de travail	2 519.21	358.49	2 160.72	602.73

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2014	Exercice N-1 30/06/2013	Ecart N / N-1	
			Euros	%
60635000 Petits équipements d'animation	404.03	692.77	288.74	41.68
60640000 Fournitures administratives	4 219.15	4 852.90	633.75	13.06
60660000 Carburants-gaz	2 869.91	2 280.06	589.85	25.87
60680000 Pharmacie p/usagers	485.19	119.14	366.05	307.24
61100000 Sous-traitance générale		800.00	800.00	100.00
61320000 Locations immobilières	18 000.00	18 000.00		
61350000 Locations mobilières	21 610.50	20 299.60	1 310.90	6.46
61520000 Entr/répar.biens immobiliers	5 278.14	7 423.17	2 145.03	28.90
61550000 Entr/répar.biens mobilier	4 837.26	4 582.37	254.89	5.56
61560000 Maintenance TPE	507.60	507.60		
61561000 Maintenance Johnson	10 292.54	2 187.58	8 104.96	370.50
61562000 Maintenance Elisath	2 386.98	3 152.93	765.95	24.29
61563000 Maintenance Guldagil	772.71	757.03	15.68	2.07
61564000 Maintenance Espace Copie	1 000.00	1 160.00	160.00	13.79
61565000 Maintenance Sonorest	793.47	781.22	12.25	1.57
61566000 Maintenance Michelsonne	9 600.00		9 600.00	
61567000 Maintenance Drager	148.98	294.81	145.83	49.47
61568000 Maintenance Otis	1 610.14	1 582.86	27.28	1.72
61569000 Maintenance Cmx		327.48	327.48	100.00
61570000 Maintenance Gti	1 184.53	307.31	877.22	285.45
61571000 Maintenance Mas	252.08	637.92	385.84	60.48
61572000 Maintenance Stihlé	104.00	150.69	46.69	30.98
61573000 Maintenance Socotec	3 029.63	1 005.14	2 024.49	201.41
61574000 Maintenance oci	1 453.12	1 420.00	33.12	2.33
61600000 Primes d'assurance	13 697.85	12 971.64	726.21	5.60
61810000 Documentation générale	791.27	777.27	14.00	1.80
61830000 Documentation technique	22.00	365.00	343.00	93.97
61850000 Frais de colloques-séminaires		720.00	720.00	100.00
62260000 Honoraires	12 420.00	10 700.00	1 720.00	16.07
62310000 Annonces et insertions	25 749.92	30 264.08	4 514.16	14.92
62330000 Foires-expositions	1 610.00		1 610.00	
62340000 Cadeaux aux usagers	8 027.77	6 624.62	1 403.15	21.18
62350000 Décoration		228.95	228.95	100.00
62360000 Imprimés commerciaux-billets	7 601.34	11 784.30	4 182.96	35.50
62382000 Distribution prospectus		50.17	50.17	100.00
62388000 Dons-pourboires	100.00	580.00	480.00	82.76
62400000 Frais de Transports	790.38	771.06	19.32	2.51
62510000 Voyages et déplacements	5 865.84	12 977.72	7 111.88	54.80
62570000 Réceptions	4 271.29	8 598.75	4 327.46	50.33
62610000 Frais postaux	586.37	1 183.58	597.21	50.46
62623000 Tps	379.62	380.28	0.66	0.17
62624000 Internet	2 755.09	2 393.38	361.71	15.11
62780000 Services bancaires	253.43	526.44	273.01	51.86
62810000 Cotisat professionnelles	2 088.00	1 885.00	203.00	10.77
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	48 674.68	51 547.06	2 872.38	5.57
63110000 Taxe sur les salaires	4 256.00	8 789.00	4 533.00	51.58
63330000 Formation professionnelle	4 357.92	5 609.57	1 251.65	22.31
63350000 Taxe d'apprentissage	346.00	340.00	6.00	1.76
63511000 Taxe professionnelle	818.00	975.00	157.00	16.10
63550000 Tva non récupérable	38 630.76	35 571.49	3 059.27	8.60
63780000 Taxes diverses	266.00	262.00	4.00	1.53

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	268 940.25	266 011.16	2 929.09	1.10
64100000 Salaires	267 394.25	264 729.16	2 665.09	1.01
64120000 Congés payés	954.00	1 282.00	2 236.00	174.41
64130000 Variation prov pour primes	2 500.00		2 500.00	
CHARGES SOCIALES	94 667.72	94 582.55	85.17	0.09
64510000 Cotisations Urssaf	61 916.69	60 010.27	1 906.42	3.18
64520000 Mutuelle NC april assur	4 799.35	5 589.78	790.43	14.14
64530000 Cotisations Groupe Mornay	11 837.55	12 178.69	341.14	2.80
64550000 Cotisations Mornay Cadres	7 915.64	6 453.84	1 461.80	22.65
64560000 Cotisations Icirs prévoyance	724.47	748.16	23.69	3.17
64580000 Chges sociales s/CP à payer	465.00	789.00	1 254.00	158.94
64586000 Variation prov ch soc / primes	1 125.00		1 125.00	
64740000 Oeuvres sociales	4 140.69	3 609.31	531.38	14.72
64750000 Médecine du travail-pharmacie	942.80	477.10	465.70	97.61
64760000 Ancv	4 389.00	4 957.40	568.40	11.47
64810000 Dépenses de formation	712.53	1 089.00	376.47	34.57
64910000 Produits CICE	3 371.00	1 320.00	2 051.00	155.38
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	19 539.73	20 686.94	1 147.21	5.55
68111000 Dot.amort.immob.incorpor.	2 207.51	1 990.50	217.01	10.90
68112000 Dot.amort.immob.corpor.	17 332.22	18 696.44	1 364.22	7.30
DOTATIONS AUX PROVISIONS	12 301.00	4 972.00	7 329.00	147.41
68151000 Dot prov pour charges	12 301.00	4 972.00	7 329.00	147.41
AUTRES CHARGES	22 959.03	24 689.34	1 730.31	7.01
65160000 Droits d'auteurs	1 148.58	2 460.52	1 311.94	53.32
65410000 Perte / créances irrécouvrable	2 000.00	65.00	1 935.00	NS
65800000 Charges diverses de gestion	1.53	4.71	3.18	67.52
65810000 Charges " Place Rapp"	19 808.92	22 159.11	2 350.19	10.61
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	816 659.21	839 419.95	22 760.74	2.71
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 621.79	4 227.52	7 394.27	174.91
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	20.71	0.35	20.36	NS
76800000 Autres produits financiers	20.71	0.35	20.36	NS
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	20.71	0.35	20.36	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	707.76	452.07	255.69	56.56
66160000 Intérêts bancaires	377.35	188.33	189.02	100.37
66161000 Frais de CB	330.41	263.74	66.67	25.28
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	707.76	452.07	255.69	56.56
RESULTAT FINANCIER	687.05	451.72	235.33	52.10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	10 934.74	3 775.80	7 158.94	189.60
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	263.00		263.00	
67120000 Pénalités et amendes	263.00		263.00	

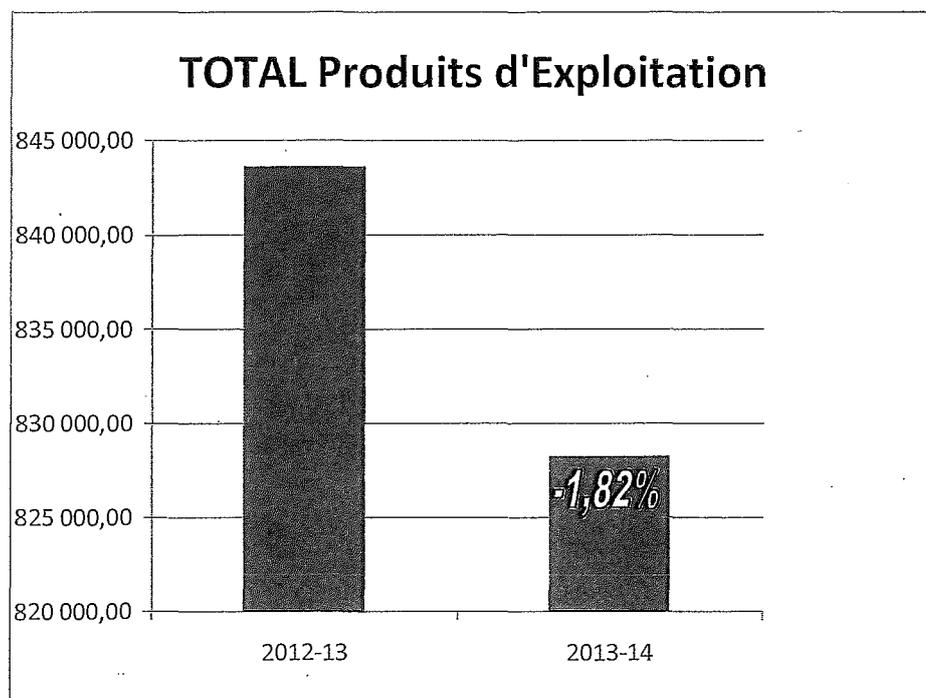


RAPPORT D'ACTIVITE



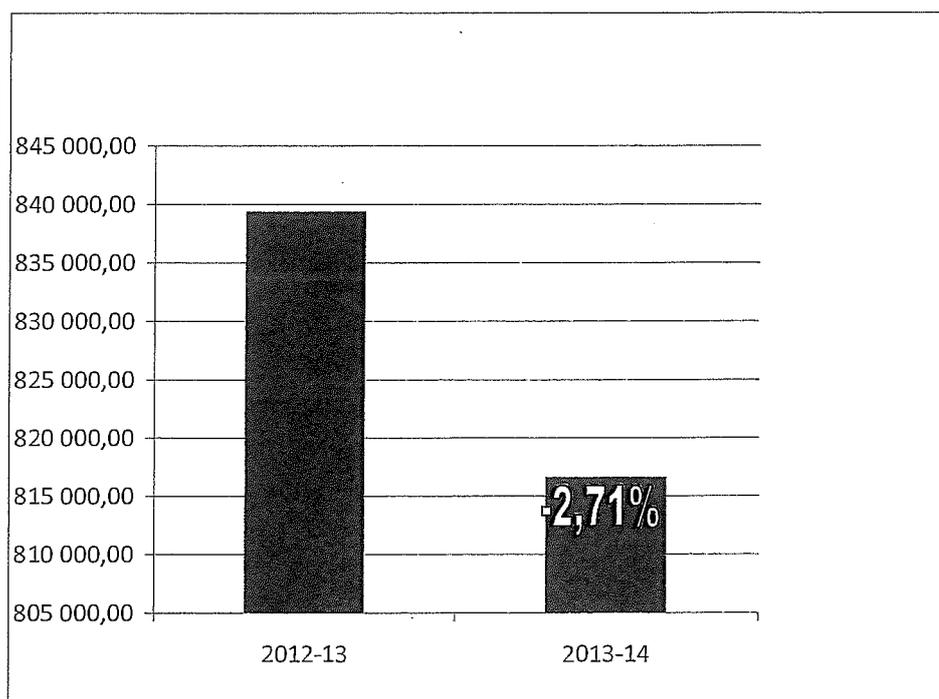
Produits d'Exploitation

	2012-13	2013-14	Variation en %
CA Net	586 196,37	561 915,72	-4,14%
Subventions	237 000,00	243 900,00	2,91%
Autres Produits	20 451,10	22 465,28	9,85%
TOTAL Produits d'Exploitation	843 647,47	828 281,00	-1,82%



Charges d'Exploitation

	2012-13	2013-14	Variation en %
Achat marchandises variation stocks	43 616,33	36 035,99	-17,38%
Achat et charges externes	333 314,57	313 540,81	-5,93%
Impôts et taxes	51 547,06	48 674,68	-5,57%
Salaires et traitements	266 011,16	268 940,25	1,10%
Charges sociales	94 582,55	94 667,72	0,09%
Dotations amortissements provisions	25 658,94	31 840,73	24,09%
Autres charges	24 689,34	22 959,03	-7,01%
TOTAL Charges d'Exploitation	839 419,95	816 659,21	-2,71%



Résultat Financier

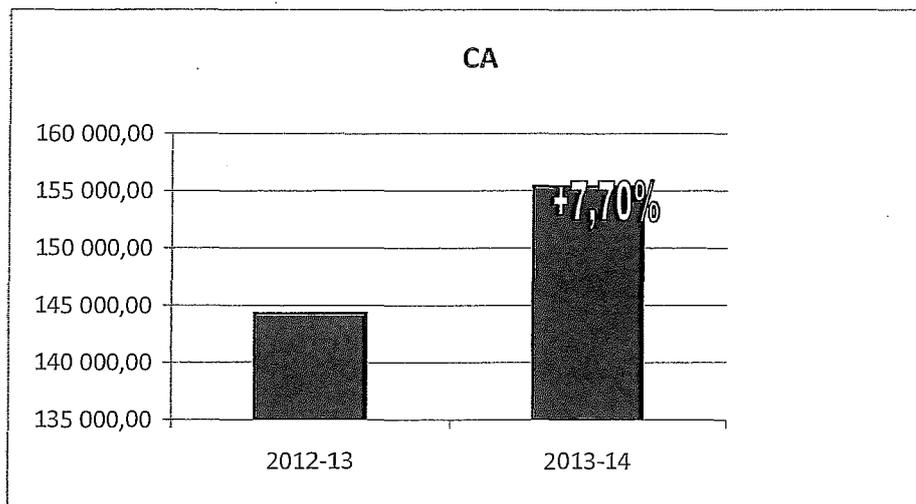
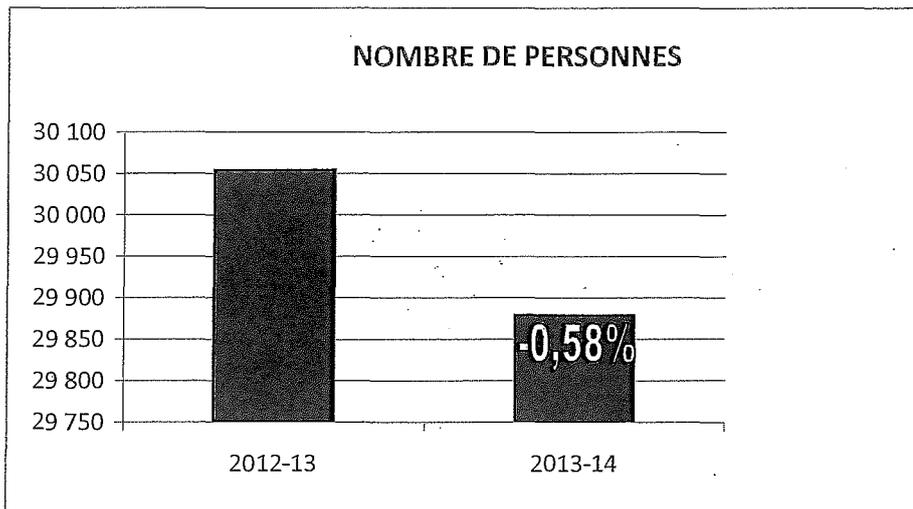
	2012-13	2013-14	Variation en %
Produits	0,35	20,71	5817,14%
Charges	452,07	707,76	56,56%
RESULTAT	-451,72	-687,05	-52,10%

Compte de résultat

	2012-13	2013-14	Variation en %
TOTAL			
Produits	843 647,82	828 301,71	-1,82%
TOTAL Charge	839 872,02	817 629,97	-2,65%
RESULTAT	3 775,80	10 671,74	182,64%

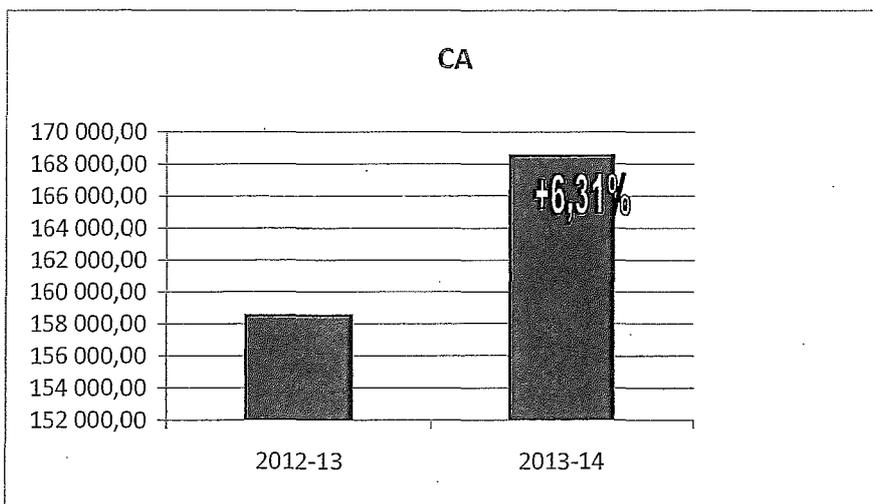
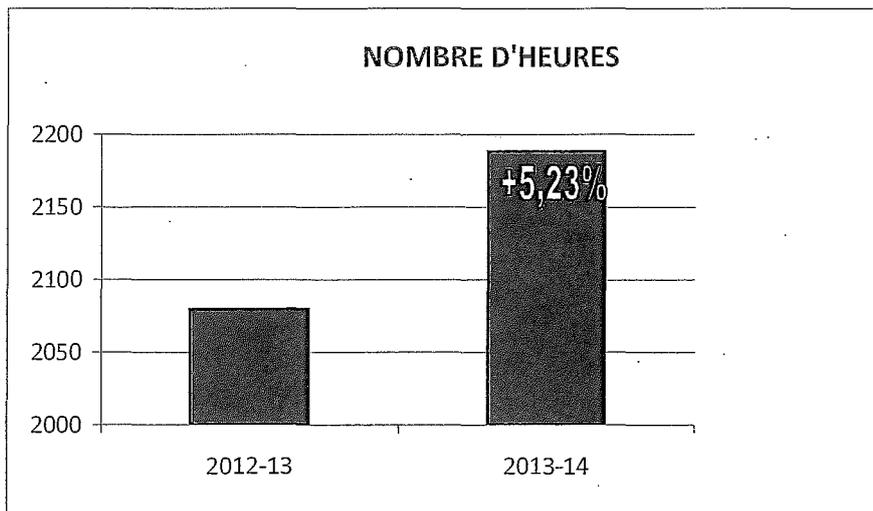
SEANCES PUBLIQUES

	2012-13	2013-14	variation en %
Nbre de pers.	30 054	29 879	-0,58%
CA	144 287,56	155 392,56	7,70%



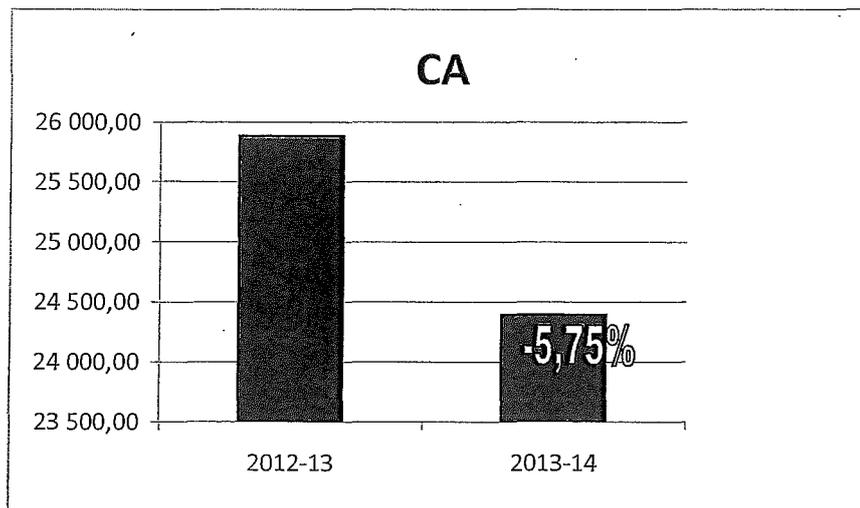
CLUB

	2012-13	2013-14	variation en %
nombre d'heures	2079,5	2188,25	5,23%
CÀ	158 499,51	168 505,60	6,31%



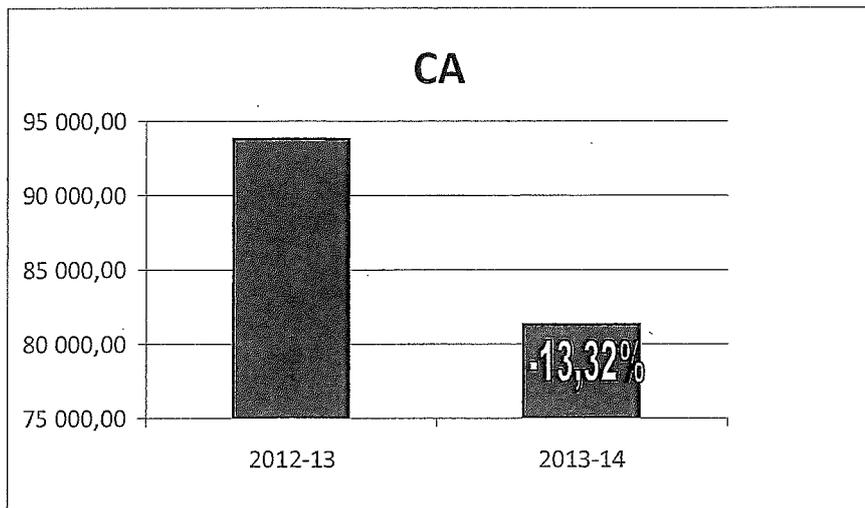
HEURES PRIVEES

	2012-13	2013-14	variation en %
CA	25 883,31	24 394,41	-5,75%



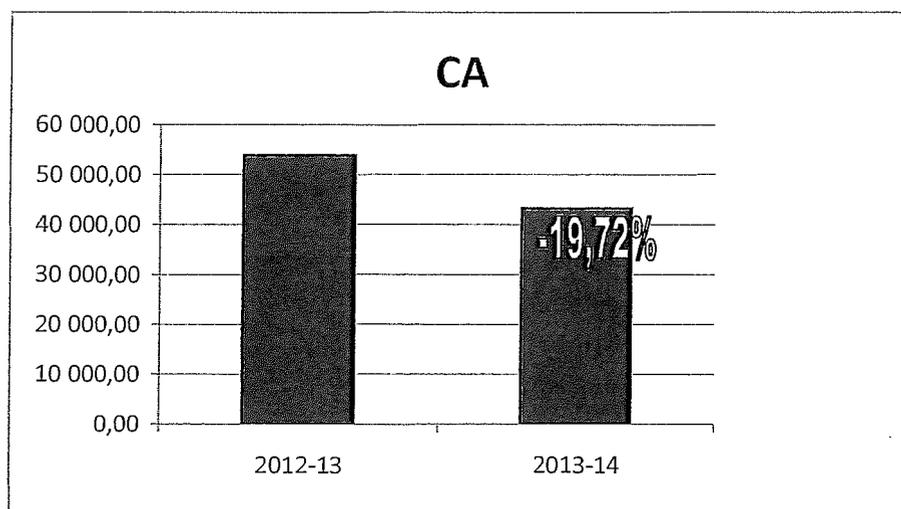
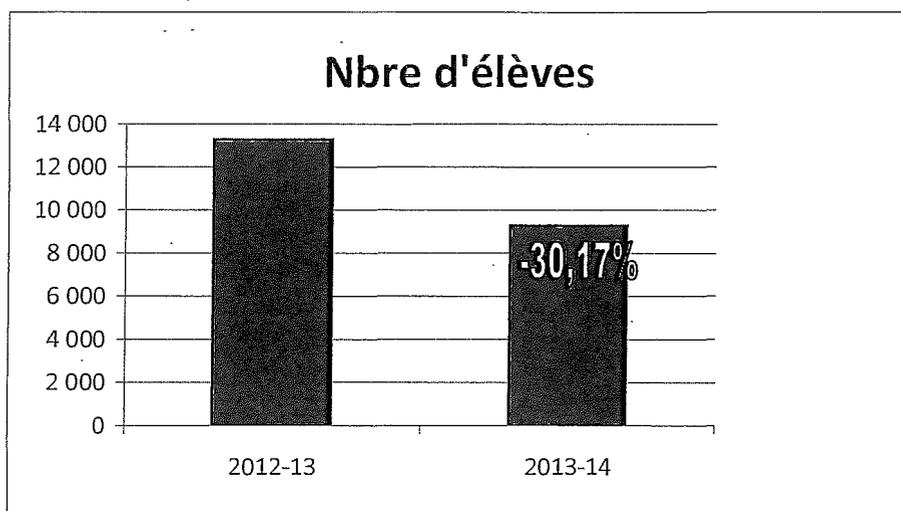
RESTAURANT

	2012-13	2013-14	variation %	en
CA	93 780,83	81 293,15	-13,32%	



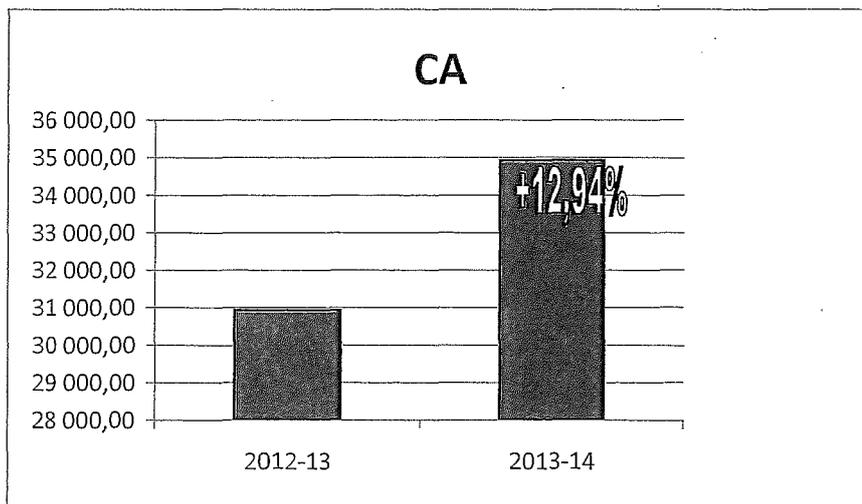
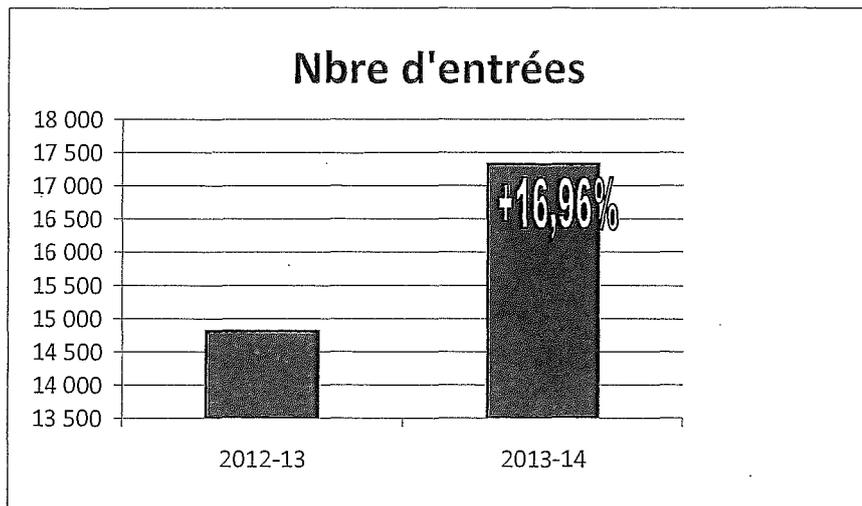
SCOLAIRES

	2012-13	2013-14	variation en %
Nbre d'élèves	13 264	9 262	-30,17%
CA	53 849,00	43 228,00	-19,72%



PLACE RAPP

	2012-13	2013-14	variation en %
Nbre d'entrée	14 810	17 322	16,96%
CA	30 922,00	34 922,00	12,94%





Patinoire de Colmar

plus on y tourne, plus on y retourne !

Conseil Municipal du 20 Octobre 2014

Programme d'Animations
Saison 2013/2014

Association pour la Promotion des Sports de Glace

PATINOIRE DE COLMAR

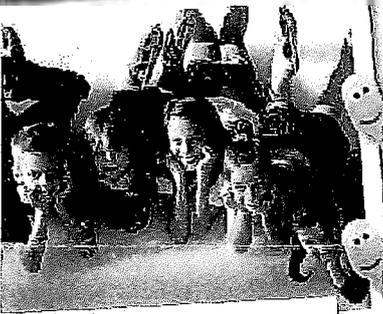
15, rue Robert Schuman - 68000 COLMAR

03.89.80.09.05 - 03.89.80.17.92

www.patinoirecolmar.fr - patinoire.colmar@wanadoo.fr

Programme d'Animations





PROGRAMME DES ANIMATIONS de septembre à décembre

SEPTEMBRE

07 SEPT. OUVREURE DE LA SAISON
SAMEDI à 14h00



OCTOBRE

06 OCT. INTERGLACES DE LA CAC
DIMANCHE de 10h00 à 17h00

Patinoire fermée en séance
publique toute la journée



12, 13 OCT. TOUT COLMAR PATINE
Tarif unique 3€ (location de patins gratuite) - Horaires habituels



27 OCT. KIDS PARTY
DIMANCHE Tarif unique 5,50€ (location de patins gratuite) - Horaires habituels



31 OCT. HALLOWEEN
JEUDI

Boom des vampires

14h00 à 17h00

Bal des sorcières et des sorciers

20h30 à 23h00



19 OCT. SOIRÉE LASER GAME* NOUVEAUTÉ
SAMEDI



NOVEMBRE

02 NOV. SOIRÉE MOUSSE*
SAMEDI



30 NOV. SOIRÉE BULLES*
SAMEDI



10 NOV. ANIMATION BOWLING NOUVEAUTÉ
DIMANCHE 14h30 à 17h30 Tarif unique 5,50€ (location de patins gratuite)



16 NOV. SOIRÉE KARAOKÉ*
SAMEDI



DECEMBRE

04 DEC. SAINT-NICOLAS (horaires et tarifs habituels)
MERCREDI Distribution de mandales et chocolat chaud



07 DEC. SAUT DE BARILS* NOUVEAUTÉ
SAMEDI



11 DEC. UN INCROYABLE NOËL SUR GLACE
MERCREDI Spectacle sur glace pour toute la famille



14 DEC. TEMPÊTE DE NEIGE*
SAMEDI



21, 22, PÈRE NOËL (horaires et tarifs habituels)
23, 24 DEC. Distribution de friandises pour les enfants



28 DEC. FLUG / COTILLONS*
SAMEDI



31 DEC. GALA DE SAINT-SYLVESTRE
MARDI à 18h00 - entrée libre



JANVIER

05 JANV. EPIPHANIE
DIMANCHE (horaires et tarifs habituels)



Patinoire fermée en séances publiques
les 06 octobre 2013, 25 décembre 2013
et 04 janvier 2014, toute la journée

*de 20h30 à 23h00
Tarif unique 5,50€

2013
A DECEMBRE
SEPTEMBRE

Patinoire de Colmar

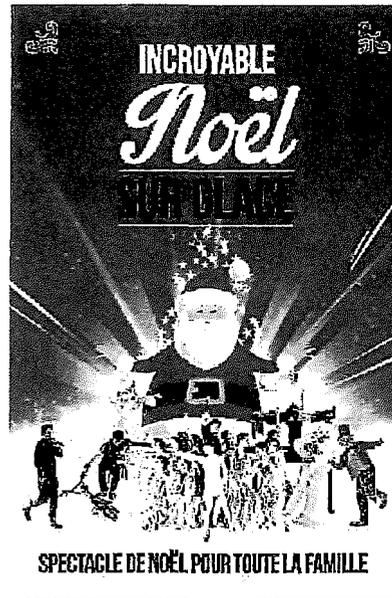
PLUS ON Y TOURNE,
PLUS ON Y RETOURNE !

PATINOIRE DE NOËL - place RAPP à Colmar
du 22.11.2013 au 05.01.2014



Realisation : G. Et. Corolle - Co. Mar

PROCHAIN SPECTACLE



Venez fêter Noël en famille à la Patinoire

Mercredi 11 décembre 2013

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr



NOS PETITS CONSEILS...

JOYEUX ANNIVERSAIRE
Viens fêter ton anniversaire à la Patinoire de Colmar et invite tous tes amis pour une fête inoubliable !!! Après-midi de patinage, goûter, photo souvenir et cadeaux pour tous... !!
Fermé goûter : 95 € (10 pers.)
Fermé repas : 135 € (10 pers.)

SOIRÉES PRIVÉES
Tous les dimanches soirs, de 18h à 20h et les mardis soirs hors vacances scolaires de 20h30 à 22h30, retrouvez-vous entre collègues, amis, famille... pour une soirée privée. !! Location de la glace et possibilité de buffet, animateurs...
Tarif minimum 250 € (pour 50 pers.)

LE PACO'BAR
Nouvelle version après réaménagement avec de nouvelles offres et de nouveaux horaires ainsi qu'un accès WIFI.
Venez déguster notre formidable de pâtes en cup et nos salades sans oublier nos traditionnels burgers.

SAMEDI MATIN NOUVEAUTÉ
Séance publique pendant les vacances scolaires de 9h à 12h.

LOCATION DE PATINS GRATUITE
Tous les jeudis soirs et les mardis soirs (pendant les vacances scolaires), la location des patins est gratuite pour tous !!
Venez patiner à prix minia !!!

PROSHOP BUER
Équipement Hockey et Patinage Artistique
Ouvert pendant la saison 2013/2014
Renseignements : 03 89 80 09 05
buer.colmar.prolap@forestbank.com

PROGRAMME DES ANIMATIONS

de janvier à mars 2014

JANVIER

11 JANV. SAMEDI	LASER SHOW*	
18 JANV. SAMEDI	NUIT DE LA CHANCE* Avalanche de cadeaux à gagner	
25, 26 JANV.	TOURNOI PATINAGE ARTISTIQUE 1ère et 2ème division du championnat de France + de 13 ans	

FÉVRIER

01, 02 FÉV.	CHANDELLEUR* Une crêpe offerte pour tous les participants	
06, 07 08 FÉV.	SYNERGLACE CUP 2014 Tournoi International U18 France, Italie, Slovaquie, Hongrie	
09 FÉV. DIMANCHE	KIDS PARTY (horaires et tarifs habituels) Mascote, jeux de bois ludiques, parcours avec mini karting à pédales, structures gonflable parc aventure, clowns...	
15 FÉV. SAMEDI	NUIT DU LAC BLANC* Gagne des forfaits de ski pour ta station préférée.	
22, 23 FÉV.	J.O. de la patinoire NOUVEAUTÉ Venez remporter les différentes épreuves des J.O. de la Patinoire I	
24 FÉV. au 01 MARS	CARNAVAL Une entrée gratuite (pour une entrée payante) offerte pour toutes les personnes déguisées (valable pour une prochaine séance)	

MARS

01 MARS SAMEDI	SOIRÉE FREESTYLE (horaires et tarifs habituels)	
04 MARS MARDI	MARDI GRAS Participez à notre grand concours de déguisement !!! Distribution de bonbons pour tous.	
08 MARS SAMEDI	ATOMIX PARTY* DJ avec danses et chorégraphies	
15 MARS SAMEDI	SOIRÉE SUMO*	
22 MARS SAMEDI	SOIRÉE MOUSSE*	
29 MARS SAMEDI	SOIRÉE BLACK OUT* Lampes de poche fournies	

Patinoire fermée en séances publiques
les 25 et 26 janvier 2014 toute la journée
et le 06 février.

*de 20h30 à 23h00
Tarif unique 5,50€





PLUS ON Y TOURNE,
PLUS ON Y RETOURNE !

patinoire de Colmar

PROCHAINS SPECTACLES à la PATINOIRE de COLMAR

COMPETITION NATIONALE
DE PATINAGE ARTISTIQUE
TDF + 13 ANS
25 et 26 janvier 2014

TROPHÉE BARTHOLDI COLMAR

Organisé par la
Fédération Française de Patinage Artistique Colmar

Plus de 20 ans d'expérience Colmar

2 AMERICAN COLLEGE
3 AMERICAN HOCKEY
4 CANADIEN
5 EUROPEAN HOCKEY LEAGUE

Patinoire de Colmar - Colmar

SYNERGLACE CUP
Tournoi International de
Ice Hockey

avec les équipes de
FRANCE
ROUMANIE
ITALIE
ALLEMAGNE

TOURNEE
POST-OLYMPIQUE

DE
L'EQUIPE DE FRANCE
DE
PATINAGE ARTISTIQUE

4 AVRIL 2014
20H00

PATINOIRE DE COLMAR

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

Vialis

Electricité et gaz naturel
TV par câble, internet
et téléphone
L'abonnement idéal

NOS P'TITS BOMBIERS...

JOYEUX ANNIVERSAIRE
Venez fêter ton anniversaire à la Patinoire de Colmar et invite tous tes amis pour une fête inoubliable !! Après-midi de patinage, goûter, photo souvenir et cadeaux pour tous... !!
Formule goûter : 95 € (10 pers.)
Formule repas : 135 € (10 pers.)

SAMEDI MATIN NOUVEAUTE
Séance publique pendant les vacances scolaires de 9h à 12h.

SOIRÉES PRIVÉES
Tous les dimanches soirs, de 18h à 20h et les mercredis soirs hors vacances scolaires de 20h30 à 22h30, retrouvez-vous avec collègues, amis, famille... pour une soirée privée. !! Location de la glace et possibilité de buffet, animations...
tarif minimum : 275 € (pour 50 pers.)

LOCATION DE PATINS GRATUITE
Tous les jours soirs et les mardis soirs (pendant les vacances scolaires), le location des patins est gratuite pour tous !!
Venez patiner à prix moind !!

LE PACO'BAR
Nouvelle version après réaménagement avec de nouvelles offres et de nouveaux horaires ainsi qu'un accès WIFI. Venez déguster notre traditionnelle bière en tap et nos salades sans oublier nos traditionnels burgers.

PROSPECTIV

prospectiv.net

PROSHOP BAUER
Équipement Hockey et Patinage Artistique
ouvert pendant la saison 2013/2014
Renseignements : 03 89 80 09 05
bauercolmar.proshop@facebook.com

Moments Forts 2013-2014



Une fois de plus, la Patinoire de Colmar vous a accueilli dans ses locaux où la fête rencontre le sport et vous a fait vibrer tout au long de la saison 2013/2014 :

30 et 31 Aout 2013:

Tournoi régional de Hockey Mineur
La Patinoire de Colmar organise ce tournoi et accueille les équipes mineures de Strasbourg et Mulhouse.



7^{er} septembre 2013 :

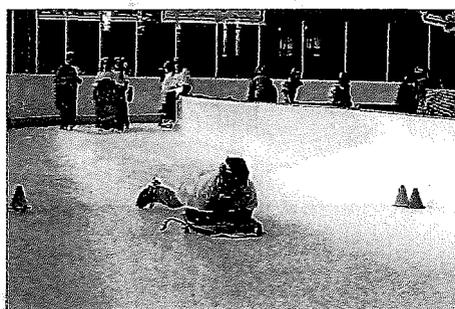
Participation à la Fête du Sport de Sélestat organisée par l'OMS et la ville de Sélestat

8 septembre 2013 :

Ouverture de la Patinoire de Colmar pour la saison 2013/2014.

6 octobre 2013 :

Organisation des 3^{ème} Interglaces de la CAC avec la participation de toutes les communes de la CAC.



18 octobre 2013 :

Peinture de place pour la 7^{ème} fois consécutives à la Patinoire sur le thème « De l'autre côté » avec la participation des écoles Barrès, Pasteur, Pfister, Saint-Exupéry et Anne Frank.



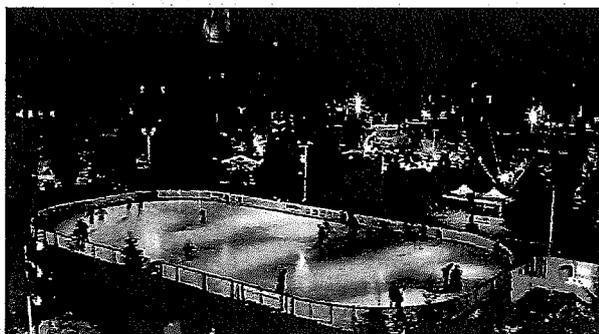
24 octobre 2013 :

Soirée étudiante en partenariat avec le CLOUS de COLMAR.



Du 22 novembre 2013 au 5 janvier 2014 :

Patinoire de Noël avec différentes animations pour petits et grands



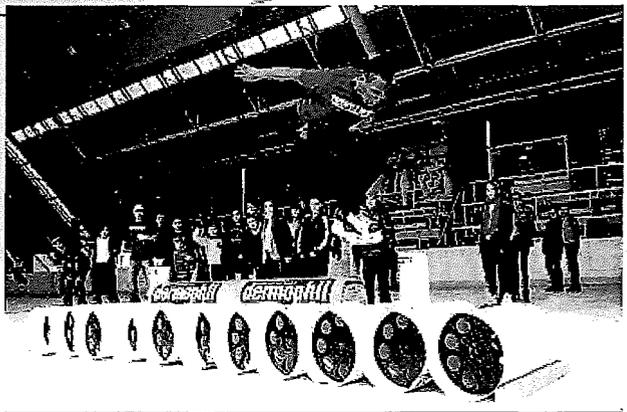
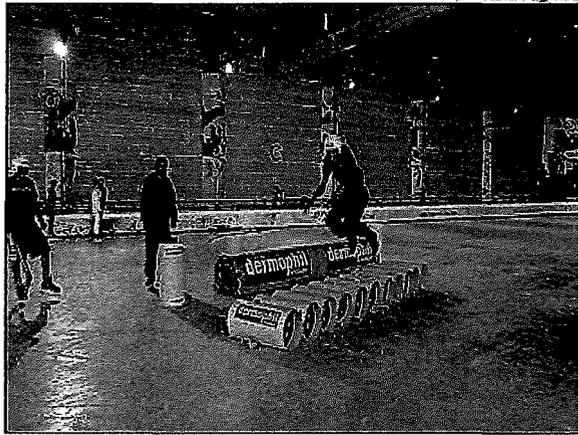
11 décembre 2013 :

Spectacle « Un Incroyable Noel sur glace »



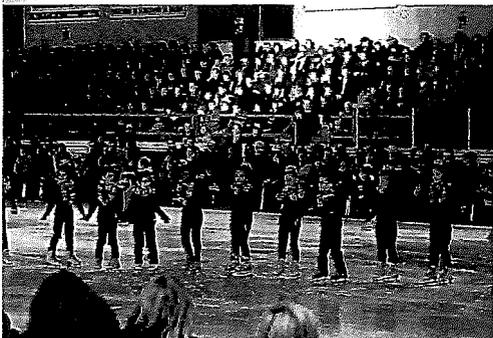
18 décembre 2013 :

Animation Saut de Barils avec David Guillemot, et qualifications pour les championnats de France de sauts de barils



31 décembre 2013 :

Gala de la Saint Sylvestre avec le Club de Patinage Artistique de Colmar (CPARC) et le Conservatoire National de Musique et de Théâtre de Colmar.



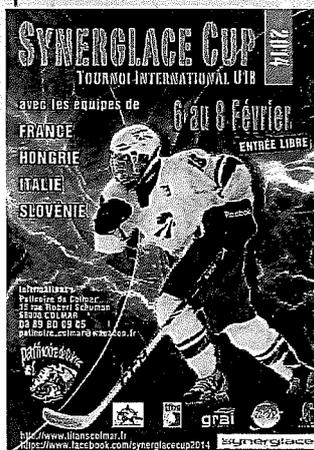
25 et 26 janvier 2014 :

Trophée Bartholdi Colmar - Tournoi de patinage artistique regroupant la 1^{ère} et 2^{ème} division du championnat de France + de 13 ans.



06,07 et 08 février 2014 :

SYNERGLACE CUP - Tournoi international U18 de Hockey sur glace avec la présence des équipes U18 de France, Italie, Slovénie et Hongrie



22 et 23 février 2014 :

Les Jeux Olympiques de la patinoire - Week de jeux et de glisse reprenant le principe d'épreuves des J.O



04 avril 2014 :

Tournée Post olympique de l'équipe de France de patinage artistique avec la présence de nos champions et championnes français.



20 et 21 avril 2014 :

Comme chaque année, Pâques est célébré à la patinoire de Colmar avec des distributions de chocolats pour tous les enfants et de grands lapins de Pâques sont à gagner lors des séances publiques.



BILAN

SAISON

2013/14

Cette exercice 2013.2014 a été très diversifiée pour l'A.P.S.G. de par les animations et les événements proposés qui s'adressent à un large public.

En plus des nombreuses animations, une par semaine (ex : Kids Party, bowling, saut de barils) dans le cadre des séances publiques, nous avons renouveler les événements majeurs et historiques tels que les galas, le spectacle de Noël.

Nous avons également eu la chance d'accueillir la tournée post olympique de l'équipe de France de patinage artistique avec la présence de BRIAN JOUBERT, ainsi que la relève française du patinage. Cette opération a permis de faire découvrir la patinoire à un public inhabituel

Nous avons également eu l'occasion d'organiser un tournoi international de hockey sur glace regroupant les équipes nationales - 18ANS, la SYNERGLACE CUP.

La Patinoire de Noël a été à la hauteur de nos espérances. Elle fait partie des incontournables des marchés de Noël de Colmar et participe au rayonnement de ces derniers ainsi que de la Ville de Colmar.

Nous tenons à remercier l'ensemble des services de la Ville de Colmar pour leur soutien sans quoi le développement de la Patinoire serait beaucoup plus difficile

Plus que jamais,

**LA PATINOIRE DE COLMAR,
UN ENDROIT FAMILIAL ET CONVIVIAL
OU LA FETE RENCONTRE
LE SPORT**



Coordonnées

PATINOIRE DE COLMAR

15, rue Robert Schuman

68000 COLMAR

Tél : 03 89 80 09 05

Fax : 03 89 80 17 92

www.patinoirecolmar.fr

patinoire_colmar@wanadoo.fr

Président :

Monsieur Jean-Marie FELLMANN

Directeur :

Monsieur Christophe FONDADOUZE

Contact Presse :

Monsieur Alexandre Felzinger



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 7 Approbation de la Décision Modificative N°1 de l'exercice 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

Nombre de voix pour : 38
contre : 8
abstentions : 2

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

DECISION MODIFICATIVE N°1-2014

Point n° 7

Rapport de présentation

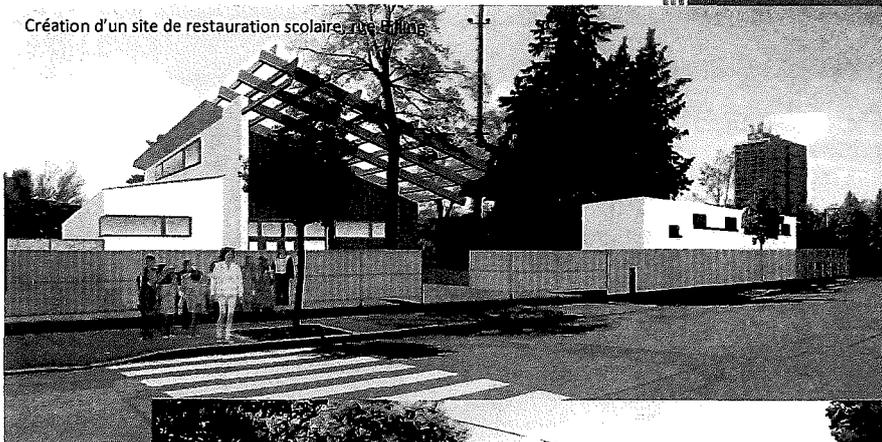


Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
BUDGET PRINCIPAL.....	4
I. La section de fonctionnement	4
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	4
2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4
3. Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	4
4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations.....	5
5. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	5
6. Chapitre 77 - Produits exceptionnels.....	5
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	5
1. Chapitre 011 - Charges à caractère général.....	6
2. Chapitre 012 - Charges de personnel	7
3. Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	7
4. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	8
5. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
A. Les recettes réelles d'investissement.....	9
1. Chapitre 024 - Produits des cessions	9
2. Chapitre 13 - Subventions d'investissement	9
3. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	10
B. Les dépenses réelles d'investissement.....	10
1. Les dépenses d'équipement	10
2. Les dépenses financières	12
Les budgets annexes.....	12
I. Festival de Jazz	12

PRESENTATION GENERALE

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements de l'équipe majoritaire.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur le budget principal et le budget annexe Festival de Jazz.

Pour le seul budget principal, la section de fonctionnement s'équilibre à **- 583 000 €** (*voir page 5 en recettes*) (*opérations réelles : + 2 787 500 € (voir page 6 en dépenses) et opérations d'ordre : - 3 370 500 €*) et la section d'investissement à **- 10 646 000 €** (*opérations réelles : - 14 176 000 € et opérations d'ordre : + 3 530 000 €*).

A noter que pour une meilleure compréhension et dans l'optique d'accroître la lisibilité de la présente décision modificative, le présent rapport s'attachera à décrire uniquement les opérations réelles, ainsi que les variations à la hausse ou à la baisse des différents chapitres budgétaires.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à 2 787 500 € en dépenses et à - 583 000 € en recettes pour les seules opérations réelles.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en recul de 0,6 % par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif. Cette évolution résulte principalement de l'impact de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliard d'euros, d'un ajustement de la fiscalité transférée, ainsi que des droits de mutations.

Libellés	B.P. 2014	DM n° 1 - 2014	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 680 000	53 000	7 733 000	0,69%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 802 000	0	1 802 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	10 430 000	-202 000	10 228 000	-1,94%
73 IMPOTS ET TAXES	51 549 000	-362 000	51 187 000	-0,70%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	20 570 000	-220 000	20 350 000	-1,07%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 863 000	8 000	2 871 000	0,28%
76 PRODUITS FINANCIERS	1 253 000	0	1 253 000	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	253 000	140 000	393 000	55,34%
Total général	96 400 000	-583 000	95 817 000	-0,60%

1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est abondé de 53 000 €, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2013. Au moment du vote du budget primitif 2014, il avait été estimé à 7 680 000 €. Le total est donc de 7 733 000 €.

2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est en retrait de 202 000 € par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2014.

Cette diminution découle en particulier de l'ajustement de 310 000 € opéré sur les droits de stationnement du parking Saint-Josse, pour aligner les crédits au niveau effectif de la recette. Cette baisse est atténuée en partie par l'inscription d'un crédit supplémentaire de 110 000 € au titre des parkings Mairie et Rapp. Le différentiel est donc de 200 000 €.

3. Chapitre 73 - Impôts et taxes

La diminution de 362 000 € que l'on relève sur ce chapitre découle :

- de la réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire de 200 000 € en raison notamment de la prise en compte des travaux d'économie d'énergie ;
- d'un abaissement de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière pour 200 000 €, pour tenir compte du marché immobilier qui est resté atone.

Elle est en partie atténuée par une majoration de **38 000 €** de l'attribution de compensation versée par la C.A.C. qui tient notamment compte :

- du coût de l'installation par la C.A.C. de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective pour un montant de **475 000 €**, qui est défalqué de l'attribution de compensation. Il est précisé que conformément à la délibération du 30 juin 2014, ce montant a été restitué à la Ville par la C.A.C. sous la forme d'un fonds de concours versé au titre de la construction du parking Saint-Josse ;
- de la rétrocession, à compter de l'exercice 2014, des charges de transport, qui depuis le transfert de la compétence lors de la création de la C.A.C. en 2003, étaient déduites de l'attribution de compensation pour **260 000 €** ;
- d'un complément de **253 000 €** correspondant au reversement du produit encaissé par la C.A.C. au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises, suite à l'assujettissement des parcs de stationnement de la Ville de Colmar.

4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

La contraction des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliard a eu des répercussions plus fortes sur les recettes attendues, que celles qui avaient été envisagées lors de l'élaboration du budget primitif 2014. Ce poste accuse une diminution de **220 000 €**. La diminution totale est donc de **670 000 €** pour 2014.

5. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est revalorisé de **8 000 €**. Il enregistre notamment une recette complémentaire au titre de la participation aux tickets restaurant des agents de la Ville de Colmar de **15 000 €**, qui correspond à 50 % de la dépense supplémentaire, mais aussi un ajustement à la baisse des revenus des locations de salles de **7 000 €**, pour tenir compte du réalisé du 1^{er} semestre 2014.

6. Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce chapitre est abondé de **140 000 €** correspondant principalement aux indemnités perçues au titre de divers sinistres (pollution de la nappe phréatique par la société KERMEL, école maternelle Géraniums, Comédie de l'Est ...).

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2014, elles affichent une croissance de **3,58 %**. Il convient de relever que cette évolution découle en grande partie de l'inscription de crédits non répétitifs pour un montant de **1 238 400 €**, mais aussi des nouveaux engagements de l'équipe majoritaire pour **158 100 €**. Abstraction faite de ces crédits, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression de **1,99 %**.

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent comme suit :

Libellés	BP 2014	DM n° 1 - 2014	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 385 000	785 000	18 170 000	4,52%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	47 034 000	688 000	47 722 000	1,46%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	121 000	179 500	300 500	148,35%
022 DEPENSES IMPREVUES	25 000	0	25 000	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 565 000	508 000	11 073 000	4,81%
66 CHARGES FINANCIERES	2 271 000	0	2 271 000	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	459 000	627 000	1 086 000	136,60%
Total général	77 860 000	2 787 500	80 647 500	3,58%

1. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles progressent globalement de **785 000 €**. Cette évolution découle pour l'essentiel, de l'augmentation des postes suivants :

- l'énergie-électricité pour **79 100 €**. Cet ajustement est opéré sur la base du réalisé 2013, dont principalement **71 500 €** pour les écoles primaires et maternelles ;
- le chauffage principalement pour les écoles primaires et maternelles à hauteur de **63 500 €**. Cette évolution se fonde sur les dépenses réalisées au cours du 1^{er} semestre 2014, mais aussi sur la prise en compte de l'ouverture les mercredis matin, suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;
- les fournitures d'entretien pour **32 200 €** dont notamment **16 000 €** pour les écoles primaires et maternelles ;
- les fournitures scolaires pour **33 100 €**. Cette augmentation découle essentiellement de la revalorisation de **3 %** de l'enveloppe allouée aux écoles et de l'ouverture de nouvelles classes bilingues lors de la rentrée scolaire 2014 ;
- les autres matières et fournitures pour un montant de **45 400 €**, à destination essentiellement des espaces verts (**27 600 €**), du parc auto (**9 000 €**) et du service jeunesse et sports (**8 000 €**) ;
- l'opération de lutte contre les corvidés à hauteur de **30 000 €** ;
- l'entretien des bâtiments pour **52 700 €**, dont **50 400 €** en lien avec le sinistre de dégâts des eaux survenu à la Comédie de l'Est. A noter que ce sinistre sera remboursé par l'assureur ;
- les frais de nettoyage des locaux pour **56 300 €** dont, entre autres :
 - ✓ **32 300 €** pour le service enseignement suite à l'externalisation du nettoyage des écoles pour cinq nouveaux sites et le passage de 4 à 5 jours de prestations suite à la réforme des rythmes scolaires ;
 - ✓ **19 000 €** pour les bibliothèques ;
- les autres services extérieurs **93 800 €** dont entre autres :
 - ✓ **29 000 €** de dotation complémentaire pour les aides au permis de conduire ;
 - ✓ **28 900 €** pour le service propreté suite à l'augmentation des dépôts d'ordures sauvages et une hausse de la fréquentation des nomades ;
 - ✓ **13 000 €** au titre du Ciné-pass ;

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour **253 000 €** due au titre des parkings aménagés (Mairie, Rapp, Mairie, Lacarre et Saint-Josse), avec un rattrapage des exercices 2011 à 2013. Cette contribution fiscale sera compensée par une dotation de la C.A.C.

2. Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont revalorisées de **688 000 €**. Cette augmentation découle principalement de charges non connues lors de l'élaboration du budget primitif 2014 et de charges non répétitives qui sont généralement inscrites lors d'une décision modificative.

Plusieurs mesures prises par le législateur sont à prendre en compte, à savoir :

- la revalorisation indiciaire avec effet du 1er février 2014, au bénéfice des échelles de catégorie C et de certains grades de catégorie B, assortie d'un impact sur les durées d'avancement, pour un coût complémentaire à celui déjà inscrit au budget primitif 2014, évalué à **320 000 €** ;
- l'augmentation plus forte que prévue lors du budget primitif 2014 des taux de cotisations retraite (CNRACL) et vieillesse (URSSAF) pour **39 000 €** ;
- la suppression de la journée de carence pour **42 000 €**.

Le total (**401 000 €**) représente **58,28 %** de l'augmentation.

Par ailleurs, suite à la régularisation du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) au titre de l'exercice 2013 pour 103 agents de la Ville et l'augmentation du nombre de bénéficiaires au titre de la GIPA 2014, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de **192 000 €**.

L'extension de l'octroi de la NBI accueil aux agents de la catégorie C, de la filière culturelle du service des bibliothèques et du CCAS, nécessite une dotation supplémentaire de **17 000 €**.

En outre, une enveloppe supplémentaire de **30 000 €** est nécessaire pour les tickets restaurant en raison d'une augmentation du nombre de bénéficiaires (contrats aidés).

Enfin, il convient d'inscrire un crédit de **48 000 €** au titre des indemnités des élections municipales et européennes pour 2014. S'agissant d'une charge non répétitive, ce crédit n'avait volontairement pas été inscrit lors du budget primitif 2014, afin de faciliter la comparaison avec le budget primitif 2013.

3. Chapitre 014 - Atténuations de produits

Une atténuation supplémentaire de **83 300 €** est à prévoir au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il est rappelé que le FPIC constitue un outil de péréquation horizontale et a vocation à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le prélèvement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

Par ailleurs, il convient d'inscrire **75 200 €** correspondant à une diminution de recettes supplémentaire au titre des dégrèvements obtenus de l'administration fiscale par les contribuables en matière de taxe d'habitation sur les logements vacants, suite à des impositions erronées liées à l'appréciation de la carence.

Une enveloppe de **21 000 €** est à inscrire au titre des dégrèvements accordés au titre de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement.

4. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est réajusté de **508 000 €**, soit une évolution de **4,81 %**.

Plusieurs facteurs expliquent principalement cette augmentation :

- un abondement de **367 000 €** pour solder une créance devenue définitivement irrécouvrable. Suite à la cession de l'immeuble sis 14, rue Berthe Molly (Espace Bel Age) à Pôle Habitat Centre Alsace, il est nécessaire d'apurer la créance figurant encore dans nos livres. Cette créance correspond aux avances faites à la Ville de Colmar à Pôle Habitat Centre Alsace pour couvrir les déficits d'exploitation. Il est précisé que le prix de cession de l'immeuble a été déterminé en tenant compte de cette créance ;
- l'ajustement de certaines subventions, en particulier :
 - ✓ pour la manifestation « Colmar fête le printemps » (+ **26 000 €**)
 - ✓ à destination du secteur sportif (+ **69 000 €**), dont **40 000 €** au titre de l'aide à la vie associative. Il s'agit notamment de la majoration de **25 %** des aides accordées aux jeunes licenciés et de l'encadrement, dans le cadre des nouveaux engagements de l'Equipe Majoritaire.

5. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Elles augmentent globalement de **627 000 €**.

La ligne budgétaire « autres charges exceptionnelles » retrace notamment le reversement à l'Etat d'un montant de **575 670,25 €**, suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel qui est intervenu le 12 juin 2014. Cette somme correspond à l'indemnité que la Ville a encaissée au titre de la régie de recettes des amendes de police, qui avait été accordée par le Tribunal administratif de Strasbourg. Le solde correspond principalement à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations d'ordre, elle s'élève en dépenses à - 14 176 000 € et en recettes à - 10 805 500 €.

A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisées par des dépenses d'un montant identique, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2014 + Reports	D.M. n° 1 - 2014	B.P. + D.M. n°1 - 2014	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 060 000	-1 285 000	3 775 000	-25,40%
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 050 000	0	7 050 000	0,00%
13	Subventions d'investissement	18 981 000	-4 822 000	14 159 000	-25,40%
16	Emprunts et dettes assimilées	30 312 000	-4 698 500	25 613 500	-15,50%
21	Immobilisations corporelles	340 000	0	340 000	0,00%
26	Participations et créances rattachées à des participations	580 000	0	580 000	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 242 000	0	1 242 000	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	460 000	0	460 000	0,00%
Total		64 025 000	-10 805 500	53 219 500	-16,88%

1. Chapitre 024 - Produits des cessions

Elles sont revues à la baisse en raison de cessions d'immobilisations qui ne pourront être réalisées en 2014 pour un montant de 1 285 000 €. Il s'agit notamment des cessions de terrains rue d'Amsterdam pour 900 000 € et avenue de la Foire aux vins pour 385 000 €.

2. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont en retrait de 4 822 000 €.

Cette diminution est notamment consécutive :

- au dispositif d'étalement sur 15 ans des subventions d'un montant supérieur à 200 000 € versées par le Conseil Général, pour les opérations inscrites dans les Contrats de Territoire de Vie pour une somme de 565 000 €. Parmi les opérations subventionnées, on peut citer la création du site de restauration scolaire rue Billing pour 335 000 € et les travaux d'aménagement au parc des expositions pour 230 000 € ;
- à des opérations décalées dans le temps pour un montant de 4 400 000 €. Cette baisse est en lien avec la réduction parallèle des crédits en dépenses. Sont notamment concernés le musée Unterlinden pour 3 830 000 € reportés en 2015 et l'atelier de Formation aux Arts Plastiques pour 570 000 €.

Par ailleurs, ce chapitre enregistre également une inscription complémentaire pour les amendes de police à hauteur de 280 000 €, dont le total 2014 est de 1 280 000 €. Au compte administratif 2013, le montant était de 1 009 613 €.

3. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le volume d'emprunt est abaissé de 4 698 500 € pour équilibrer la décision modificative n° 1, ce qui porte le volume de l'exercice à 25 611 500 € (14 160 000 € en reports + 11 451 500 € de crédits 2014). Il est ajouté que le montant «report» est indicatif.

B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette neutralisées par des recettes d'un montant identique, ainsi que du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2014 + Reports	D.M. n° 1 - 2014	B.P. + D.M. n°1 - 2014	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	62 921 710	-13 763 400	49 158 310	-21,87%
Dépenses financières	7 645 000	-412 600	7 232 400	-5,40%
Dépenses imprévues	200 000	0	200 000	0,00%
Opérations pour le compte de tiers	318 290	0	318 290	0,00%
Total	71 085 000	-14 176 000	56 909 000	-19,94%

1. Les dépenses d'équipement

Elles sont globalement en retrait de 13 763 400 € pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des travaux.

Elles se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles - 370 000 €
- Subventions d'équipement + 537 000 €
- Immobilisations corporelles + 92 000 €
- Immobilisations en cours - 5 000 €
- Opérations individualisées - 14 017 400 €

a) Les immobilisations incorporelles

Les crédits sont revus à la baisse de 370 000 € en raison essentiellement de consultations de marchés de maîtrise d'œuvre plus favorables pour un montant de près de 209 000 €, et à des études différées, notamment pour la restructuration du parc et ateliers municipaux (- 130 000 €).

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont réévaluées de 537 000 €. Ce montant comprend le versement d'une subvention de 336 100 € à Pôle Habitat Centre Alsace dans le cadre de la rénovation urbaine et de l'inscription d'une dotation de 150 000 € au titre de l'aide par la Ville pour l'acquisition des tablettes numériques.

c) Immobilisations corporelles

Elles affichent globalement une progression de 92 000 €. Celle-ci résulte notamment de la réfection de la cour de l'I.M.P. des Catherinettes, suite aux travaux d'extension du musée Unterlinden.

d) Immobilisations en cours

Elles enregistrent une économie de 5 000 € réalisée sur les travaux de restauration de la maison Pfister qui ont été achevés.

e) Opérations d'investissement individualisées

Elles sont en retrait de 14 017 400 €, dont principalement :

- **Musée Unterlinden** – 6 500 000 €
Les crédits de paiement sont diminués de 6 500 000 € afin de tenir compte de l'état d'avancement des travaux.
- **Unterlinden - aménagements extérieurs** – 1 000 000 €
L'ajustement du calendrier du chantier Unterlinden nécessite également de décaler les crédits inscrits au titre des aménagements extérieurs.
- **Accessibilité aux bâtiments communaux** – 4 000 000 €
Suite au report du délai d'application des travaux d'accessibilité de 2015 à 2018 par l'Etat, le programme de mise en accessibilité est décalé dans le temps.
- **Aménagement de locaux pour l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques** – 1 270 000 €
Il est proposé de différer un crédit de 1 270 000 € sur cette opération dans l'attente des examens techniques complémentaires.
- **Plan paysager à la Montagne Verte** – 450 000 €
Dans l'attente de la définition des contours du projet, un crédit de 450 000 € est différé et sera réinscrit en 2015.
- **Requalification du secteur Luxembourg** – 300 000 €
Les travaux sont différés sur plusieurs exercices ultérieurs.
- **Gymnase Grillenbreit** – 250 000 €
Compte tenu de l'état d'avancement et de l'ajustement du programme, les crédits de paiement pour un montant de 250 000 € sont reportés en 2015.
- **Eco quartier Amsterdam** – 100 000 €
Cette baisse résulte d'une économie réalisée lors de l'attribution des marchés.
- **Parc de stationnement St Josse** – 99 000 €
La construction étant achevée, les économies réalisées permettent de réduire les crédits inscrits lors du budget primitif de 99 000 €.
- **Plan local d'urbanisme** – 20 000 €
Sur les crédits de paiement de 55 000 € inscrit lors du budget primitif, 20 000 € sont reportés en 2015.
- **Restructuration de la place Rapp** – 30 000 €
L'opération étant terminée, il s'agit d'annuler le reliquat de crédits.

2. Les dépenses financières

Elles sont en retrait de **412 600 €**.

Cette diminution résulte principalement de la suppression de la créance de **450 000 €** inscrite lors du BP 2014, pour constater le paiement différé dans le cadre la vente d'un terrain rue d'Amsterdam. Cette créance n'a plus lieu d'être puisque la cession ne sera pas réalisée.

Par ailleurs, une dotation complémentaire de **34 000 €** est inscrite au titre des restitutions de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

Les budgets annexes

I. Festival de Jazz

Il s'agit d'autoriser un rééquilibrage des crédits entre la rémunération des intermittents du spectacle imputée au chapitre 011 (+ **23 000 €**), et les cachets versés aux artistes imputés au chapitre 012 (- **23 000 €**).

-o-o-o-o-

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulant toutes les écritures réelles auxquelles ont été ajoutées toutes les écritures d'ordre, de sorte de donner une vision d'ensemble.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 6 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

ARRETE

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2014 au montant en équilibre :

Budget principal Ville	-11 229 000 €
Section d'investissement	-10 646 000 €
Section de fonctionnement	-583 000 €

Budget annexe Festival de Jazz	0 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	0 €

FIXE

la durée d'amortissement pour les plantations à 20 ans

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

KD

Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1		Total décision modificative n°1	Total budget primitif + décision modificative n°1
	Ecritures réelles	Reports	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre		
Budget principal	169 309 000 €	7 323 000 €	21 090 000 €	197 722 000 €	-11 388 500 €	159 500 €	-11 229 000 €	186 493 000 €
Fonctionnement	77 860 000 €	0 €	19 740 000 €	97 600 000 €	2 787 500 €	-3 370 500 €	-583 000 €	97 017 000 €
Investissement	91 449 000 € (1)	7 323 000 €	1 350 000 €	100 122 000 €	-14 176 000 €	3 530 000 €	-10 646 000 €	89 476 000 €
Budget annexe Festival du Film	180 600 €	0 €	0 €	180 600 €	0 €	0 €	0 €	180 600 €
Fonctionnement	180 600 €	0 €	0 €	180 600 €	0 €	0 €	0 €	180 600 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival de Jazz	104 800 €	0 €	0 €	104 800 €	0 €	0 €	0 €	104 800 €
Fonctionnement	104 800 €	0 €	0 €	104 800 €	0 €	0 €	0 €	104 800 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Salon du Livre - Espace Malraux	291 600 €	0 €	5 900 €	297 500 €	0 €	0 €	0 €	297 500 €
Fonctionnement	284 700 €	0 €	5 900 €	290 600 €	0 €	0 €	0 €	290 600 €
Investissement	6 900 €	0 €	0 €	6 900 €	0 €	0 €	0 €	6 900 €
Consolidation	169 886 000 €	7 323 000 €	21 095 900 €	198 304 900 €	-11 388 500 €	159 500 €	-11 229 000 €	187 075 900 €
Fonctionnement	78 430 100 €	0 €	19 745 900 €	98 176 000 €	2 787 500 €	-3 370 500 €	-583 000 €	97 593 000 €
Investissement	91 455 900 €	7 323 000 €	1 350 000 €	100 128 900 €	-14 176 000 €	3 530 000 €	-10 646 000 €	89 482 900 €

(1) 63 762 000 € hors opérations liées à la gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté
+ 10 300 000 € pour les opérations liées à la gestion active de la dette
+ 17 387 000 € de résultat d'investissement reporté

kd

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 8 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative N°1 – 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

Point N° 8.: Autorisations de Programme et Crédits de Paiement Actualisation Décision Modificative N°1-2014

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint aux Finances

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal a approuvé les autorisations de programme et crédits de paiement des opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel.

Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les autorisations de programme et crédits de paiement doivent être votés à chaque étape budgétaire.

Compte tenu des ajustements de crédits retracés dans la Décision Modificative N°1, il convient d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement.

Il vous est tout d'abord proposé le réajustement de l'autorisation de programme concernant la requalification du secteur Luxembourg afin de tenir compte de l'avenant national N°7 à la convention signée avec l'ANRU, portant ce projet à 2 800 000 €.

Les actualisations portent principalement sur les crédits de paiement prévus pour l'extension et les espaces extérieurs du Musée Unterlinden, diminués de 7 500 000 € et différés sur l'exercice 2015 suite au décalage dans la programmation des travaux. Les crédits de paiement concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux baissent de 4 000 000 € pour tenir compte de l'évolution de la réglementation de l'Etat permettant le rééchelonnement des travaux jusqu'en 2018. Suite à des études complémentaires, les crédits de paiement concernant l'aménagement de locaux pour l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques sont momentanément neutralisés.

Par ailleurs, deux emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations viennent abonder le financement de l'extension du Musée Unterlinden pour 3 285 000 € et celui du site de restauration scolaire, rue Billing pour 875 000 €.

Les opérations concernées par ces autorisations de programme figurent dans le tableau annexé à la présente délibération, lequel indique pour chaque opération, le montant de l'autorisation de programme et le détail des crédits de paiement envisagés et modifiés éventuellement par la Décision Modificative N° 1-2014.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 6 octobre 2014

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

APPROUVE

les autorisations de programme et crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-annexé

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Le Maire,

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 9 Création de deux Conseils de Quartiers en remplacement du grand conseil de quartier (Saint-Léon, Saint-Antoine/Ladhof, Saint-Joseph/Mittelharth, Sainte-Marie, Sud, Maraîchers et Centre).

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BÜRGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

Nombre de voix pour : 40
contre : 0
abstentions : 8

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

**Point N° 9 - CREATION DE DEUX CONSEILS DE QUARTIERS EN
REMPACEMENT DU GRAND CONSEIL DE QUARTIER (SAINT-LEON, SAINT-
ANTOINE/LADHOF, SAINT-JOSEPH/MITTELHARTH, SAINTE-MARIE, SUD,
MARAÏCHERS ET CENTRE)**



Rapporteur : Monsieur René Friehe, Adjoint au Maire

Les dispositions de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relatives à la démocratie de proximité et reprises à l'article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulent que pour les communes de 80 000 habitants et plus, le Conseil Municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune.

Chaque quartier est ainsi doté d'un Conseil de Quartier dont le Conseil Municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

Néanmoins, les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants, ont également la possibilité d'appliquer les dispositions ci-dessus. Usant de cette faculté, prévue à l'alinéa 4 de l'article L. 2143-1 du CGCT, le Conseil Municipal de la précédente mandature avait créé, par délibération du 23 juin 2008, trois Conseils de Quartiers.

Ces Conseils de Quartiers, lieu d'échanges et force de propositions, ont notamment permis une meilleure prise en compte par la Municipalité des problèmes rencontrés dans les quartiers, mais aussi l'aboutissement de plusieurs projets.

Au vu de cette expérience concluante, mais tenant compte également des dispositions de la loi du 21 février 2014, rendant obligatoire l'installation des Conseils Citoyens au titre du nouveau contrat de ville, l'équipe majoritaire a souhaité renforcer la démocratie participative dans la commune, en proposant l'installation de deux Conseils de Quartiers, en remplacement du grand Conseil de Quartier (Saint-Léon, Saint-Antoine/Ladhof, Saint-Joseph/Mittelharth, Sainte-Marie, Sud, Maraîchers et Centre).

Quant aux précédents Conseils de Quartiers Europe/Schweitzer et Florimont/Bel-Air, ils seront précisément remplacés par des Conseils Citoyens, pour éviter d'altérer la lisibilité des actions engagées sur les territoires.

Les deux nouveaux Conseils de Quartiers à installer sont respectivement :

- le Conseil des Quartiers Saint-Léon, Saint-Antoine/Ladhof et Saint-Joseph/Mittelharth, composé de 20 membres ;
- le Conseil des Quartiers Sainte-Marie, Sud, Maraîchers et Centre, composé de 18 membres.

La composition des quatre collèges des Conseils de Quartiers, fixée à l'article 1^{er} de la charte jointe, traduit la volonté politique d'associer des représentants du Conseil Municipal, des

habitants, des associations, des institutions ainsi que des personnes qualifiées, en laissant une représentation majoritaire aux acteurs issus du quartier.

Espaces de rencontres entre les habitants et de convivialité, les Conseils de Quartiers ainsi proposés, participeront au renforcement du lien social. Lieux d'expression de la démocratie participative, les Conseils de Quartiers permettront également d'améliorer l'efficacité de l'action publique en associant les habitants à l'évolution de leur cadre de vie.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 26 septembre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré,

DECIDE

l'installation des deux Conseils de Quartiers, tels que proposés dans le rapport,

APPROUVE

le périmètre, la dénomination, l'organisation et le fonctionnement des Conseils de Quartiers déclinés dans la charte jointe au rapport,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

CHARTRE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIERS

PREAMBULE

Forte d'une expérience de 6 ans en matière de Conseils de Quartiers, la Ville a décidé de renouveler ces instances en y apportant quelques améliorations.

Ainsi, elle a souhaité traduire dans son organisation, cette volonté d'attention accrue aux besoins réels des habitants et a décidé la création de 2 nouveaux Conseils de Quartiers conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité reprises à l'article L.2143-1, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, en remplacement du grand Conseil de Quartiers (Saint Antoine –Ladhof – Mittelhart ; Saint Léon ; Sainte Marie ; Sud ; Maraîchers ; Centre).

En parallèle, seront créés, sur les quartiers relevant de la politique de la ville, deux Conseils Citoyens, conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine, redéfinissant le cadre général de la politique de la ville et rendant la création de Conseils Citoyens obligatoire sur tous les quartiers prioritaires. Ces Conseils Citoyens y remplaceront les deux Conseils de Quartiers précédents.

Espaces de rencontres entre les habitants et de convivialité, correspondant aux territoires de vie de la ville, les Conseils de Quartiers participent au renforcement du lien social. Par la mise en œuvre d'une véritable démocratie participative, les Conseils de Quartiers permettent de renforcer la cohésion sociale à l'échelle des quartiers et de la ville, tout en réduisant le sentiment d'isolement urbain. Le développement de la solidarité doit être la finalité première de l'engagement citoyen.

La démocratie participative doit également permettre d'améliorer l'efficacité de l'action publique et faciliter la réalisation et l'appropriation des projets par les habitants. Il s'agit ainsi d'associer les habitants dans la gestion et l'évolution de leur cadre de vie pour construire ensemble.

Ainsi « l'utilisateur consommateur » a les possibilités de devenir un « citoyen acteur ».

Le Conseil Municipal s'engage à faire de la démocratie participative un projet citoyen pour l'ensemble de la ville et à respecter et mettre en œuvre le projet municipal pour lequel il a été élu.

En développant la démocratie participative sur le territoire communal, le(s) élu(e)s s'engage(nt) à donner aux habitants la possibilité d'accompagner et d'être informés régulièrement de leur action.

Article 1^{er} : INSTALLATION DES CONSEILS DE QUARTIERS

1.1. Composition

Le Conseil Municipal du 20 octobre 2014 a arrêté le nombre de participants par Conseil de Quartiers en fonction du nombre d'habitants de chaque quartier.

Les membres des Conseils de Quartiers sont répartis en 4 collèges :

- collège des représentants du Conseil Municipal,
- collège des représentants associatifs et institutionnels,
- collège des habitants,
- collège des personnes qualifiées.

L'adjoint au Maire chargé des Conseils de Quartiers est membre de droit.

1.2 Présidence

Les Conseils de Quartiers sont respectivement présidés par un élu résidant dans le périmètre de référence du Conseil et désigné par le Maire.

1.3 Dénomination, périmètre et effectif des Conseils de Quartiers

Conseil des Quartiers Saint Antoine - Ladhof ; Saint Joseph - Mittelharth ; Saint Léon.

Ce Conseil, regroupant 5 quartiers, est composé de **20 membres, dont l'Adjoint au Maire chargé des Conseils de Quartiers**, répartis au sein de chaque collège comme suit :

- | | |
|--|----------------------|
| - un Adjoint au Maire, | Président du Conseil |
| - collège des représentants du Conseil Municipal | 3 membres |
| - collège des représentants des habitants (2 par quartier) | 10 membres |
| - collège des représentants associatifs et institutionnels | 3 membres |
| - collège des personnes qualifiées | 2 membres |

Conseil des Quartiers Sainte Marie ; Sud ; Marafichers ; Centre.

Ce Conseil, regroupant 4 quartiers, est composé de **18 membres, dont l'Adjoint au Maire chargé des Conseils de Quartiers**, répartis au sein de chaque collège comme suit :

- | | |
|--|----------------------|
| - un Adjoint au Maire, | Président du Conseil |
| - collège des représentants du Conseil Municipal | 3 membres |
| - collège des représentants des habitants (2 par quartier) | 8 membres |
| - collège des représentants associatifs et institutionnels | 3 membres |
| - collège des personnes qualifiées | 2 membres |

1.4 Constitution des différents collèges

Collèges des représentants du Conseil Municipal et des personnes qualifiées :

- membres désignés par le Maire.

Collège des habitants :

- membres élus sur une liste établie après appel à candidatures. Ceux-ci sont élus parmi les candidats recensés (dans le cas où le nombre de candidats est supérieur aux postes à pourvoir).

Peut se porter candidate, toute personne âgée d'au moins 18 ans, qui concourt à la vie du quartier au titre de sa résidence (locataire ou propriétaire) ou de son activité (professionnelle, associative ou scolaire). L'élection se fera par voie de bulletin de vote où seront récapitulées toutes les candidatures. Lors du vote, le nombre de personnes non rayées devra correspondre au nombre de conseillers à élire.

Collèges des associations et institutions :

- membres choisis parmi les représentants désignés par les associations et institutions. Ces représentants sont élus parmi les candidatures présentées par les associations et institutions du quartier (dans le cas où le nombre de candidats est supérieur aux postes à pourvoir).

Dispositions communes aux membres des Conseils de Quartiers :

- être domicilié dans le quartier, avoir une activité ou remplir une fonction en relation avec le quartier ;
- dans un souci de réelle implication, l'inscription comme "conseiller de quartier" est limitée à un conseil de quartier par personne, sauf pour les élus de la Ville ;
- les élus municipaux titulaires d'un autre mandat électoral, ne peuvent être membres d'un Conseil de Quartiers.

Article 2 : L'ENGAGEMENT DES CONSEILLERS DE QUARTIERS

- chaque conseiller s'engage dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la ville, du quartier et de ses habitants ;
- les conseillers de quartier agissent en respectant une totale neutralité politique et religieuse dans le cadre des valeurs de la République. Les intervenants en Conseils de Quartiers ou commissions, ne doivent pas, dans le respect du principe de neutralité évoqué plus haut, faire écho des prises de positions de partis politiques ou d'associations. Ils doivent intervenir en leur nom propre en tant qu'habitant(e) du quartier concerné. Il appartient aux habitants et aux élu(e)s délégué(e)s des quartiers de faire respecter ce principe ;

- chacun respecte les libertés individuelles et les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit. Etre conseiller de quartier implique de participer au développement du civisme, de sensibiliser les habitants à l'exercice de la démocratie locale et d'encourager le respect des règlements. Chacun se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats et à respecter la liberté de parole ou de participation des autres conseillers de quartier ;
- les conseillers de quartier ne peuvent pas faire état de leur fonction dans des cadres extérieurs au Conseil de Quartiers. Ils sont obligatoirement mandatés par le Président, lorsqu'ils s'expriment sur les travaux du conseil ;
- tout conseiller de quartier qui se déclare candidat à un mandat électoral doit se retirer du Conseil de Quartiers ;
- la participation aux réunions est bénévole, volontaire et individuelle. L'acte de candidature étant à titre individuel, il n'est pas prévu de suppléant en cas d'absence du conseiller, ni de procuration. La fonction de conseiller de quartier suppose une assiduité aux réunions et nécessite, en cas d'indisponibilité, de prévenir le service municipal compétent de son empêchement.
Tout conseiller de quartier n'ayant pas fait acte de présence sur une période de 6 mois consécutifs et dont l'absence est non excusée, sera radié des listes par le Président ;
- les membres des conseils de quartier sont pris en charge par l'assurance de la Ville dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Article 3 : CONDITION D'EXCLUSION

Les conseillers de quartiers qui ne respecteraient pas les engagements ci-dessus, pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive, soumise à la décision du Conseil de Quartiers.

Article 4 : ROLE ET COMPETENCES DES CONSEILS DE QUARTIERS

a) – Objectifs et missions :

Les Conseils de Quartiers encouragent à la vie démocratique locale, incitent à une citoyenneté active directe au niveau de la vie des habitants du quartier. Ce sont des lieux d'information réciproque, de dialogue, d'expression, de réflexion et d'échanges habitants / élus.

Les Conseils de Quartiers sont à inclure dans un schéma général de participation, de concertation et d'information citoyenne.

Dans ce cadre, ils veillent à :

- favoriser la participation des habitants à l'évolution de leur cadre de vie en offrant les conditions favorables à l'écoute, au recueil et à la mise en débat des propositions émanant des habitants ;

- débattre avec la Municipalité sur les projets et les problèmes relatifs au quartier ;
- réfléchir et faire des propositions sur les sujets qui concernent chaque quartier (vie sociale, aménagement, environnement...) sur la base d'un diagnostic partagé.

Ils peuvent être consultés par le Maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant les quartiers ou la ville.

Le Maire peut associer le ou les Conseils de Quartiers à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant les quartiers.

Enfin, ils participent à la vie des quartiers et favorisent les rencontres entre les habitants, contribuent à donner du lien social, de la cohésion au quartier par le biais de projets communs, en lien avec tous les acteurs du quartier.

Cette démocratie de proximité vient en renfort et non en substitut de la démocratie représentative qui donne aux seuls élus la légitimité de décider.

Les Conseils de Quartiers devront constamment privilégier l'intérêt général et rechercher le consensus.

Les Conseils de Quartiers ne sont pas compétents pour traiter des demandes individuelles, des problèmes de voisinage et, de façon générale, des questions de politique partisane.

b) – Information sur l'activité des Conseils de Quartiers :

L'information aux habitants sur les activités du Conseil de Quartiers est réalisée sous la responsabilité du Président du Conseil de Quartiers.

Le Conseil de Quartier veillera aussi à ce que l'information soit « ascendante » pour permettre l'expression directe des habitants et l'exercice de leur citoyenneté, notamment par des propositions de supports novateurs.

Article 5 : RELATIONS VILLE / CONSEIL DE QUARTIERS

a) Concernant les projets :

Elles reposent sur un diagnostic de territoire partagé. Sur cette base, le Conseil de Quartiers propose au Maire les projets et les plans d'actions qu'il souhaiterait voir intégrés dans la politique de la ville.

Dans ce cadre, chaque année en septembre, le Conseil fait des propositions à la municipalité afin que les élus puissent en débattre lors de la préparation budgétaire. Après le vote du budget, le Maire peut rencontrer les Conseils de Quartiers pour faire part des actions retenues pour l'année.

b) Organisation et traitement des demandes :

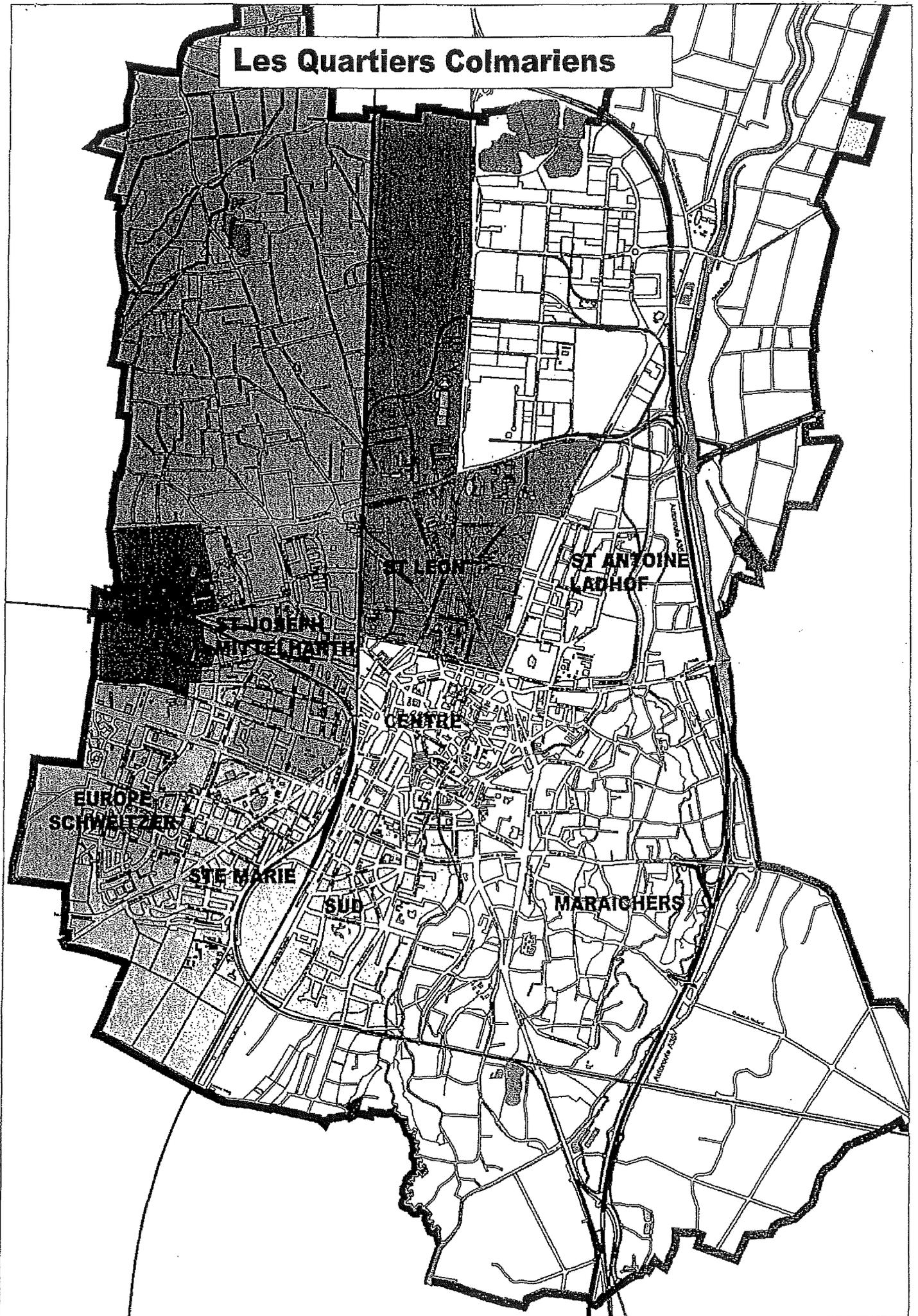
Pour les demandes d'intérêt général émanant des Conseils de Quartiers, des « fiches projets » seront transmises à la mairie pour mise en œuvre après validation du Maire.

Une organisation interne permettra le traitement de ces fiches afin d'assurer une réponse la plus rapide possible. Ce traitement facilitera la traçabilité des demandes et des réponses apportées.

Article 6 : FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIERS

- La date, le lieu et l'ordre du jour de chaque réunion seront fixés par le Président, si possible au cours de la séance du Conseil de Quartiers.
- Il se réunit autant de fois que le Président ou le Maire le jugent nécessaire et au moins une fois par trimestre. Ses réunions ne sont pas publiques.
- Lors de chaque séance, le Conseil de Quartiers pourra inviter des « spécialistes » à titre consultatif.
- Les comptes rendus sont réalisés par un conseiller de quartier, désigné secrétaire de séance. Ils sont ensuite transmis au service référent de la Ville qui rend compte au Conseil de Quartiers des suites qui seront éventuellement données aux suggestions faites. Ces procès-verbaux sont ensuite mis en ligne sur le site Internet de la Ville après validation par le Maire de Colmar.

Les Quartiers Colmariens



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 10 Participation financière à la protection des habitations.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE
en l'absence de M. GRUNENWALD qui a quitté la salle et qui n'a pris part
ni à la discussion, ni au vote.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

**POINT N° 10... PARTICIPATION FINANCIERE
A LA PROTECTION DES HABITATIONS**

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Conformément aux engagements de l'équipe majoritaire, la Ville de Colmar accorde une participation financière à tout foyer souscripteur d'un abonnement annuel de télésurveillance, pour des locaux à usage d'habitation, situés sur le ban de Colmar.

Le Conseil municipal a délibéré en ce sens le 16 avril 2014.

Pour en bénéficier, chaque foyer demandeur doit présenter une facture nominative acquittée pour un abonnement annuel, comportant l'adresse de l'habitation couverte par le contrat de télésurveillance.

Versée uniquement la première année de souscription de l'abonnement, cette participation financière proposée par la Ville, correspond à trois mensualités plafonnées à un montant de 100 €.

Si les modalités de prise en charge sont les mêmes pour chaque foyer prescripteur, le montant de la participation peut varier en fonction du montant des trois mensualités de souscription.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'examiner dix (10) nouvelles demandes de cette mesure, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 1.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de la séance du 26 septembre 2014

**Vu l'avis des Commissions Réunies
Après en avoir délibéré**

APPROUVE

Le versement d'un montant total de 775 € correspondant aux demandes de participation financière de six foyers, dont le détail figure sur le document joint en annexe 1.

DIT

Que les crédits seront inscrits au budget 2014 compte 6574.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 11 Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

**POINT N° 11 : SUBVENTIONS POUR LES AMENAGEMENTS
 INTERIEURS DE LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS
 ET POUR LA RENOVATION DES VITRINES**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Fort de son commerce local existant déjà dynamique et dans le cadre des 60 engagements de la Municipalité, la Ville de Colmar s'est engagée davantage dans l'accompagnement de son économie locale. Pour ce faire, la Ville s'est dotée de dispositifs supplémentaires permettant la promotion de son patrimoine commercial.

Les aides présentées poursuivent deux objectifs :

- lutter contre la vacance des locaux à vocation commerciale, signal négatif pour l'image du commerce local sur l'ensemble du ban colmarien,
- encourager la rénovation des vitrines, premiers supports de communication pour les commerçants eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble de la cité.

A ce jour, les montants totaux des opérations, incluant ceux de la présente délibération, s'élèvent depuis la mise en place du dispositif :

- pour l'amélioration des vitrines à 80 847,29 €,
- pour les aménagements intérieurs des locaux commerciaux vacants à 75 302,41 €.

Il vous est proposé de subventionner les propriétaires suivants, selon les critères adoptés lors du Conseil Municipal dans sa séance du 2 février 2009, puis modifiés lors de sa séance du 17 décembre 2012, pour les travaux effectués sur l'immeuble ci-après.

	Immeuble - Montant des travaux (TTC)		Taux	Calcul	Subvention vitrines en € (plafonné à 4500 €)	Subvention locaux commerciaux en € (plafonné à 6000 €)
1	1 rue du Ladhof Travaux d'aménagement intérieurs	E-Garette Ladhof M. CABRAL 6 109,20	20%	1 221,84 Total		1 221,84
2	42 rue des Marchands Travaux d'amélioration des vitrines	Déclinaisons Chocolat Mme FOLLEY Marie 11 431,56	30%	3 429,47 Total	3 429,47	
	Travaux d'aménagement intérieurs	42 838,40	20%	8 567,68 Total		6 000,00
3	4 rue Reiset Travaux d'aménagement intérieurs	Maestro Del Caffè M. RAGUSA Jérémy 30 455,04	20%	6 091,01 Total		6 000,00
				report	3 429,47	13 221,84

Immeuble - Montant des travaux (TTC)		Taux	Calcul	Subvention vitrines en € (plafonné à 4500 €)	Subvention locaux commerciaux en € (plafonné à 6000 €)	
4	21 rue Vauban Travaux d'amélioration des vitrines	8 000,00	30%	report	3 429,47	
				2 400,00	13 221,84	
				Total		2 400,00
5	28 rue Vauban Travaux d'aménagement intérieurs	38 823,25	20%	7 764,65	6 000,00	
				Total		
				TOTAL		6 059,65

Ces subventions ne seront versées qu'après vérification de la qualité des travaux et présentation de factures certifiées acquittées par les entreprises.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits dans les budgets successifs de la Ville de Colmar.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain en date du 29 septembre 2014

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré

DECIDE

d'accorder les subventions selon les conditions mentionnées ci-dessus

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

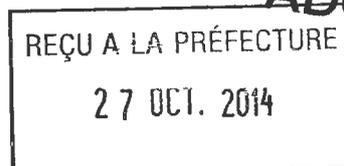
Le Maire



Pour ampliation conforme
 Colmar, le 23 OCT. 2014

[Signature]

Secrétaire adjoint du Conseil municipal



ADOPTÉ

km

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 12 Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

**POINT N° 12 : SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE MAISONS
 ANCIENNES EN SECTEUR SAUVEGARDE ET SES PROCHES ABORDS**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de revitalisation de son cœur historique, la Ville de Colmar a mis en place depuis plus de trente ans une aide financière pour les propriétaires qui restaurent et remettent en valeur les maisons anciennes du Centre Ville.

Il vous est proposé de subventionner les propriétaires suivants, selon les critères adoptés lors du Conseil Municipal dans sa séance du 23 novembre 2009, pour les travaux effectués sur les immeubles ci-après.

Immeubles - Montant des travaux		Taux	Subvention	Total subvention €
1	4 rue du Chasseur	M. HEBTING François (secteur sauvegardé)		
	échafaudage	2 772,00	5%	138,60
	décrépissage	2 534,40	20%	506,88
	crépissage	9 433,60	10%	943,36
	Total			1 588,84
2	5 rue des Marchands (volets du 1er et 2ème étages)	M. WALDNER François (secteur sauvegardé)		
	échafaudage	1 496,40	5%	74,82
	volets battants bois	15 908,76	10%	1 590,88
Total			1 665,70	
3	1 rue Turenne	WISTUB BRENNER M. DI FOGGIA Agostino (secteur sauvegardé)		
	peinture	242,00	10%	24,20
	volets battants bois	1 224,50	10%	122,45
Total			136,65	
4	12 rue Turenne	M. GUYOMARD Bruno (secteur sauvegardé)		
	fenêtres à petits bois	6 350,05	10%	635,01
Total			635,01	
5	12 rue de la Cigogne	M. HOUDAILLE Pierre (secteur sauvegardé)		
	échafaudage	929,28	5%	46,46
	zinguerie	197,12	5%	9,86
	réfection des colombages	619,52	25%	154,88
	crépissage	562,10	10%	56,21
	peinture	4 713,28	10%	471,33
Total			738,74	
			report	4 764,94

Immeubles - Montant des travaux			Taux	Subvention	Total subvention €
				report	4 764,94
6	1 place du Général Hartemann	Mme RODRIGUEZ Josefa (secteur sauvegardé)			
	fenêtres à petits bois	697,56	10%	69,76	
				Total	69,76
7	16 rue Saint Josse (5 logements)	M. KACAR Hassan Ali (abords secteur sauvegardé)			
	échafaudage	759,60	5%	37,98	
	crépissage	1 398,93	10%	139,89	
	fenêtres à petits bois	748,00	10%	74,80	
				Total	252,67
8	12 rue Saint Josse	M. HOFFER Jean-Paul (abords secteur sauvegardé)			
	échafaudage	3 325,56	5%	166,28	
	charpente	417,30	15%	62,60	
	zinguerie	337,16	5%	16,86	
	décrépissage	2 280,71	15%	342,11	
	crépissage	10 066,56	10%	1 006,66	
	peinture	1 230,50	10%	123,05	
	réfection d'éléments en pierre - normaux	10 886,67	20%	2 177,33	
				Total	3 894,89
				TOTAL	8 982,26

Ces subventions ne seront versées qu'après vérification de la qualité des travaux et présentation de factures certifiées acquittées par les entreprises.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits dans les budgets successifs de la Ville de Colmar.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain en date du 29 septembre 2014

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré

DECIDE

d'accorder les subventions selon les conditions mentionnées ci-dessus

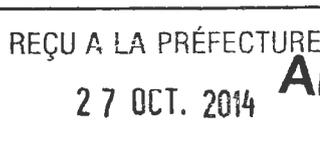
AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Le Maire



Pour ampliation conforme
 Colmar, le 23 OCT. 2014



ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43

absent : 1

excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 13 Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 – 1^{ère} révision.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

Point N° 3 - Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried
2014-2019 - 1^{ère} Révision

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Rapporteur : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Le Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried formalise l'engagement du Département à soutenir les projets structurants s'inscrivant dans les axes de développement dudit territoire. Ce contrat est conclu pour une durée de six ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019. Le Contrat de Territoire de Vie fait aujourd'hui l'objet d'une première révision qui permet à la Ville de Colmar de déposer de nouveaux projets structurants.

Il est rappelé dans un premier temps le montant des subventions départementales qui seront versées par le Conseil Général dans le cadre de la programmation initiale :

Projets	Coût du projet	Subvention sollicitée	Participation départementale	
			Dépense subventionnable	Subvention proposée
Amélioration du site du Parc des Expositions - phase 1	2 290 000 €	234 000 €	1 170 000 €	234 000 €
Amélioration du site du Parc des Expositions - phase 2		224 000 €	1 120 000 €	224 000 €
Aménagement des Espaces Extérieurs du Musée Unterlinden	5 100 000 €	1 220 000 €	5 100 000 €	510 000 €
Construction du Gymnase Grillenbreit	2 400 000 €	720 000 €	2 400 000 €	456 000 €
Construction d'un site de restauration scolaire - rue Billing	1 763 275 €	335 022 €	1 763 275 €	335 022 €
Colmar Stadium - aménagements complémentaires	1 597 191 €	136 128 €	1 597 191 €	136 128 €

TOTAL SUBVENTIONS CONTRAT TERRITOIRE DE VIE 2014-2019

1 895 150 €

A l'occasion de la première révision du Contrat de Territoire de Vie, il est proposé d'ajouter les opérations ci-après :

Enjeux	Projets 2014 - 2015 - 2016	Coût des projets (€)	HT / TTC	Subvention sollicitée
Enjeu 4	Travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine Aqualia	2 735 500 €	HT	1 094 200 €
Enjeu 3	Diagnostic et relevés complets de la Collégiale Saint-Martin en vue de sa réhabilitation	60 000 €	HT	24 000 €
Enjeu 1	Musée du jouet - aménagement d'un nouvel espace accueil / caisse	80 000 €	TTC	20 000 €
Enjeu 3	Diagnostic complet du bâtiment du Conservatoire à Rayonnement Départemental	25 000 €	HT	10 000 €
TOTAL				1 148 200 €

La plupart des demandes portent sur un taux de subvention de 40 % (taux maximal d'aide du département pour les projets d'investissement), excepté pour les aménagements du Musée du Jouet pour lequel le taux sollicité est de 30 %.

Par ailleurs, il est rappelé que la demande de subvention pour le remplacement du paratonnerre de la Collégiale St Martin, transmise à l'occasion de l'appel à Projets d'Intérêt Local 2014, sera examinée par le Conseil Général au titre des « projets structurants », dans le cadre de la révision du Contrat de Territoire de Vie.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des Services à la Population, de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité, émis lors de sa séance du 26 septembre 2014

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies
après avoir délibéré

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

APPROUVE

La liste des projets présentés dans le tableau ci-dessus dans le cadre de l'enveloppe « projets structurants » du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried pour les années 2015 et 2016.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits dans le budget 2014 ou seront inscrits dans les budgets primitifs 2015 et 2016.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le soutien du Conseil Général du Haut-Rhin et à transmettre toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

LE MAIRE

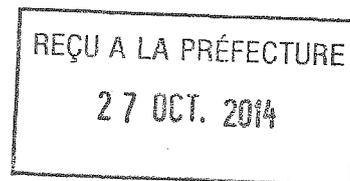


Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 14 Programme de rénovation urbaine du quartier Europe – avenant national n°7 à la convention signée le 1^{er} juin 2006 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

POINT N°14 PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
DU QUARTIER EUROPE
AVENANT NATIONAL N°7
A LA CONVENTION SIGNEE LE 1^{er} JUIN 2006
AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1^{er} Adjoint au Maire

En date du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Colmar a approuvé l'avenant national n°7 à la convention partenariale conclue avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 1^{er} juin 2006 pour la requalification du quartier Europe.

De nouveaux échanges avec l'ANRU et les services de l'Etat ont conduit à optimiser le programme des reconstructions à réaliser dans le cadre de cet avenant au titre de la reconstitution de l'offre locative en contrepartie de la démolition de 108 logements de la barre de la rue de Luxembourg.

L'engagement financier de l'Agence est ainsi augmenté de 56 000 € en faveur de Pôle Habitat Colmar – Centre Alsace – OPH. Le bailleur assurera la réalisation de 72 logements dont 54 financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et 18 financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS). Le plan de financement actualisé du programme des reconstructions est reporté en annexe.

Engagements financiers

Les engagements financiers pris par les différents partenaires dans le cadre de l'avenant national n°7 susmentionné sont fixés aux montants suivants :

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	4 160 401 €*
Ville de Colmar	4 743 035 €
Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace - O.P.H.	12 221 564 €
LogiEst	212 400 €
Région Alsace	201 600 €
Département du Haut-Rhin	111 000 €
TOTAL DES OPERATIONS NOUVELLES (TTC)	21 650 000 €

* dont 921 238 € de reliquats de crédits sur opérations réalisées.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 29 septembre 2014

Vu l'avis des commissions réunies

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Le programme de reconstructions actualisé au sein de l'avenant national n°7, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite du programme de rénovation urbaine de la Ville.

Le Maire



—
Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

AVENANT N°7
 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'ANRU LE 1^{ER} JUIN 2006
 PLAN DE FINANCEMENT DES RECONSTRUCTIONS

• Programme de reconstructions actualisé :

Opération	Type	Nombre de logements	Coût par logement	Coût TTC	Ville		Conseil régional		Pôle Habitat		ANRU	
<i>rue de Madrid</i>	PLAI	18	150 000	2 700 000	135 000	5%	63 000	2%	2 358 000	87%	144 000	5%
	PLUS	18	150 000	2 700 000	135 000	5%	63 000	2%	2 501 999	93%	1	0%
<i>rue de Thann</i>	PLAI	7	150 000	1 050 000	52 500	5%	14 700	1%	942 800	90%	40 000	4%
<i>rue de Sigolsheim</i>	PLAI	14	150 000	2 100 000	105 000	5%	29 400	1%	1 885 600	90%	80 000	4%
<i>Turckheim</i>	PLAI	15	150 000	2 250 000	112 500	5%	31 500	1%	2 025 000	90%	80 000	4%
TOTAL :		72		10 800 000	540 000	5%	201 600	2%	9 714 399	90%	344 001	3%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 15 Travaux d'alignement chemin du Schoenenwerd – indemnisation de clôtures.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

**POINT N°15 TRAVAUX D'ALIGNEMENT CHEMIN DU
SCHOENENWERD – INDEMNISATION DE CLOTURES**

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Rapporteur : Monsieur Serge HANAUER, Adjoint au Maire

La Ville va engager prochainement les travaux d'aménagement du chemin du Schoenenwerd.

Dans ce cadre est prévue la mise en œuvre de l'alignement de la voie pour la réalisation duquel les emprises nécessaires ont été acquises auprès des propriétaires riverains.

Il est précisé que lorsque les acquisitions sont faites dans le cadre de la mise en œuvre d'un alignement, la réglementation prévoit que le déplacement des clôtures est dû et réalisé par la collectivité (hors permis de construire préalable).

La Ville a donc prévu le rétablissement de clôtures identiques ou équivalentes sur les nouvelles limites de propriété concernées.

Toutefois, lors de la concertation des riverains, un certain nombre de propriétaires ont manifesté leur souhait de pouvoir profiter des travaux pour modifier et embellir leur clôture.

Dans ce cas, les travaux seront réalisés par ces derniers et la Ville, par son obligation d'assurer le déplacement à l'identique, propose d'indemniser chaque propriétaire du montant des travaux qui auraient été à sa charge.

Ainsi, après avoir reçu les accords des propriétaires concernés, il est proposé de verser les indemnités précisées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Adresse	Montant de l'indemnisation proposée
M. GRUNEISEN	24 Dreinstein-weg 68000 COLMAR	6 533,18 € TTC
M. KERN	8 rue du Nord 68280 ANDOLSHEIM	13 855,50 € TTC
M. CLERMONT	9 Chemin du Schoenenwerd 68000 COLMAR	4 739,69 € TTC
M. KRESS	25 rue de l'Est 68000 COLMAR	8 762,23 € TTC
M. SCHMIDT	21 Chemin du Schoenenwerd 68000 COLMAR	2 268,00 € TTC
M. LENORMAND	25 Chemin du Schoenenwerd 68000 COLMAR	3 404,58 € TTC

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 29 septembre 2014
Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

DECIDE

D'indemniser les propriétaires précités à hauteur du montant des travaux de déplacement de clôtures, dans le cadre de la procédure d'alignement du Chemin du Schoenenwerd, qui n'auront pas été réalisés par la Ville.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43

absent : 1

excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 16 Programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar (CUCS) – attribution de crédits spécifiques pour la 2^{ème} et dernière tranche.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

Point n° 16 : PROGRAMMATION 2014 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LA VILLE DE COLMAR (CUCS) - ATTRIBUTION DE CREDITS SPECIFIQUES POUR LA DEUXIEME ET DERNIERE TRANCHE

Rapporteur : Mme Karen DENEUVILLE, Adjointe au Maire

En 2014, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été reconduit pour la dernière année, avant l'application de la nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui se traduira par la mise en place du nouveau contrat de ville en 2015.

Définie selon les termes de la convention du 22 mars 2007, la mise en place des actions du CUCS de Colmar est réservée aux seuls habitants des quartiers prioritaires Ouest de la ville. Il s'agit des quartiers Europe / Schweitzer et Florimont / Bel'Air.

La Ville de Colmar a inscrit au budget primitif 2014 un montant de **255 000 €** de crédits spécifiques, destinés à financer des actions dans le cadre du CUCS. L'Etat a proposé un cofinancement, sur la base d'une enveloppe de crédits spécifiques (ACSé), d'un montant de **185 000 €**.

Le Conseil Municipal du 27 janvier 2014 avait entériné les propositions du comité décisionnel du CUCS (Ville-Etat-partenaires) pour la 1^{ère} tranche de programmation CUCS, soit 49 actions pour un montant de **179 490 €** (part Ville). L'Etat avait financé 33 actions pour un montant de **152 420 €**, soit un total de **331 910 €**.

La Ville de Colmar propose de valider, pour la seconde tranche 2014, 6 actions dans les thématiques suivantes :

1. **Lien social, citoyenneté, prévention de la délinquance**

Association de Prévention Spécialisée (APS) : action « **Ma vie dans mon quartier** ». Créer de la cohésion sociale au sein du quartier St-Vincent de Paul, autour de la mémoire collective. Vingt habitants travailleront à l'élaboration d'un recueil de textes et de photos et d'une bande dessinée.

Proposition 2014 : 3 000 €

ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) : action « **Calendrier interculturel édition 2015** ». Sensibiliser les Colmariens sur le « vivre ensemble » en rendant plus visibles les points communs entre les différentes religions. Rendre plus accessibles les pratiques traditionnelles religieuses afin de pouvoir échanger et créer des liens sociaux. Répondre aux idées reçues en rappelant les valeurs citoyennes.

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Les publics visés par le projet sont les Colmariens, particulièrement ceux des quartiers Ouest (Europe, Bel-Air / Florimont), de toutes origines, ainsi que les travailleurs sociaux, les associations, les organismes, les enseignants.

Edition 2015 : 20 000 exemplaires.

Proposition 2014 : 2 000 €

Total « Lien social, citoyenneté, prévention de la délinquance : 5 000 € ».

2. Culture et réussite éducative

Association Lézard : action « **Temps fort marionnettes** ». Organiser un évènement consacré aux arts de la création et de la manipulation de marionnettes, destiné aux enfants de deux classes primaires du quartier Europe, soit environ 40 élèves. Production de cinq spectacles restitués aux parents des enfants.

Proposition 2014 : 1 500 €

Total « Culture et réussite éducative : 1 500 € ».

3. Santé

Association La Manne : action « **Point Info Santé** ». Faciliter l'accès aux soins aux personnes en difficulté, tout en les sensibilisant à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique.

Proposition 2014 : 2 000 €

Total « Santé : 2 000 € ».

4. Pilotage / Evaluation

Association CIDFF du Haut-Rhin (Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille) : action « **Poursuivre le développement des compétences et des savoir-faire des animateurs en charge du CLAS, par le biais de formations adaptées** ». Donner aux équipes les outils et connaissances adéquats pour apporter l'encadrement nécessaire aux enfants et aux jeunes dont elles ont la charge. Répondre aux attentes et aux questions des parents.

Formation d'animateurs intervenant dans le cadre du CLAS de Colmar.

Proposition 2014 : 2 500 €

Association ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) : action « **Accompagnement à l'évaluation du CUCS de la Ville de Colmar** ». Organiser des groupes de travail et de formation à l'évaluation des actions, en lien avec les associations partenaires du CUCS et l'Etat. Accompagnement et soutien technique dans la mise en place du nouveau Contrat de Ville et de la réforme de la politique de la ville.

Proposition 2014 : 1 500 €

Total « Pilotage / évaluation : 4 000 € ».

Le tableau suivant récapitule les propositions de la Ville pour la seconde tranche de la programmation 2014 :

Thématiques	Nombre actions	Validées	Total part Ville
Lien social	3	2	5 000 €
Culture	2	1	1 500 €
Santé	1	1	2 000 €
Pilotage / Evaluation	2	2	4 000 €
Total	8	6	12 500 €

Par conséquent, il vous est proposé d'approuver cette deuxième et dernière tranche du CUCS 2014, dont la part Ville s'élève à **12 500 €**.

En conclusion, sur les **255 000 €** de crédits inscrits au Budget Primitif 2014, au titre du CUCS, il y a lieu de déduire les montants dédiés :

- à la 1^{ère} tranche, soit 179 490 €;
- à la 2^{ème} tranche, soit 12 500 €.

Ainsi, le crédit restant est de **63 010 €** dont **31 400 €** à affecter aux actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), **4 600 €** à la mise en œuvre d'un abattoir mobile dans le cadre de l'Aïd El Kébir. L'enveloppe finalement disponible s'élève donc à **27 010 €**.

Cette enveloppe de **27 010 €** permettra de financer ultérieurement :

- les fêtes du 31 décembre dans les quartiers Ouest, soit **18 000 €**.

Un reliquat de **9 010 €** restera ainsi disponible au budget 2014.

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 26 septembre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré,

MAIRIE DE COLMAR

Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports

Service animation et vie des quartiers

Séance du Conseil Municipal du 20.10.2014

APPROUVE

les actions de la seconde tranche de programmation 2014 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar, développées ci-devant et rappelées dans les tableaux joints en annexe ;

DIT

que les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif de l'exercice 2014 ;

DECIDE

le versement des subventions aux associations selon les tableaux joints en annexe ;

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

KD

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar
2ème et dernière tranche de programmation 2014**

Mairie de Colmar
Direction de l'animation, de la
jeunesse et des sports
Service animation et vie des quartiers

Maitre d'ouvrage	R / N	Actions	Coût total de l'action 2014	Subvention totale sollicitée Ville/Etat 2014	Rappel subvention 2013	Subvention proposée Ville 2014	Subvention proposée Etat 2014	Subvention totale	Subvention obtenue en %	Observations
THEMATIQUE LIEN SOCIAL CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE										
Association de Prévention Spécialisée	N	Ma vie dans mon quartier Saint Vincent de Paul	26 215 €	6 000 €	.	3 000 €	3 000 €	6 000 €	100,00%	
ASTI	R	Calendrier interculturel édition 2015	5 800 €	4 000 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	4 000 €	100,00%	
	2	Sous-total	32 015 €	10 000 €	1 500 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €		

Annexe 1 rattachée au point n°...16
CUCS de la Ville de Colmar - attribution de crédits
pour la 2ème tranche de programmation 2014
Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2014

KD

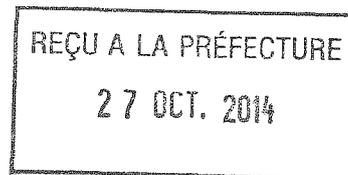
Maître d'ouvrage	R / N	Actions	Coût total de l'action 2014	Subvention totale sollicitée Ville/Etat 2014	Rappel subvention 2013	Subvention proposée Ville 2014	Subvention proposée Etat 2014	Subvention totale	Subvention obtenue en %	Observations
THEMATIQUE EDUCATION ET REUSSITE EDUCATIVE										
LEZARD	R	Temps fort marionnettes	4 000 €	4 000 €	1 500 €	1 500 €		1 500 €	37,50%	
	1	Sous-total	4 000 €	4 000 €	1 500 €	1 500 €		1 500 €		
THEMATIQUE SANTE										
La Manne (alimentaire)	R	Point info santé, orienter et accompagner	28 625 €	3 695 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	54,13%	Etat : financement de 1 600 € en 1ère tranche 2014
	1	Sous-total	28 625 €	3 695 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €		
THEMATIQUE PILOTAGE INGENIERIE										
CIDFF Centre d'Information Départemental pour les Femmes et les Familles dans le Haut-Rhin	R	Accompagnement et formation des acteurs engagés dans le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)	27 000 €	17 500 €	2 500 €	2 500 €		2 500 €	14,29%	Etat : Octroi d'un financement sur les crédits restants non connus pour l'instant (enveloppe départementale)
ORIV Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville	R	Accompagnement à l'évaluation des CUCS et mise en place de la réforme de la politique de la ville de 2015	10 000 €	10 000 €	3 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €	0 €	Ville : solde du financement. Etat : financement par la DRJSCS
	2	Sous-total	37 000 €	27 500 €	6 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €		
	6	TOTAL GENERAL	101 640 €	45 195 €	11 000 €	12 500 €		17 500 €		

Mairie de Colmar
 Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports
 Service animation et vie des quartiers

Anneke 1 rattachée au point n° 16
 CUCS de la Ville de Colmar - attribution de crédits pour la 2ème tranche de programmation 2014
 Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 17 Programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

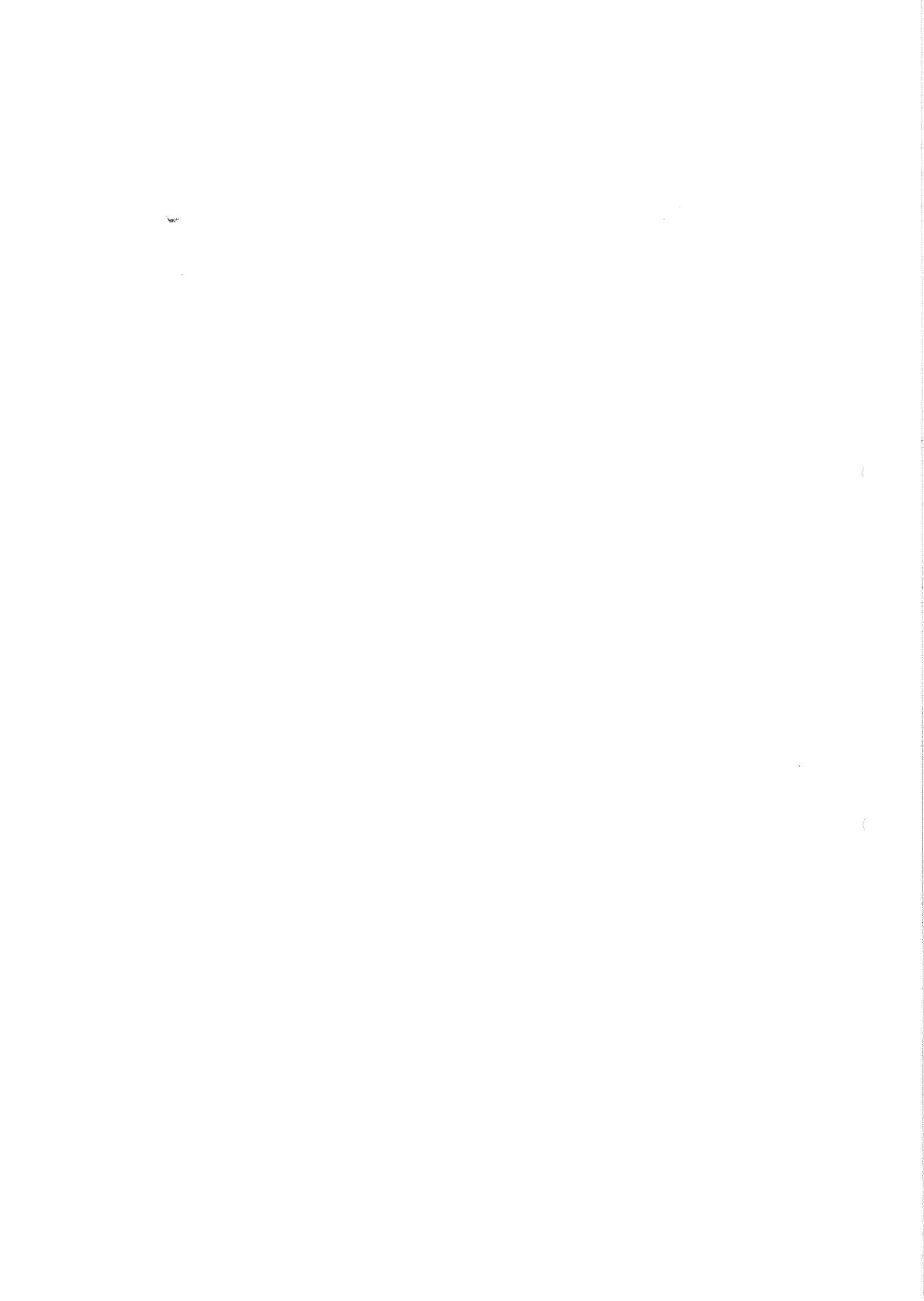
Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L’UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**



Point N° 17 - PROGRAMMATION 2014

DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LA VILLE DE COLMAR

- CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE -

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Rapporteur : Madame Karen DENEUVILLE, Adjointe au Maire

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est soutenu financièrement par la Ville de Colmar, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Il favorise la réussite scolaire et l'insertion sociale en soutenant les enfants en difficulté, par de l'accompagnement aux devoirs ainsi que des activités ludiques, culturelles et sportives. Le CLAS vise également à renforcer l'implication des parents dans cet accompagnement et à favoriser un partenariat entre les structures porteuses et les établissements scolaires. Cette implication se traduit notamment par des rencontres parents/structures/écoles en fin de trimestre.

Les élèves des écoles élémentaires sont pris en charge dans le cadre de ce dispositif, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires, de 16h00 à 18h00 par le Centre Socioculturel de Colmar, par l'ASTI et l'Association Quartier Nord (AQN).

Les élèves de l'enseignement secondaire sont uniquement suivis par le Club des Jeunes et par l'ASTI, deux fois par semaine, de 18h00 à 20h00.

Les élèves accueillis sont désignés par les enseignants en début d'année scolaire, en fonction des difficultés rencontrées. Les parents et les structures porteuses du CLAS peuvent également être à l'origine de la demande.

Le public concerné relève des territoires prioritaires, à savoir : Europe/Schweitzer et Florimont/Bel-Air, de même que le public de l'Association Quartier Nord.

Pour l'année scolaire 2014/2015, le comité décisionnel du CUCS (Ville-Etat-partenaires) propose de renouveler les actions, selon les modalités indiquées dans le tableau joint en annexe.

1. Le Centre Socioculturel de Colmar propose d'accueillir :

- 120 enfants du CP au CM2. Les élèves de l'école Saint-Exupéry sont pris en charge par le Centre Europe, ceux de l'école Sébastien Brant par le Centre Florimont/Bel-Air. Le Club des Jeunes accueille des élèves des écoles Sébastien Brant et Jean-Jacques Waltz ;
- 15 préadolescents du collège Pfeffel sont pris en charge par le Club des Jeunes, les mardis et vendredis de 18h00 à 20h00.

Pendant ces créneaux, les élèves bénéficient d'une aide méthodologique aux devoirs. En complément et pour élargir leur champ de connaissances, tout en contribuant à leur développement personnel, différentes activités socioculturelles, ludiques et sportives sont proposées par les animateurs du Centre Socioculturel, les éducateurs sportifs municipaux, des vacataires et des intervenants extérieurs (musique, art thérapie, kamishibai).

2. L'ASTI propose de renouveler son action au local jeunes « Le Pacific ». 45 enfants du CP au CM2, scolarisés à l'école élémentaire Sébastien Brant, sont inscrits au CLAS. 10 à 15 préadolescents des collèges Pfeffel et Lazare de Schwendi bénéficient également du suivi de

MAIRIE DE COLMAR

Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports
Service animation et vie des quartiers

Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2014

l'ASTI, deux fois par semaine de 18h00 à 20h00. L'association poursuit l'accompagnement de collégiens à leur passage au lycée.

L'aide méthodologique aux devoirs est complétée par des activités ludiques permettant de parfaire les connaissances. Les élèves expriment également un besoin important d'activités sportives. Des sorties trimestrielles de plein air ou culturelles (théâtre, cinéma...) sont proposées pour resserrer les liens du groupe et récompenser les élèves du fait de leur investissement.

3. L'Association Quartier Nord accueille dans son local situé 9 rue des Poilus, 15 à 25 enfants du CP au CM2. Ils sont scolarisés dans les écoles élémentaires Maurice Barrès, Jean Macé, Adolphe Hirn et Saint-Nicolas. L'activité commence toujours par un goûter collectif. Les élèves font leurs devoirs, puis participent à différents ateliers d'arts plastiques ou de travaux manuels et à des activités ludiques ou scientifiques, par l'intermédiaire de l'association « Les Petits Débrouillards ».

Le soutien financier prévisionnel proposé par les trois partenaires financiers du CLAS s'élève à **92 220 €**. Il se répartit comme suit :

- 32 920 € de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin ;
- 31 400 € de la Ville de Colmar sur ses crédits spécifiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- 27 900 € de l'Etat sur ses crédits spécifiques.

Ces montants sont détaillés dans le tableau figurant en annexe.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 26 septembre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré,

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

APPROUVE

les actions pour l'année scolaire 2014/2015 du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, présentées dans le tableau joint en annexe ;

DECIDE

le versement aux structures d'animation, des subventions d'un montant total de 31 400 €, selon le tableau joint en annexe. Le crédit nécessaire est inscrit au Budget Primitif 2014;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LE MAIRE

ADOPTÉ

MD

13

Etablissements scolaires concernés	Associations / Structures municipales	BP 2014/2015	Partenaires	Financements obtenus en 2013/2014 (*)	Montants sollicités pour 2014/2015	Financements proposés 2014/2015	Observations	
Ecoles élémentaires : Saint Exupéry, J.J. Waltz et Sébastien Brant	Centre Socioculturel de Colmar	167 600 €	CAF du Haut-Rhin	20 400 €	20 800 €	**		
			CUCS part Ville	18 000 €	18 000 €	18 000 €		
	Collèges : Pfeffel et Lazare de Schwendi		Le Centre Europe, le CSC Florimont/ Bel 'Air, le Club des Jeunes.	CUCS part Etat	14 500 €	14 500 €		**
Sous-Total				52 900 €	53 300 €			
Ecole élémentaire : Sébastien Brant	ASTI	32 500 €	CAF du Haut-Rhin	6 338 €	7 000 €	**		
			Collèges : Pfeffel et Lazare de Schwendi	Lieu d'intervention : Local jeunes "Le Pacific"	CUCS part Ville	8 000 €		8 300 €
				CUCS part Etat	7 200 €	8 000 €		**
Sous -Total				21 538 €	23 300 €			
Ecoles élémentaires : Maurice Barrès, Jean Macé, Adolphe Hirn et Saint Nicolas	Association Quartier Nord	32 115 €	CAF du Haut-Rhin	3 530 €	5 120 €	**	Cette hausse de la demande de subvention s'explique par la prise en charge directe par l'AQN, de l'association "Les Petits Débrouillards", celle-ci n'apparaissant plus dans les demandes de subvention pour 2014/2015	
			Lieu d'intervention : Local de l'Association Quartier Nord	CUCS part Ville	4 100 €	5 400 €		5 400 €
				CUCS part Etat	3 660 €	5 400 €		**
Sous -Total				11 290 €	15 920 €			
Ateliers scientifiques : Participation des enfants pris en charge par l'AQN	Les Petits Débrouillards d'Alsace		CAF du Haut-Rhin					
			Lieu d'intervention : Local de l'Association Quartier Nord 9 rue des Poilus à Colmar	CUCS part Ville	4 900 €			
				CUCS part Etat	3 000 €			
Sous -Total				7 900 €				
TOTAL		232 215 €		93 628 €	92 520 €			

* Les chiffres de la CAF sont encore prévisionnels pour l'année 2013/2014 car elle ne mandate sa subvention que très tardivement.

** La répartition des crédits CAF et Etat n'est pas encore connue.

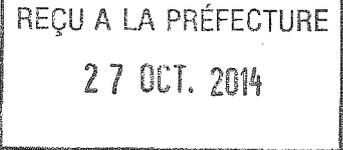
Mairie de Colmar
Direction de l'animation, de la jeunesse
et des sports
Service animation et vie des quartiers

**CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
A LA SCOLARITE
2014/2015**

Annexe 1 rattachée au point n° 17
Programme 2014 du Contrat Urbain de Cohésion
Sociale de la Ville de Colmar
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 18 Programme de la salle de spectacles Europe pour la saison 2014/2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

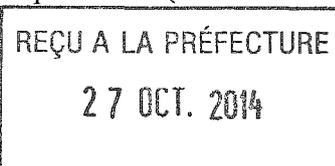
Point N° 18. Programme de la saison de la salle de spectacles Europe 2014/2015

Rapporteur : Mme Karen Deneuille, Adjointe au Maire

Après six mois de fonctionnement de la salle de spectacles Europe, il est proposé de retenir, pour la première saison de la salle de spectacles Europe, une programmation tenant compte d'un certain nombre de critères, dont notamment la volonté de la Ville de s'adresser à un public très large et de susciter la curiosité à travers des spectacles pluridisciplinaires.

Le budget total pour les 33 spectacles proposés s'élève à 103 668 €, soit 28 018 € pour 2014 (de septembre à décembre) et 75 650 € pour 2015 (de janvier à mai).

La programmation se répartit de la manière suivante :



THEATRE :

• Vivarium	3 400 €
• Andrée Boulais (prix pour 2 représentations)	2 400 €
• Building	500 €
• Les Branquignols (prix pour 2 représentations)	1 200 €
• Selon la police	400 €
• Les mains d'Edwige	4 500 €
• Ali 74 (prix pour 2 représentations, en coréalisation avec la Comédie de l'Est)	3 900 €
• On nous prend pour des quiches	900 €
• Stabat Mater Furiosa (prix pour 2 représentations)	6 500 €
• L'embranchement de Mugby (prix pour 2 représentations)	5 500 €
• La grâce	5 000 €
• Peines d'amour gagnées (prix pour 2 représentations)	3 500 €
• Exercices de style	3 500 €

CIRQUE :

• Bonjour l'Avis (prix pour 2 représentations)	1 600 €
• Florilège curieux	4 300 €
• Opéra pour sèche-cheveux (prix pour 2 représentations)	3 500 €
• Mélange 2 temps	4 600 €

DANSE :

• Miravella (prix pour 2 représentations)	4 100 €
• Citadelle	3 000 €
• Les discrets	3 000 €

CONTE :

• La rivière sous la rivière	700 €
------------------------------	-------

MUSIQUE :

• Le Grand Ensemble de la Méditerranée	3 317 €
• Rose Babylone	1 500 €
• Bukatibe	2 000 €

JEUNE PUBLIC :

• L'esprit de la forêt (prix pour 5 représentations)	4 100 €
• Ma robe est suspendue là-bas (prix pour 2 représentations)	2 700 €
• Les contes mandarines (prix pour 5 représentations)	2 300 €
• Toi du monde (prix pour 4 représentations)	4 400 €
• Toute seule (prix pour 2 représentations)	3 300 €
• Rumba sur la lune (prix pour 5 représentations)	7 100 €
• Entre deux pluies (prix pour 3 représentations)	2 650 €
• S'éclipsent et alunissent (prix pour 2 représentations)	2 300 €
• La sorcière orange (prix pour 2 représentations)	2 000 €

A ces spectacles s'ajoutent deux spectacles musicaux gratuits, à savoir « Deux violons dans les tranchées » et le « 30^{ème} anniversaire de la Maîtrise de Garçons de Colmar », qui seront proposés en entrée libre.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré

ADOpte

la programmation proposée pour la saison de la salle de spectacles Europe 2014/2015 ;

DIT

que les crédits relatifs aux spectacles qui seront donnés en début de saison, sont prévus au budget 2014 - chapitre 67 fonction 40 - 6745 ;

DECIDE

que les crédits nécessaires pour les spectacles prévus en 2015 seront inscrits au budget primitif 2015 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer les différents contrats d'engagement pour les spectacles mentionnés ci-devant, ainsi que, dans la limite des crédits disponibles, les contrats pour les spectacles qui n'ont pas pu être déterminés jusqu'à ce jour ou pour d'éventuelles représentations supplémentaires ou de remplacement. Ces contrats revêtiront, dans la mesure du possible, la forme de « contrat de vente » ou de « contrat de coréalisation », fixant le pourcentage des recettes et le minimum à garantir au producteur ;

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

KD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43

absent : 1

excusés : 5

REQU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 19 Dénomination du site de restauration scolaire rue Billing.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

**POINT N° 19 : DENOMINATION DU SITE DE RESTAURATION
SCOLAIRE RUE BILLING**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Par délibération du 29 avril 2013, le Conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un bâtiment pour la restauration scolaire, rue Billing.

Ce nouveau site accueillera, à l'issue des vacances de la Toussaint, les élèves des écoles maternelles Jean Macé, La Fontaine et Oberlin. S'y ajoutent, des élèves de l'élémentaire Jean Macé, ainsi que des écoles maternelles des Roses et Ste Anne.

Au total, ce sont donc près de 320 élèves qui sont concernés par ce nouvel équipement, premier lieu de restauration scolaire qui n'est pas implanté au sein d'une école.

Le chantier a débuté en septembre 2013 et s'est achevé fin septembre 2014 pour un coût d'opération de 2 100 000 €, les crédits correspondants ayant été inscrits aux budgets 2013 et 2014.

Le site, d'une surface totale de 763 m², dont 680 m² pour le restaurant scolaire et 83 m² pour l'auvent d'entrée, comporte un bâtiment sur un seul niveau, et comprend 2 salles de restauration, 1 cuisine, 1 bloc sanitaire et des locaux de rangement. Afin de garantir une insertion dans l'environnement, le traitement architectural a été particulièrement soigné, les façades recouvertes partiellement d'un bardage en bois, la toiture en zinc et la cour et les accès en enrobé agrémentés par des aménagements paysagers.

La Ville étant propriétaire des locaux, il appartient à présent à l'assemblée délibérante de lui donner une dénomination, correspondant à l'affectation qui en est faite. Dans la mesure où le lieu est destiné principalement à la restauration scolaire d'enfants en âge scolaire, il est proposé de lui donner le nom suivant :

« Les p'tits loups »

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

— Vu l'avis de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports du 2 septembre 2014

**Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014**



**l'avis favorable des Commissions Réunies
après avoir délibéré,**

DECIDE

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

de dénommer le site de restauration scolaire situé rue Billing « Les p'tits loups »

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

KD

ADOPTÉ

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 20 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (3^{ème} tranche).

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

Point N° 20. Subventions exceptionnelles au titre

du Fonds d'Action Sportive (3^{ème} tranche)

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Rappel :	BP 2007	21 440 €	Réalisé	21 395 €
	BP + BS 2008	27 290 €	Réalisé	27 290 €
	BP 2009	21 440 €	Réalisé	21 350 €
	DM 2009	1 400 €	Réalisé	1 400 €
	BP 2010	21 440 €	Réalisé	20 452 €
	BP 2011	21 440 €	Réalisé	21 040 €
	BP 2012	21 440 €	Réalisé	21 040 € (+ 2 500 € de crédits FEC)
	BP 2013	26 440 €	Réalisé	26 200 €
	BP 2014	21 440 €	Réalisé	21 350 €

Par délibérations en date des 27 janvier et 26 mai 2014, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer des subventions exceptionnelles à dix sept structures associatives et sportifs individuels, pour un montant de 17 500 €.

Entre-temps, la Ville a enregistré cinq demandes supplémentaires, pour un montant de 3 850 €.

Ainsi, si le Conseil donnait son aval, le montant total des subventions exceptionnelles attribuées par la Ville aux associations et aux sportifs colmariens au titre du Fonds d'Action Sportive 2014, serait porté à 21 350 €.

Les cinq projets présentés sont décrits ci-après :

1. **La 23^{ème} édition de la randonnée d'aviron du canal de Colmar et du Vieux Rhin :** 550 €
✓ *budget prévisionnel* : 22 530 €

L'Aviron Club Région de Colmar a organisé une nouvelle édition de la randonnée du canal de Colmar et du Vieux Rhin, les 17 et 18 mai 2014. Cette randonnée a réuni une centaine de participants issus de divers pays, dont la France, l'Allemagne et la Suisse. Il est rappelé que ce type de randonnée est encouragé par la Fédération Française des Sociétés d'Aviron pour permettre au public de découvrir l'aviron de loisir.

2. **La participation de M. Jean-François Neu au Tour de France Aérien 2014 :** 600 €
✓ *budget prévisionnel* : 6 145 €

L'intéressé, jeune pilote colmarien et membre de l'Aéro-Club de Colmar, a participé à la 57^{ème} édition du Tour de France Aérien 2014 des jeunes pilotes, organisée du 19 juillet au 3 août 2014. Quarante équipages ont pris part à cet événement aéronautique majeur, composé de sept étapes entre Toulouse et Le Bourget. Il est à noter que le nouveau logo de Colmar sera dorénavant apposé sur l'avion de l'association de l'Aéro-Club de Colmar.

3. **La 20^{ème} édition des « Courses sur Route de Colmar » :** 700 €
✓ *budget prévisionnel* : 22 300 €

Le dimanche 9 novembre 2014, l'Entente Sports Réunis Athlétic Club organisera une nouvelle édition des Courses sur Route à travers le centre ville de Colmar. A cette occasion, la participation de près de 1800 coureurs est attendue. Les différentes épreuves seront organisées sur des distances de 1 km,

km

1,5 km, 2 km, 5 km et 10 km, le 10 km étant qualificatif pour les championnats de France. Au fil des années, il s'avère que cette manifestation est devenue un rendez-vous incontournable pour les coureurs de tout niveau, issus de diverses nations.

4. **La subvention exceptionnelle allouée à l'Association Sportive et Culturelle Colmar Football :** 500 €
✓ *budget prévisionnel : 2 100 €*

Cette nouvelle association de football, évoluant précédemment à Holtzwihr, a souhaité intégrer le mouvement sportif colmarien, du fait que la majorité de ses joueurs sont des résidents colmariens. Pour permettre à ce club de démarrer ses activités dans des conditions satisfaisantes, la Ville souhaite lui attribuer une subvention de 500 €, essentiellement destinée à l'acquisition de tenues vestimentaires et de petits matériels pédagogiques.

5. **L'acquisition par le Hockey Club Colmar de matériels et d'équipements sportifs :** 1 500 €
✓ *budget prévisionnel : 6 400 €*

Les 25 et 26 octobre 2014, le Hockey Club Colmar fêtera ses vingt ans d'existence, en même temps que ceux de la patinoire. La direction de ce club souhaite profiter de cette occasion pour renouveler les matériels pédagogiques et les tenues vestimentaires des équipes de jeunes. Une première aide de la Ville, de 1 500 €, sera attribuée au titre du FAS 2014 et une deuxième aide, de 500 €, au titre du FAS 2015.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports
émis lors de sa séance du 30 septembre 2014

Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré

AUTORISE

le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- ✓ à l'Aviron Club Région Colmar pour l'organisation de la Randonnée d'aviron
du Canal de Colmar et du Vieux Rhin : 550 €
- ✓ à M. Jean-François Neu pour sa participation au Tour de France Aérien
2014 des jeunes pilotes : 600 €
- ✓ à l'ESRCAC pour l'organisation des Courses sur Route : 700 €
- ✓ à l'ASC Colmar Football pour le lancement du club : 500 €
- ✓ au Hockey Club Colmar pour l'acquisition de matériels et
d'équipements sportifs : 1 500 €
- pour un montant de : 3 850 €**

KD

DIT

que le crédit nécessaire est disponible au budget de l'exercice 2014 - chapitre 67 fonction 40 - 6745 ;

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



—
Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

—
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

km

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REQU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 21 Subvention au bénéfice de la section escrime des Sports Réunis de Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

Point N°...21...Subvention au bénéfice de la section escrime
des Sports Réunis de Colmar

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar a réalisé, en 2009, un équipement d'escrime sur le site de la Waldeslust, dénommé salle d'escrime « Jean-Pierre Muller », pour un montant de 1 900 000 €.

Les dispositions contractuelles entre la Ville et la direction de la section escrime des SRC stipulent notamment qu'il appartient au club de prendre en charge la totalité des frais de fonctionnement de cette structure.

Or, il s'avère qu'après quatre années de fonctionnement, le club éprouve des difficultés pour respecter ses engagements financiers, dont notamment la prise en charge des frais de chauffage.

Pour permettre à ce club de très haut niveau sportif de poursuivre ses activités dans des conditions satisfaisantes, il est proposé que la Ville prenne en charge, à compter de 2014, 20 % du coût d'acquisition des plaquettes forestières effectivement utilisées.

Ainsi, il appartiendra à la direction des SRC escrime de transmettre à la Ville, en début d'exercice 2015, les factures y afférentes, acquittées.

A partir de ces documents, la Ville versera alors au club, sous la forme d'une subvention, le montant correspondant aux 20 % précités.

Pour les années suivantes, l'aide financière de la Ville sera reconduite sur les mêmes bases.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports
émis lors de sa séance du 30 septembre 2014

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré

DECIDE

d'attribuer à la section escrime des Sports Réunis, une subvention correspondant à 20 % du coût d'acquisition des plaquettes forestières utilisées durant l'année 2014 ;

que le crédit nécessaire sera inscrit au budget 2015 ;

DIT



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

AUTORISE

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Handwritten mark

ADOPTÉ

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REQU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 22 Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Mairie de Colmar
Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports
Service de la jeunesse et des sports

Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2014

Point n° 22.....Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2014

Rapporteur : Monsieur Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Dans le cadre des animations de Noël, organisées du 21 novembre 2014 au 4 janvier 2015, la Ville de Colmar a prévu, pour la 15^{ème} année consécutive, d'installer sur la place Rapp, une patinoire mobile destinée au grand public.

Conformément aux dispositions contractuelles, il appartient à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, attributaire de la délégation de service public de la patinoire municipale depuis le 1^{er} juillet 2013, d'assurer également le fonctionnement de cette patinoire mobile, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'APSG sollicite la Ville pour l'intervention des éducateurs sportifs municipaux durant cette période.

L'ensemble des modalités inhérentes à l'intervention des quatre éducateurs sportifs municipaux doit faire l'objet d'une convention établie entre la Ville et ladite association qui ne pourra être signée qu'après accord des intéressés. La charge, évaluée à 2 000 € environ, sera remboursée à la Ville.

Conformément aux textes en vigueur, l'assemblée délibérante doit être informée du projet de mise à disposition.

Par ailleurs, et à l'instar de l'édition 2013, le « Grand Huit de Noël » sera reconduit à proximité de la patinoire mobile. Il est à préciser que cette attraction familiale est gérée directement par le propriétaire du carrousel de la place Rapp.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports
émis lors de sa séance du 30 septembre 2014

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

DIT ETRE INFORME

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

de la convention (annexe 1) entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, portant à l'intervention des éducateurs sportifs municipaux ;

DIT

que les frais de personnel devront être remboursés à la Ville par l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ

le Maire,

12

**Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association
pour la Promotion des Sports de Glace pour l'organisation des
animations de Noël sur la patinoire de la place Rapp**

VU la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'article L 2122 -18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire est seul chargé de l'administration ;

entre les soussignés,

La Ville de Colmar, représentée par Monsieur Gilbert Meyer, Maire, conformément à la délibération du 20 octobre 2014 et désignée ci-dessous par la « Ville » ;

d'une part,

et

L'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar, représentée par M. Jean-Marie Fellmann, Président, dûment habilité par le Conseil d'Administration du, et désignée ci-dessous par l' « Association » ;

d'autre part,

PREAMBULE :

Dans le cadre des animations de Noël, la Ville de Colmar a prévu, pour la 15^{ème} année consécutive, d'installer sur la place Rapp une patinoire mobile, destinée au grand public.

Conformément aux dispositions contractuelles, il appartient à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, attributaire de la délégation de service public de la patinoire municipale depuis le 1^{er} juillet 2013, d'assurer également le fonctionnement de cette patinoire mobile, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'APSG sollicite la Ville aux fins d'intervention durant cette période des éducateurs sportifs municipaux.

L'ensemble des modalités inhérentes à l'intervention des quatre éducateurs sportifs municipaux doit faire l'objet d'une convention établie entre la Ville et ladite association qui ne pourra être signée qu'après accord des intéressés. La charge, évaluée à 2 000 € environ, sera remboursée à la Ville.

Conformément aux textes en vigueur, l'assemblée délibérante doit être informée du projet de mise à disposition.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ko

Article 1 – Objet de la convention

La Ville met à la disposition de l'Association, quatre éducateurs sportifs municipaux, durant la période courant du vendredi 21 novembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015. En cas d'indisponibilité de l'un des agents pour quelque cause que ce soit, la Ville ne procédera pas à son remplacement.

Article 2 – Obligation de l'Association

L'Association s'engage à rembourser à la Ville le montant de la rémunération et des charges sociales du personnel engagé dans cette opération. Le moment venu, la Ville produira à l'Association tous les justificatifs nécessaires à ce remboursement (effectifs, horaires...).

Article 3 – Accord des éducateurs sportifs municipaux

La présente convention, portée à la connaissance des fonctionnaires concernés préalablement à leur mise à disposition, sera annexée aux arrêtés de mise à disposition individuels.

Article 4 – Missions des éducateurs sportifs municipaux

Après avis de la commission administrative paritaire, il est proposé que les missions des cinq éducateurs sportifs municipaux portent sur le contrôle, la surveillance, les premiers secours et le surfacage de la glace de la patinoire.

Article 5 – Horaires d'intervention

Les éducateurs sportifs municipaux interviendront à la patinoire place Rapp dans le cadre du contrôle, de la surveillance, des premiers secours et du surfacage de la glace :

- ✓ du vendredi 21 novembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015 de 15 h à 18 h, sauf les 24 et 31 décembre 2014, de 14 h à 17 h.

Article 6 – Coûts horaires

Les frais d'intervention des quatre éducateurs sportifs municipaux seront calculés sur les bases suivantes :

- | | |
|---|----------------------|
| ✓ ETAPS, principal de 1 ^{ère} classe | 24,42 € de l'heure ; |
| ✓ ETAPS, principal de 1 ^{ère} classe | 23,56 € de l'heure ; |
| ✓ ETAPS, principal de 1 ^{ème} classe | 22,09 € de l'heure ; |
| ✓ ETAPS, principal de 1 ^{ère} classe | 20,85 € de l'heure. |

Article 7 – Assurance

L'Association, en application notamment des articles L321-1 et L321-7 du Code du sport, souscrira un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de tout préposé de l'Association, et des enseignants, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises pour y exercer les activités concernées.

Le contrat doit prévoir que les licenciés et les pratiquants sont tiers entre eux.

L'Association remettra lors de la signature de la convention une attestation d'assurance couvrant sa « responsabilité civile ».

Mairie de Colmar
Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports
Service de la jeunesse et des sports

Annexe 1 rattaché au point N° 22
Convention de partenariat avec l'APSG –
animations de Noël 2014
Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2014

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est signée pour la période du vendredi 21 novembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015, aux jours et horaires d'intervention définis dans l'article 5.

Article 9 – Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être portée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Colmar, en triple exemplaire,

le

Pour la Ville de Colmar,
Le Maire :

Pour l'Association pour la Promotion des Sports de Glace,
Le Président :

Gilbert MEYER

Jean-Marie FELLMANN

KD

52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 23 Convention de coopération tripartite entre la Ville de Colmar, la Communauté d'Agglomération de Colmar et la Ville de Takayama au Japon.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

Nombre de voix pour : 46
contre : 0
abstentions : 2

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point N° 23 CONVENTION DE COOPERATION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE COLMAR, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR ET LA VILLE DE TAKAYAMA AU JAPON

Rapporteur : Madame Claudine GANTER, Adjointe au Maire

La Ville de Takayama, par le biais du Centre Européen d'Études Japonaises d'Alsace (CEEJA), a émis le souhait de travailler en partenariat avec la Ville de Colmar, particulièrement dans les domaines économique et touristique.

Takayama, située au Japon dans la préfecture de Gifu, est une ancienne ville féodale connue pour ses maisons de bois et de papier. La ville est surnommée la "petite Kyoto", en raison de ses nombreux monuments historiques. Ville très touristique d'environ 90 000 habitants, Takayama, par ses anciennes maisons de bois, ses boutiques d'artisanat, ses antiquaires, ses galeries de peintures et ses brasseries de saké, conserve un charme d'antan. Elle est située à 580 mètres d'altitude, entourée de montagnes culminant à 3000 mètres.

La municipalité a été officiellement fondée le 1er novembre 1936.

La ville est réputée pour le travail du bois. Ses charpentiers, parmi les meilleurs du Japon, ont contribué à la construction de Nara et de Kyôto. Takayama est aussi un lieu de visites culturelles avec de nombreux musées et son festival. Ses productions sont essentiellement de l'artisanat d'art et de l'industrie alimentaire.

Afin de construire un partenariat et de le formaliser, il est proposé la contractualisation d'un accord de coopération pour la mise en œuvre d'un programme d'actions, défini conjointement, en fonction des capacités et des ressources de chaque collectivité.

Il a été convenu d'élaborer une convention tripartite entre la Ville de Takayama, la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar en raison de la forte dominante du domaine économique.

Cet accord de coopération permettra des échanges autour des domaines économiques et touristiques qui pourraient se décliner ainsi :

De manière générale, les signataires s'engagent à promouvoir le développement durable économique entre Takayama et Colmar, ainsi que leurs agglomérations respectives.

1) En matière de développement économique

- Echange de délégations d'entreprises
- Faciliter les échanges entre les PME de Takayama et celles de l'agglomération de Colmar, en vue de la recherche de nouveaux marchés
- Promotion de l'artisanat d'art et échanges
- Développement des ventes de produits locaux des signataires
- Développement des échanges/export viticulture, dans le cadre de l'accord de partenariat Route des vins d'Alsace - Route du saké-Hida signé en avril et développement de l'oenotourisme.

2) En matière de développement touristique

Favoriser les échanges touristiques bilatéraux afin de promouvoir les opportunités économiques.

Il est également prévu d'établir, dans un second temps, des relations au niveau culturel.

Cet accord de coopération correspond à une première expérimentation d'une durée de 5 ans, à l'issue desquels une évaluation sera faite en vue d'une éventuelle reconduction dont la durée sera à définir.

La convention tripartite annexée a pour objet de définir les axes de coopération entre la Ville de Colmar, l'Agglomération de Colmar et la Ville de Takayama pour les 5 ans à venir.



En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission «Attractivité, affaires économiques de la Ville et relations internationales» émis lors de sa séance du 1^{er} octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la convention-cadre de coopération Ville de Colmar, Communauté d'Agglomération de Colmar, Ville de Takayama au Japon

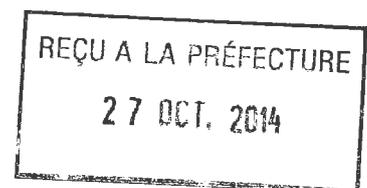
AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

50

Convention de coopération

Entre

La Ville de Takayama, située dans le Département de Gifu au Japon,
représentée par le Maire, M. Michihiro Kunishima

La Ville de Colmar, située dans le Département du Haut-Rhin en France,
représentée par le Maire, M. Gilbert Meyer

et

La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) en France
représentée par le Président, M. Gilbert Meyer ou son représentant

La Ville de Takayama, la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar décident de développer les échanges dans les domaines économiques et touristiques.

D'une manière générale, les signataires s'engagent à promouvoir le développement économique durable entre les Villes de Takayama et Colmar, et entre leurs agglomérations.

Article 1 : Coopération en matière de développement économique

Les signataires pourront :

- accueillir des délégations d'entreprises,
- faciliter les échanges entre les PME de Takayama et celles de l'Agglomération de Colmar en vue de la recherche de nouveaux marchés,
- promouvoir l'artisanat d'art et favoriser les échanges,
- développer les ventes des produits locaux,
- développer les échanges et l'export du vin et du sake, dans le cadre de l'accord de coopération entre la Route des Vins d'Alsace et la Route du Sake-Hida, signé le 3 avril 2014 à Nagoya.

Article 2 : Coopération en matière de développement touristique

Les signataires pourront :

- favoriser les échanges touristiques bilatéraux afin de promouvoir les opportunités économiques,
- développer l'oenotourisme.

Article 3 : Coopération en matière de développement culturel

Il est prévu d'établir, dans un deuxième temps, des relations culturelles.

Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, à l'issue de laquelle une évaluation sera faite afin d'une éventuelle reconduction dont la durée sera à définir.

A Colmar, le

M. Gilbert MEYER
le Maire
de la Ville de Colmar

M. Lucien MULLER
Pour le Président de la
Communauté d'Agglomération
de Colmar

M. Michihiro Kunishima
Maire
de la Ville de Takayama

André Klein,
Président du
Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace
(partenaire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 24 Transactions immobilières – alignement de la voie dite « Au Werb ».

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

**Point N°24 TRANSACTIONS IMMOBILIERES : ALIGNEMENT
DE LA VOIE DITE « AU WERB »**

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Dans le cadre du plan d'alignement de la voie dite « Au Werb », la Ville de Colmar a obtenu l'accord des propriétaires concernés pour les acquisitions suivantes, au prix habituellement pratiqué de 1800€ l'are:

- la parcelle cadastrée sous section NP n°267 (33ca), sise Krebs Weg, propriété de Madame Marie-Thérèse GERARD, soit 594€,
- les parcelles cadastrées sous section NP n°268 (33ca), n°269 (33ca), sises Krebs Weg et environ 5ca à détacher de la parcelle cadastrée sous section NP n°271, sise Unteres Nonnenholz, propriété des époux Hubert WANTZ, soit environ 1278€,
- environ 28ca à détacher de la parcelle cadastrée sous section NH n°52, sise Niederau am Krebsweg, propriété de Monsieur Nicolas OTT, soit environ 504€,
- environ 44ca à détacher de la parcelle cadastrée sous section NH n°60, sise Niederau am Krebsweg, propriété de Madame Irène JOUFFROY, soit environ 792€,
- environ 25ca à détacher de la parcelle cadastrée sous section NH n°188, sise Niederau am Krebsweg, propriété de Madame Marie-Louise SCHEID, soit environ 450€,
- environ 7a60ca à détacher de la parcelle cadastrée sous section NH n°330, sise Im Schoenen Werd, propriété des époux Pierre BOSSART, soit environ 13680€,
- les parcelles cadastrées sous section NH n°392 (46ca) et n°394 (33ca), sises Niederau am Krebsweg, propriété des époux Laurent WUEST, soit 1422€,

Les modalités liées aux transactions sont les suivantes :

- les procès-verbaux d'arpentage seront réalisés par nos soins,
- les clôtures seront déplacées sur le nouvel alignement lors de la réalisation des travaux de voirie,
- les transferts de propriété se feront par le biais d'actes administratifs qui seront reçus par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 29 septembre 2014
Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré

DECIDE

- d'acquérir les surfaces décrites ci-dessus, propriétés de Madame Marie-Thérèse GERARD, des époux Hubert WANTZ, de Monsieur Nicolas OTT, de Madame Irène JOUFFROY, de Madame Marie-Louise SCHEID, des époux Pierre BOSSART, des époux Laurent WUEST, en vue de leur incorporation dans le Domaine Public, aux conditions susvisées,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces transactions.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014



KB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 25 Transaction immobilière – cession du bâtiment sis au 32, cours Sainte-Anne.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

**Point N° 25 TRANSACTION IMMOBILIERE
CESSION DU BATIMENT SIS AU 32, COURS SAINTE-ANNE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) a demandé à acquérir la propriété de son siège sis au 32, Cours Sainte-Anne, dont elle est actuellement locataire.

Outre le bâtiment, seize garages et deux locaux techniques en sous-sol sont également concernés par cette transaction. L'ensemble appartient à la Ville de Colmar.

Il s'agit des biens cadastrés sous section VB :

Bâtiment :

- parcelle n°54 (3a35ca) lieudit « rue des Cloches »,
- droit de superficie de la parcelle n°53 (4a35ca) lieudit « 32, cours Sainte-Anne – rue du Nord ». Ce droit prend naissance au niveau du sol et sur la dalle du rez-de-chaussée,

Garages :

- lots de copropriétés cadastrés sous section VB n°53 : n°131, n°132, n°133, n°134, n°135, n°137, n°138, n°139 (premier sous-sol), n°304, n°305, n°306, n°307, n°308, n°310, n°311 et n°312 (deuxième sous-sol),

Locaux techniques :

- lots de copropriétés cadastrés sous section VB n°53 : n°136 (premier sous-sol) et n°309 (deuxième sous-sol).

Les modalités liées à cette transaction sont les suivantes :

- le prix, conforme à l'estimation de France Domaine, est de 1 890 000€,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif qui sera reçu par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain
du 29 septembre 2014

Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré

DECIDE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

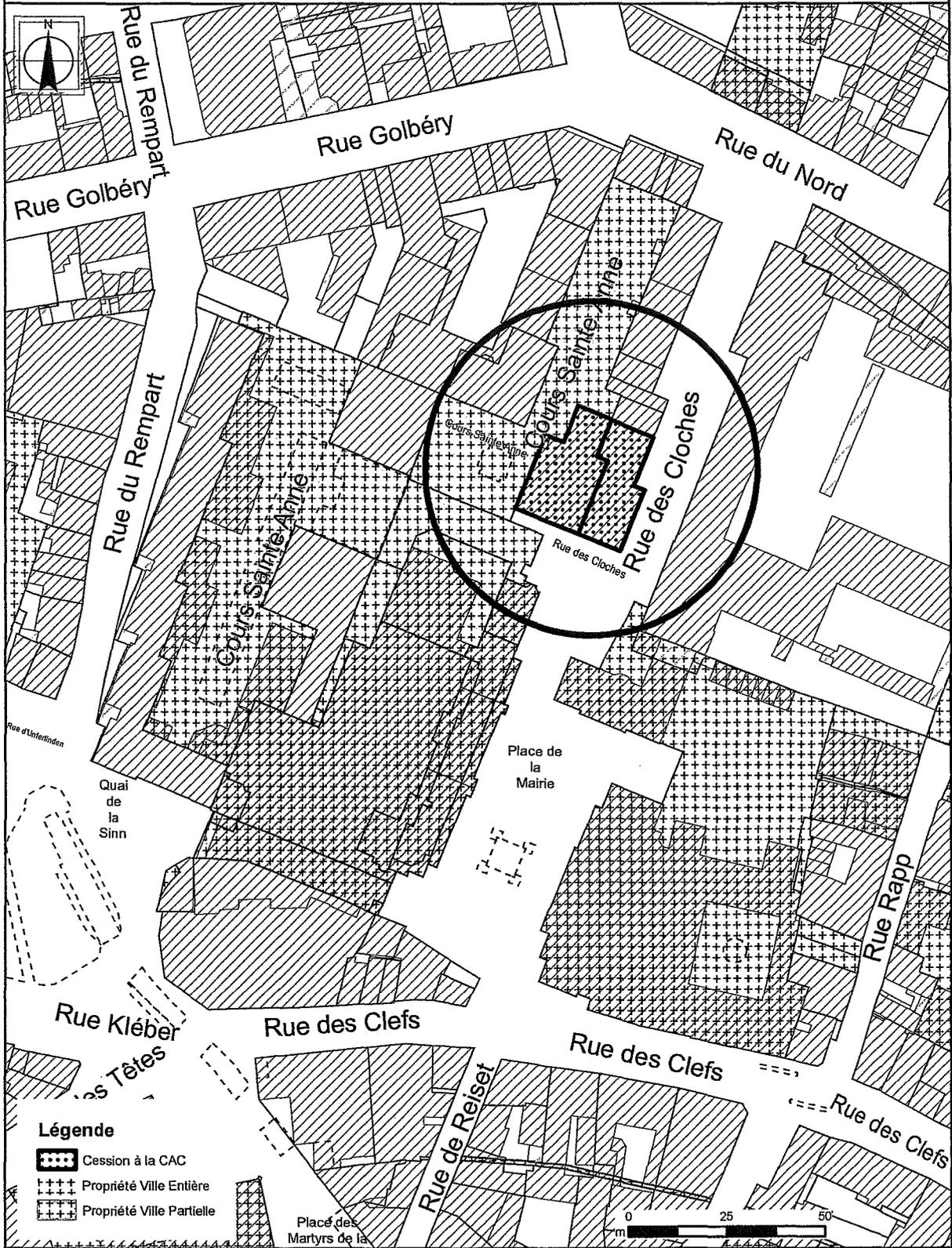
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

de céder à la Communauté d'Agglomération de Colmar son siège sis au 32, cours Sainte-Anne, cadastré sous section VB n°54 (3a35ca), n°53 (droit de superficie), ainsi que les garages n°131, n°132, n°133, n°134, n°135, n°137, n°138, n°139 (premier sous-sol), n°304, n°305, n°306, n°307, n°308, n°310, n°311 et n°312 (deuxième sous-sol) et les locaux techniques n°136 (premier sous-sol) et n°309 (deuxième sous-sol), aux conditions susvisées.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.
Le Maire

ADOPTÉ



KD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

**Point 26 Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015
au 1^{er} février 2024.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

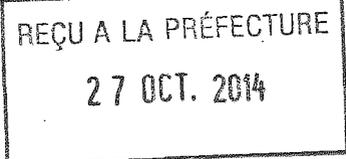
Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

Point N° 26 Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1 février 2024



Rapporteur : M. Serge HANAUER, Adjoint au Maire

Les chasses communales dont les baux expirent le 1^{er} février 2015 doivent être réattribuées pour une nouvelle période de 9 ans, allant du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Conformément aux dispositions des articles L. 429-1 et suivants du Code de l'Environnement régissant la chasse pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et conformément au cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin approuvé par l'arrêté préfectoral n°2014-183-4 du 2 juillet 2014, les communes administrent le droit de chasse au nom et pour le compte des propriétaires.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de définir la consistance, le ou les mode(s) d'attribution, les loyers ou mises à prix des lots de chasse et de se prononcer sur l'agrément des candidatures.

La Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse, lors de sa réunion du 25 septembre 2014, a donné un avis favorable sur les propositions suivantes :

I- Fixation de la consistance des lots communaux et intercommunaux

Il est proposé de conserver le découpage actuel des lots et de n'apporter que des modifications ponctuelles et limitées des périmètres.

Description des lots de chasse :

Lot n°1 – Appelé FRONHOLZ – Plaine et forêt (surface : 340 ha dont 175 ha de forêt)

Le lot comprend les cantons du Fronholz, beim Tichele, Wolfswinkel, Specklesmatt, Obere Luss, Oberes Nonnenholz, Silberrunz, Erlen, Rufacher Huben, Eguisheimer Huben.

Il est délimité :

- au Nord par : la voie de chemin de fer Colmar/Neuf-Brisach, l'Oberer Rudenwadelweg, la rue des Aubépines, l'Au-Werb, le chemin du Schoenenwerd

ko

- à l'Est par l'A35
- au Sud par la limite du ban de Sainte-Croix-en-Plaine et au Sud-Ouest par la limite du ban de Wettolsheim
- à l'Ouest par la rue du Tiefenbach et la route de Wintzenheim en partie.

Par rapport à la précédente période, il a été procédé à un redécoupage du périmètre de ce lot dans le but de soustraire de ce périmètre les zones nouvellement urbanisées. Au total, 20 ha ont été retirés.

Lot n°2 – Appelé NEULAND – Plaine et forêt (surface : 377 ha dont 333 ha de forêt)

Le lot comprend les cantons Obere Luss, Wolfgarten et Dachsbuhl (partie entre le canal de la Thur et l'autoroute), Neulandgarten, Neuland, Rohrmuhl et Blieschweier.

Il est délimité :

- à l'Ouest et au Nord par l'A35
- à l'Est par la limite des bans communaux de Horbourg-Wihr et de Sundhoffen ainsi que par la RD13
- au Sud par la limite du ban de Sundhoffen

A noter que conformément au cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin, l'ensemble du ban communal chassable doit être loué à l'exclusion entre autres des chasses réservées, des terrains militaires, des parties agglomérées de la commune et des réseaux ferrés.

Ainsi, dans un souci de respect de la réglementation en vigueur, il a été procédé à un redécoupage du périmètre du lot par l'ajout de 60 ha de forêt (secteur où se situent le parcours de santé et l'Observatoire de la Nature). Une réglementation spécifique s'applique à ce secteur eu égard à la forte fréquentation du public : le tir y est strictement interdit. Cependant, afin de réduire la population de gros gibier (sanglier – chevreuil) et de nuisibles, des opérations de "rabattage" de ce gibier à l'intérieur du lot sont autorisées.

Par ailleurs, l'emprise de la voie ferrée (7 ha) a été retirée.

Le lot comprend dans le massif du Neuland un bâtiment (ancienne maison du garde-barrière). Le locataire aura la jouissance de ce bâtiment avec obligation de le maintenir en bon état d'entretien et de réparation, d'en jouir de façon soigneuse, diligente et raisonnable et de supporter toutes les charges et taxes y afférentes.

Lot n°3 – Appelé HARTH (lot intercommunal Colmar-Houssen) – Plaine et forêt (surface : 635 ha dont 127 ha de forêt)

Ce lot comprend sur le ban de Colmar les cantons de Hausenhardt, Grosshart, Fechtmatten, Straubach, Hasenweid, Mittelharth. Sur le ban communal de Houssen, le lot comprend le bois de la Fecht.

Il est délimité :

- au Nord par les limites des bans de Sigolsheim et de Bennwihr
- à l'Est par l'autoroute et la ligne de chemin de fer Strasbourg/Bâle
- au Sud par l'avenue de Lorraine
- à l'Ouest par les limites des bans d'Ingersheim et d'Ammerschwihr

Afin de prendre en compte les zones nouvellement urbanisées et clôturées qui ne sont plus chassables, 10 ha ont été soustraits du périmètre du lot de chasse.

Lot n°4 – Appelé COLMAR / HOUSSEN – Plaine et forêt (surface : 1 129 ha dont 140 ha de forêt)

Ce lot comprend sur les cantons de la Birg, Eierkuchen, Theinheimer Weid, Schorr, Riedmatten, Henckeisen, Haelberweid, Beim Roten Haus, le Rothleible ainsi que l'ensemble du ban de Houssen hormis la partie urbanisée et le bois de la Fecht.

Il est délimité :

- au Nord par la RD3
- à l'Est par l'III, la RD4, les limites des bans communaux de Holtzwihr et de Horbourg-Wihr
- à l'Ouest par l'autoroute et la limite du ban d'Ostheim

Ce lot comprend également une propriété bâtie, dite Maison Forestière du Rothleible qui est une propriété communale de la Ville de Colmar. Le locataire aura la jouissance de ce bâtiment avec obligation de le maintenir en bon état d'entretien et de réparation, d'en jouir de façon soigneuse, diligente et raisonnable et de supporter toutes les charges et taxes y afférentes.

2 ha de propriétés non chassables (terrains clôturés ou bâtis) ont été retirés du lot.

Lot n°5 – Appelé LANGEMATTEN – Plaine (surface : 384 ha)

Ce lot comprend les cantons Langematten, Gauri et Mantel.

Il est délimité :

- au Nord par la RD3
- à l'Est par le ruisseau de l'Orch et les limites des bans communaux de Riedwihr et de Holtzwihr
- à l'Ouest par l'III
- au Sud par la RD4

Le périmètre de ce lot ne change pas par rapport à la dernière adjudication.

Lot n°6 – Appelé HERTEN – Plaine (surface : 558 ha)

Ce lot comprend le canton Herten et en partie Linden.

Il est délimité :

- au Nord par la limite du ban d'Illhaeusern
- à l'Est par les limites des bans communaux de Grussenheim et de Jepsheim
- à l'Ouest par le ruisseau de l'Orch, la RD3, le fossé du Lindengraben et en partie par le Riedbrunnen
- au Sud par la limite du ban de Riedwihr

Le périmètre de ce lot ne change pas par rapport à la dernière adjudication.

Lot n°7 – Appelé LINDEN – Plaine (surface : 517 ha)

Ce lot comprend le canton Zwischenwasser et une partie du canton Linden.

Il est délimité :

- au Nord par la limite du ban d'Illhaeusern
- à l'Est par une partie de la limite de ban d'Illhaeusern, le Riedbrunnen et le Lindengraben
- à l'Ouest par l'Ill
- au Sud par la RD3

Le périmètre de ce lot ne change pas par rapport à la dernière adjudication.

Lot n°8 – Appelé NIEDERWALD – Plaine et forêt (surface : 712 ha dont 547 ha de forêt)

Ce lot comprend l'ensemble du massif forestier et Réserve Biologique du Niederwald, les prés environnants des cantons du Bifang, Studau et Henckeisen (en partie).

Il est délimité :

- au Nord par les limites des bans communaux de Guémar et d'Illhaeusern
- à l'Est par l'Ill
- à l'Ouest par la limite du ban communal d'Ostheim
- au Sud par la RD3

Ce lot comprend également une propriété communale bâtie, dite Herrenhaus. Le locataire aura la jouissance de ce bâtiment avec obligation de le maintenir en bon état d'entretien et de réparation, d'en jouir de façon soigneuse, diligente et raisonnable et de supporter toutes les charges et taxes y afférentes.

Le périmètre de ce lot ne change pas par rapport à la dernière adjudication. Cependant, la chasse réservée jusqu'alors par Monsieur Jean-Marie GUTHMANN, d'une superficie de 89,93 ares, jouxtant sa propriété de 38 ha située sur le ban d'Ostheim a été ajoutée à ce lot, Monsieur GUTHMANN n'ayant pas exercé son droit de propriétaire réservataire.

II- Modes d'attribution et fixation des loyers

Dans la mesure où les locataires actuels n'ont pas renoncé expressément au renouvellement de leur bail, la Ville de Colmar peut attribuer les 8 lots de chasse, soit par une convention de gré à gré conclue au plus tard 3 mois avant l'expiration du bail en cours (soit le 1^{er} novembre 2014), soit par adjudication.

Compte-tenu de la bonne gestion de la chasse sur l'ensemble du territoire communal et de la réalisation satisfaisante des plans de tirs par les locataires actuels, il est privilégié la reconduction des baux par une procédure de gré à gré, avec un loyer basé sur celui de 2014. L'adjudication sera proposée en cas d'échec des négociations en gré à gré.

A ce jour, 2 locataires (M. Jean-Paul MEYER – Société de chasse « Diane de Colmar » pour les lots n°1 et 2 et M. Daniel GRENEY – Société de chasse « Diane du Wihr » pour le lot n°3) ont fait part de leur souhait de renouveler leur bail par une convention de gré à gré.

Pour les lots n° 4, 5, 6, 7 et 8, les négociations menées avec les locataires actuels sont encore en cours et il est à noter que la Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse a émis des réserves sur la recevabilité du dossier de M. Jean-Louis BRUNELLA, locataire actuel des lots n°4 et 5.

En cas de non aboutissement de la procédure de gré à gré avant le 1er novembre 2014, ces lots seront proposés à l'adjudication (mises à prix égales aux loyers proposés ci-dessous). Compte-tenu de la particularité du lot n°2 (forte fréquentation), il est proposé une baisse de loyer de 10 % sur ce lot.

Ainsi, à l'issue des négociations, il est proposé de procéder à l'attribution des lots selon les conditions suivantes :

Lot	Nom	2006-2015					PROPOSITIONS 2015-2024				
		Surface totale (ha)	Loyer de base en € (2006)	Loyer 2014 en € (révisé depuis 2006 sur la base des indices de fermage)	Equivalence prix/ha en €	Mode d'attribution	Surface totale (ha)	Loyer en €	Equivalence prix/ha en €	Evolution depuis 2006 en %	Mode d'attribution
1	Fronholz	360	5 100,33	5 695,62	15,82	Gré à gré	340	5 379	15,82	+ 5,46 %	Gré à gré ou adjudication
2	Neuland	324	5 442,43	6 077,66	18,76	Gré à gré	377	5 470	14,51	+ 0,51 %	Gré à gré ou adjudication
3	Harth Colmar-Houssen	645	2 500,00	2 791,79	4,33	Adjudication	635	2 750	4,33	+ 10,00 %	Gré à gré ou adjudication
4	Colmar-Houssen	1131	16 000,00	17 867,49	15,80	Adjudication	1129	17 838	15,80	+ 11,49 %	Gré à gré ou adjudication
5	Langematten	384	2 000,00	2 233,43	5,82	Adjudication	384	2 233	5,82	+ 11,67 %	Gré à gré ou adjudication
6	Herten	558	11 525,14	12 870,34	23,07	Gré à gré	558	12 870	23,07	+ 11,67 %	Gré à gré ou adjudication
7	Linden	517	13 830,18	15 444,42	29,87	Gré à gré	517	15 444	29,87	+ 11,67 %	Gré à gré ou adjudication
8	Niederwald	712	23 904,00	26 694,04	37,49	Gré à gré	712	26 694	37,49	+ 11,67 %	Gré à gré ou adjudication

La Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse propose de retenir la date du 7 janvier 2015 comme jour d'adjudication, pour les lots qui ne pourront faire l'objet d'un « gré un gré ».

III- Clauses particulières

Il est proposé de compléter le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin, approuvé par l'arrêté préfectoral n°2014-183-4 du 2 juillet 2014, avec les clauses particulières suivantes.

Le cahier des charges des chasses communales laisse aux communes la possibilité de mettre les frais de protection des plantations forestières (engrillagement des jeunes plants forestiers contre les dégâts de gibier : abrouissements, frottements...) à la charge du locataire de chasse.

A l'instar des précédentes locations, il est proposé des montants annuels maximaux de prise en charge des frais d'engrillagement par les chasseurs. Ces frais maximaux se répartissent comme suit :

Lot	Nom	Montant proposé
1	Fronholz	460 €
2	Neuland	760 €
4	Colmar - Houssen	760 €
8	Niederwald	5 300 €

Les montants précités sont soumis à une révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice national des fermages.

Détail des autres clauses particulières

- La responsabilité de la Ville de Colmar (**et de Houssen pour les lots n° 3 et 4**) ne pourra être mise en cause en cas de troubles, dommages, incidents ou accidents au cours ou à l'occasion de l'exercice du droit de chasse du locataire
- Le calendrier des battues devra être communiqué à la commune de Colmar (**et de Houssen pour les lots n° 3 et 4**), pour le 1er octobre de chaque année
- Le Maire ou son représentant se réserve le droit de faire interdire l'exercice de la chasse dans les vignobles pendant la période officielle des vendanges (**pour le lot de chasse n°3 uniquement**)

- L'exercice de la chasse collective est autorisé tous les jours permis par la réglementation en vigueur sauf :
 - **pour le lot de chasse n°2** (Neuland) où l'exercice de la chasse est interdit les mercredis, dimanches et jours fériés en raison de la fréquentation importante du public dans le massif
 - **pour le lot de chasse n°4** où l'exercice de la chasse est interdit les samedis en raison de la fréquentation du massif du Rothleible par les adjudicataires de bois de chauffage
 - **pour le lot de chasse n°8** où l'exercice de la chasse est interdit les samedis en raison de la fréquentation du massif du Niederwald par les adjudicataires de bois de chauffage
- Le locataire devra circuler exclusivement sur les chemins forestiers carrossables. Sont exclus : les layons et les chemins de débardage (**applicable aux lots n°1, 2, 3, 4, 8**). Concernant les zones agricoles, le locataire devra circuler exclusivement sur les voies communales carrossables. Il est interdit de circuler au travers les parcelles agricoles et le long des ripisylves
- La mise en place d'installations cynégétiques et de miradors devra être autorisée par la commune de Colmar (**et de Houssen pour les lots n° 3 et 4**) en accord avec les services de l'ONF (**pour les lots soumis au régime forestier**). Toute construction d'abri de chasse et de passerelle est interdite pendant toute la durée du bail de chasse
- Pour l'agrainage (**uniquement pour les lots comportant de la forêt**), le locataire devra se conformer à la réglementation en vigueur. Seuls les agrainages autorisés par le schéma départemental de gestion cynégétique pourront être installés après accord de la commune de Colmar (**et de Houssen pour les lots n° 3 et 4**) ainsi que de l'Office National des Forêts. Tout autre type d'apport (notamment pour l'entretien de clôtures électriques) ainsi que l'utilisation de produits chimiques attractifs pour le gibier sont interdits sur l'ensemble des lots.
- L'exercice de la chasse collective est interdit en direction des pistes cyclables (**pour les lots n°1, 2, 3 et 4**)
- La demande de plan de chasse auprès de l'administration sera effectuée directement par la commune de Colmar sur propositions du locataire du lot de chasse et après avis des différents partenaires concernés

IV- Attribution des droits de pêche au Niederwald

A l'instar des précédentes adjudications, il est proposé d'établir un contrat de location de la pêche dans toutes les eaux et rivières de la forêt communale du Niederwald, qui sont propriétés privées de la Ville de Colmar, au profit du locataire de chasse du lot n°8.

MAIRIE DE COLMAR

Direction de l'Urbanisme, des Projets d'Ensemble
et de la Rénovation Urbaine

Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2014

Ce contrat de location énumérera toutes les obligations du preneur. La location du droit de pêche sera valable pour une durée de 9 ans à compter du 2 février 2015 jusqu'au 1er février 2024.

Il est proposé de reconduire le prix de location actuel fixé à 1 677 €.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse réunie
le 25 septembre 2014

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 29 septembre 2014
Vu l'avis des Commissions Réunies

après avoir délibéré

APPROUVE

- La définition, les montants des loyers et/ou mises à prix ainsi que les modes d'attribution des lots de chasse comme exposés ci-dessus
- La date d'adjudication du 7 janvier 2015 proposée par la Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse
- L'insertion aux baux de location de chasse des clauses particulières ci-dessus développées

DECIDE

- Que les droits de pêche dans les eaux et rivières de la forêt communale du Niederwald seront attribués au locataire du lot de chasse n°8 par l'établissement d'un contrat de location aux conditions précédemment énoncées

CHARGE

Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires et de l'exécution de toutes les formalités.

Le Maire,

REQU A LA PREFECTURE

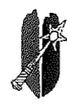
27 OCT. 2014



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

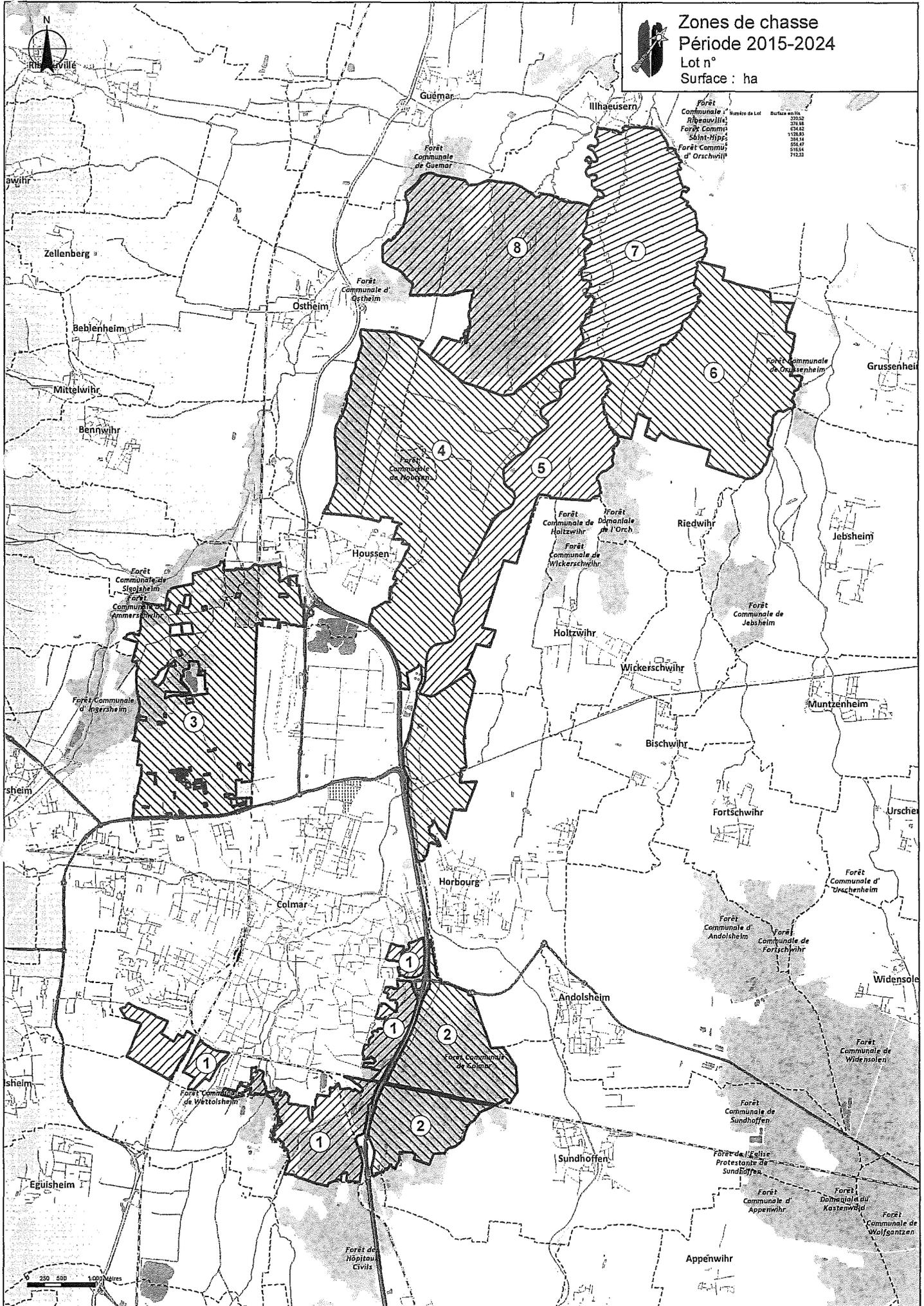
ADOPTÉ



Zones de chasse
Période 2015-2024

Lot n°
Surface : ha

Forêt	Numero de Lot	Surface en ha
Forêt Communale d'Alzaville	20532	20783
Forêt Communale de Saint-Hipp	03442	11080
Forêt Communale d'Orschwihr	28149	28149
	28149	28149
	11849	11849
	71233	71233



3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 27 Affectation du produit de la chasse pour la période 2015 – 2024.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

Point N°27 Affectation du produit de la chasse pour la période 2015-2024

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Rapporteur : M. Serge HANAUER, Adjoint au Maire

L'article L. 429-2 du Code de l'Environnement précise que le droit de chasse est un attribut du droit de la propriété, qui dans le cadre de la législation locale, est administré par les communes au nom et pour le compte des propriétaires fonciers.

A cet effet, la Ville de Colmar organise la location de la chasse tous les 9 ans. Les prochains baux commenceront le 2 février 2015 et se termineront le 1^{er} février 2024.

Conformément à l'article L.429-13 du Code de l'Environnement, il appartient aux propriétaires concernés de se prononcer sur l'abandon ou non à la commune du loyer de la chasse pendant la durée de la location. Cette décision est prise expressément à la double majorité des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables. Si cette majorité n'est pas atteinte, le loyer de la chasse est redistribué à tous les propriétaires, au prorata des surfaces leur appartenant.

Suite à la consultation des propriétaires fonciers inclus dans les périmètres des lots de chasse de la Ville de Colmar, la majorité s'est prononcée contre l'abandon du loyer de la chasse à la commune.

La Ville devra donc redistribuer chaque année, de 2015 à 2024, le produit de la chasse à l'ensemble des propriétaires.

Par ailleurs, la Ville de Colmar est également propriétaire de terrains situés dans des lots de chasse des communes voisines :

	Surfaces communales de Colmar incluses dans des lots de chasse (ares)
Houssen	10 100,00 (massif forestier du Rothleiblé)
Ingersheim	1 600,00
Horbourg-Wihr	334,67
Ostheim	27,31
Riedwihr	66,80
Sundhoffen	2 492,88
Wintzenheim	5 100,73 (massif forestier du Saint-Gilles)

LD

A ce titre, elle a donc également été interrogée sur cette question dans le cadre de la consultation réalisée sur les bans concernés.

Il est proposé, à l'instar des dernières consultations datées de 2006, d'abandonner le produit de la chasse au profit des communes ci-dessus, ainsi que tous les droits de réservataire pour les propriétés de plus de 25 ha. Pour les communes, il s'agit d'une réciprocité.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 29 septembre 2014
Vu l'avis des Commissions Réunies

après avoir délibéré

DECIDE

D'abandonner le produit de la chasse et les droits de réservataires au profit des communes sur lesquelles la Ville de Colmar possède des propriétés privées

ACTE

Le résultat de la consultation obligatoire des propriétaires fonciers inclus dans les lots de chasse communaux qui décide du reversement du produit de la chasse pour la période 2015-2024

CHARGE

Le Maire ou son représentant de l'exécution de toutes les formalités.

Le Maire,

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014



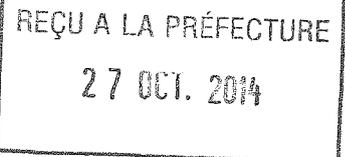
Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 28 Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

**POINT N° .28...: ARBRE SYMBOLIQUE
(UN ARBRE OU CHEQUES CADEAUX OU OUVERTURE D'UN LIVRET D'EPARGNE
POUR UNE NAISSANCE)**

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Rapporteur : Madame Roseline HOUPIN, Adjointe au Maire

La Ville de Colmar souhaitait marquer chaque naissance de nouveaux Colmariens (environ 900 par an) par un geste symbolique.

Ce souhait s'est traduit par la mise en place par vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 15 septembre 2008 :

- par la plantation d'un arbre d'alignement ou de parc portant le prénom de l'enfant, ou
- par la fourniture d'un arbre à planter dans les jardins privatifs familiaux : arbre d'ornement, conifère, arbre fruitier pour un montant équivalent à 75 euros, ou
- par une aide financière pour l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant de 75 euros auprès de l'établissement bancaire du choix des parents. Ce versement sera effectué par la Ville de Colmar, via la Trésorerie Principale Municipale, ou
- par l'octroi de 5 bons d'achats de 15 euros à valoir dans les magasins de puériculture et vêtements pour enfants, à travers les chèques cadeaux de la Fédération des Commerçants de Colmar.

Depuis le 1^{er} octobre 2008, les parents de chaque nouveau Colmarien, résidant à Colmar, reçoivent, lors de la déclaration de naissance, un formulaire précisant ces alternatives. Puis ils se déplacent au Service des Espaces Verts munis des pièces justificatives pour bénéficier selon leur choix de l'une de ces options, dans un délai de 2 mois après la naissance.

Cette opération est étendue aux couples adoptant un enfant, avec effet du 1^{er} janvier 2010. La date officielle de l'adoption pourra être considérée comme la date de naissance.

Cette mesure, anciennement nommée "Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance", est reconduite par l'équipe majoritaire.

Nombre de bénéficiaires au	OPTIONS CHOISIES				TOTAL
	Plantation d'alignement	Arbre jardin privatif	Chèques cadeaux	Virement sur livret	
02/02/2009	2	3	20	20	
20/04/2009	3	1	26	31	
29/06/2009	1	2	34	38	
14/09/2009	2	0	40	51	
23/11/2009	5	4	54	52	
22/03/2010	5	1	50	60	
28/06/2010	5	4	52	59	
20/09/2010	5	1	58	60	
22/11/2010	3	2	44	42	
31/01/2011	5	0	44	48	
21/03/2011	4	0	29	35	
27/06/2011	1	0	52	47	
19/09/2011	4	1	54	50	
19/12/2011	4	3	49	54	
19/03/2012	7	4	30	45	
09/07/2012	2	2	67	57	
24/09/2012	3	0	43	59	
17/12/2012	6	2	56	49	
25/03/2013	7	2	55	53	
08/07/2013	5	2	44	41	
21/10/2013	12	2	69	75	
27/01/2014	5	3	77	50	
26/05/2014	2	2	99	82	
20/10/2014	9	0	99	84	
TOTAL	107	41	1245	1242	2635

Il convient dans le cadre de ce dispositif, de prendre une délibération nominative pour attribuer aux bénéficiaires les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne selon listes annexées.

Les dépenses réalisées dans le cadre de cette opération depuis le 01.10.2008 s'élèvent à **194 336.- €**.

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

DECIDE

D'octroyer les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne aux bénéficiaires figurant sur les listes annexées et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus,

D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

DIT

Que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2014

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Point 29 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

Nombre de voix pour : 47
contre : 0
abstention : 1

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

**POINT N°29 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR
POUR L'ACHAT A UN VENDEUR PROFESSIONNEL
D'UN VELO NEUF PAR FOYER**

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel, selon les modalités suivantes :

- Pour toute acquisition d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 100€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 100€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 100 €.

Cette action résulte des 53 engagements pris par l'équipe majoritaire. Depuis le lundi 07 avril 2008, chaque foyer colmarien muni de pièces justificatives peut se déplacer en Mairie pour pouvoir bénéficier de cette mesure.

Il convient dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers inscrits sur la liste ci-annexée.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans les états des années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et janvier, avril, mai, juin et septembre 2014.

En outre depuis septembre 2009, la Ville enrichit cette mesure en permettant à chaque bénéficiaire de profiter à titre gratuit d'un gravage qui permet d'identifier le vélo récemment acheté.

Tout habitant de Colmar a également la faculté de disposer de cette prestation moyennant le règlement de 5.- € par vélo gravé.

Concernant l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique instituée par délibération du 27 juin 2011, il a été décidé à compter du 1^{er} janvier 2013, par délibération en date du 17 décembre 2012 :

- De porter l'aide de 150 € à 200 € à tout foyer colmarien pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1^{ère} demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer
- De porter l'aide de 50 € à 100 € à tout foyer colmarien pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel.

Par délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2014, il a été décidé :

- Pour toute acquisition d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120 € TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fera dans la limite du coût de l'achat
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120 TTC, la ville de Colmar attribuera une aide forfaitaire de 120 € TTC

Récapitulatif des dépenses pour la Ville en 2008 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
05/05/08	304	30 199,68
23/06/08	2 254	223 513,03
15/09/08	1 858	184 286,23
13/10/08	488	48 447,85
15/12/08	877	87 302,51
TOTAL en 2008	5 781	573 749,30

Récapitulatif des dépenses pour la Ville en 2009 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
02/02/09	266	26 355,25
16/03/09	190	18 783,65
20/04/09	224	22 120,15
25/05/09	488	48 536,05
29/06/09	431	42 900,89
14/09/09	986	98 186,40
19/10/09	247	24 610,65
21/12/09	437	43 550,09
<u>TOTAL en 2009</u>	3 269	325 043,13

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2010 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
08/02/10	71	7 074,50
<u>22/03/10</u>	153	15 205,25
<u>26/04/10</u>	205	20 402,30
<u>17/05/10</u>	80	7 994,80
<u>28/06/10</u>	265	26 442,30
<u>20/09/10</u>	497	49 455,75
<u>18/10/10</u>	285	28 361,30
<u>22/11/10</u>	84	8 379,15
<u>20/12/10</u>	135	13 398,55
<u>TOTAL en 2010</u>	1 775	176 713,9

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2011 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
31/01/11	91	9 033,18
21/03/11	174	17 344,20
<u>18/04/2011</u>	115	11 448,60
<u>30/05/2011</u>	230	22 934,40
<u>27/06/2011</u>	112	11 194,70
<u>19/09/2011</u>	503 dont 12 vélos électriques	50 667,14
<u>24/10/2011</u>	212 dont 1 vélo électrique	21 188,75
<u>21/11/2011</u>	112 dont 4 vélos électriques	11 232,74
<u>19/12/2011</u>	84	8 379,35
<u>TOTAL en 2011</u>	1 633 dont 17 vélos électriques	163 423,06

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2012 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>30/01/12</u>	83 dont 3 vélos électriques	8 429,75
<u>19/03/12</u>	89 dont 1 vélo électrique	8 793,70
<u>23/04/12</u>	64	6 367,95
<u>09/07/12</u>	472 dont 7 vélos électriques	47 325,34
<u>24/09/2012</u>	305 dont 6 vélos électriques	30 683,54
<u>22/10/2012</u>	164	16 390,75
<u>19/11/2012</u>	104 dont 1 vélo électrique	10 438,89
<u>17/12/2012</u>	74 dont 1 vélo électrique	7 401,65
<u>TOTAL en 2012</u>	1355 dont 19 vélos électriques	135 831,57

bp

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2013 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>28/01/2013</u>	76 dont 1 vélo électrique	7 639,90
<u>18/02/2013</u>	5	500,00
<u>25/03/2013</u>	71	7 028,80
<u>29/04/2013</u>	82 dont 1 vélo électrique	8 260,55
<u>17/06/2013</u>	155 vélos dont 3 vélos électriques	15 747,30
<u>8/07/2013</u>	129 vélos dont 5 vélos électriques	13 199,90
<u>23/09/2013</u>	341 vélos dont 12 vélos électriques	34 879,01
<u>21/10/2013</u>	140 dont 2 vélos électriques	14 074,30
<u>18/11/2013</u>	89 dont 6 vélos électriques	9 453,15
<u>9/12/2013</u>	35 dont 1 vélo électrique	3 500,00
<u>TOTAL en 2013</u>	1 123 dont 31 vélos électriques	114 282,91

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2014 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>27/01/2014</u>	105 dont 7 vélos électriques	10 800,40
<u>16/04/2014</u>	286 dont 7 vélos électriques	28 839,40
<u>26/05/2014</u>	168 dont 4 vélos électriques	17 288,44
<u>30/06/2014</u>	62 dont 1 vélo électrique	6 851,58
<u>22/09/2014</u>	376 dont 19 vélos électriques	44 635,20
<u>20/10/2014</u>	109 dont 4 vélos électriques	12 934,91
<u>TOTAL en 2014</u>	1106 dont 42 vélos électriques	121 349,93

Cumul des dépenses pour les années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<u>TOTAL en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014</u>	16042 dont 109 vélos électriques	1 610 393,80

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Développement Durable et

Modes de Déplacement du 5 juin 2014

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

Point 30 Mise à disposition partielle de personnel à la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014**

**Point N°20 MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR**

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) travaille actuellement avec ses communes membres, ainsi que les syndicats intercommunaux, à la préparation d'un schéma de mutualisation, conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

En attendant la mise en œuvre du schéma de mutualisation, qui doit intervenir à compter d'avril 2015, et dans le cadre d'une bonne organisation des services, il est proposé, à compter du 1^{er} novembre 2014, la mise à disposition partielle du directeur général des services, de son assistante, ainsi que du directeur des synthèses financières et des nouvelles technologies, à la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Dans ce cadre, la CAC remboursera 25 % des charges liées au fonctionnement des postes concernés (charges de personnel et fournitures).

Le logement de fonction, concédé au Directeur général des services au titre de la nécessité absolue de service, restera à la charge entière de la Ville de Colmar.

Par ailleurs, à titre accessoire et afin d'assurer la continuité de l'activité d'accompagnement en restauration scolaire de la Ville de Colmar, les agents de la CAC pourront à leur demande être mis partiellement à la disposition de la Ville de Colmar. Dans ce cadre, cette dernière remboursera la CAC sur la base d'un taux horaire brut identique pour tous, à savoir 12,50 euros.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant

LE CONSEIL,

Vu l'avis des Commissions Réunies,
après avoir délibéré,

DECIDE

la mise à disposition partielle de la CAC des postes concernés par la présente délibération,
et l'adoption de la convention ci-annexée,

DONNE

pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Le Maire,

ADOPTÉ

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL

Entre

la Ville de COLMAR représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2014, d'une part,

et

la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), représentée par son Vice-Président, Monsieur Serge NICOLE, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 avril 2014, d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

La Communauté d'Agglomération de Colmar travaille actuellement avec ses communes membres ainsi que les syndicats intercommunaux à la préparation du schéma de mutualisation, conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Conformément aux compétences transférées à la Communauté d'Agglomération de Colmar et à l'optimisation des moyens humains liée à ces dernières entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération, la présente convention a pour objet de mettre à disposition une partie des moyens de la Direction générale des services et de la Direction des synthèses financières et des nouvelles technologies de la Ville de Colmar au profit de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Article 1 :

La présente convention est établie sur le fondement de la :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- l'article L 5211-4-1 du CGCT,
- le décret n°2011-515 du 10 mai 2011.

Article 2 :

Le personnel mentionné ci-dessous exerce régulièrement ses fonctions pour la Communauté d'Agglomération de Colmar :

- le Directeur général des services
- l'assistante du Directeur général des services (cadre A)
- le Directeur des synthèses financières et des nouvelles technologies (cadre A).

KB

Article 3 :

La Ville de Colmar en sa qualité d'employeur verse le traitement aux agents ainsi que les diverses charges et assure le suivi des carrières.

La Communauté d'Agglomération de Colmar lui rembourse les charges liées au fonctionnement de ces postes à hauteur de 25 % (charges de personnel, les fournitures).

Le pourcentage représente le temps de travail réalisé par l'agent pour la Communauté d'Agglomération de Colmar par rapport à son taux d'emploi.

Article 4 :

Afin d'assurer la continuité de l'activité d'accompagnement en restauration scolaire de la Ville de Colmar, les agents de la C.A.C. pourront à leur demande être mis partiellement à la disposition de la Ville de Colmar.

La C.A.C en sa qualité d'employeur verse le traitement aux agents.

La Ville de Colmar lui rembourse cette mise à disposition sur la base d'un taux horaire brut identique pour tous, à savoir 12,50 euros.

Article 5 :

Les litiges éventuels qui pourraient résulter de l'application de la convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg – 31 Avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG.

Article 6 :

La nouvelle convention de mise à disposition qui entre en vigueur le 1^{er} novembre 2014 est conclue jusqu'à ce que le schéma de mutualisation soit mis en œuvre.

Chacune des parties peut y mettre fin à tout moment par lettre recommandée en respectant un délai de prévenance de 3 mois.

Fait à Colmar, le

Le Maire de la Ville de Colmar

Le Vice-Président de la C.A.C.

Gilbert MEYER

Serge NICOLE

KB